

Les coopérations
interrégionales de
« proximité »

Copyright © Région Bretagne – Conseil économique et social de Bretagne

7 rue du Général Guillaudot – 35069 RENNES Cedex

Mars 2009

Les rapports du CESR peuvent faire l'objet d'une présentation orale publique
par les rapporteurs.

Les demandes doivent être adressées au Président du Conseil économique et social de Bretagne.

Pour mieux connaître le fonctionnement et les activités du CESR, venez visiter le site Internet de la
Région Bretagne : <http://www.cesr-bretagne.fr>

Avant-propos

Le thème de la coopération interrégionale n'est pas nouveau pour la Bretagne qui détient, de longue date, un savoir faire certain à cet égard.

A l'échelle régionale, les grands enjeux tels que les transports et l'accessibilité, la sécurité maritime, l'aménagement du territoire, mais aussi le développement économique, la recherche et l'enseignement supérieur, ne peuvent être pensés et relevés dans le stricte cadre des limites administratives régionales.

Ainsi, les Présidents des Conseils régionaux de Bretagne, des Pays de la Loire, et de la Basse-Normandie ont jugé nécessaire de confier aux trois Conseils économiques et sociaux régionaux, un travail de réflexion commun sur l'avenir de la filière lait. De même, depuis 1990, les CESR français de la façade atlantique conduisent des réflexions et prennent des initiatives communes¹ dans le cadre de l'ARESE² et au sein du RTA³ (l'ARESE conduit actuellement une étude sur le Nautisme et le RTA travaille sur les énergies marines renouvelables).

Ces coopérations revêtent une importance croissante pour la Bretagne, du fait de la complexification des évolutions économiques et sociales et de la prise en compte des impératifs du développement durable dans un contexte d'interdépendances et de mobilités accrues.

Il nous semble que, pour renforcer son développement économique, la Région Bretagne pourrait utilement s'appuyer sur la capacité des acteurs socioprofessionnels Bretons à coopérer avec leurs homologues des régions voisines.

L'objectif premier de cette étude est de montrer en quoi la coopération interrégionale constitue un levier au service des politiques régionales. Les acteurs des coopérations que nous avons rencontrés ont amplement enrichi la réflexion de groupe de travail, qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Que soient également remerciés ici Jean-Luc GROSBOIS, conseiller technique du CESR, cheville ouvrière des débats du groupe de travail et artisan rigoureux de l'analyse produite dans ce rapport, Julien LENOIR, stagiaire, Carole MAGNEN et Anne-Marie MATHIEUX, assistantes, pour leur disponibilité et leur efficacité.

Le rapporteur, M. Alain LE MENN

¹ Cf. Annexe 3, la liste des travaux réalisés en coopération depuis 1996.

² L'Association de Recherche et d'Etudes Socio-économiques regroupe les CESR de Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine

³ Les mêmes partenaires auxquels se joignent les CESR du Centre, du Limousin et de Basse-Normandie rencontrent leurs homologues Espagnols, Portugais et Britanniques au sein du Réseau Transnational Atlantique des socioprofessionnels

Composition du Groupe de travail

Rapporteur : M. Alain LE MENN

1. Membres du groupe de travail « Coopérations – Europe »

- M. Gilbert BLANCHARD
- Mme Monique HERROU
- M. Alain LE MENN
- Mme Marie Martine LIPS
- M. Michel MAILLARD
- M. Gilles MARECHAL
- M. Thierry MERRET
- M. Michel NUSIMOVICI
- M. Michel SEYDOUX

2. Assistance technique

- M. Jean Luc GROUSBOIS, Conseiller technique
- M. Julien LENOIR, Stagiaire
- Melle Carole MAGNEN, Assistante de direction
- Mme Anne Marie MATHIEUX, Assistante de direction

Sommaire

Les coopérations interrégionales de « proximité »

Synthèse

Introduction	3
Première partie : Objet et méthodologie de cette étude	5
1. La nécessité d'étudier les coopérations	7
2. La démarche suivie	10
3. Le contexte institutionnel	12
4. La méthodologie de cette étude	19
Deuxième partie : Présentation des 44 coopérations recensées	21
1. Quelles coopérations ?	23
2. Trois Régions sont principalement impliquées dans les coopérations avec la Bretagne	27
3. Cinq domaines de coopérations	29
4. Les budgets consacrés par la Région Bretagne à ces coopérations	38
5. L'origine des coopérations : comment naissent les coopérations ?	38
Troisième partie : Les objectifs des coopérations	43
1. La réalisation de grands investissements communs à plusieurs régions et correspondant à des enjeux importants pour le développement des territoires.	45
2. La nécessité d'assurer une certaine continuité territoriale	46
3. La constitution d'un territoire qui représente un poids décisif et lisible sur une thématique bien précisée (effet de masse)	48
4. La recherche d'un territoire d'action publique pertinent (qui peut traverser les limites territoriales administratives)	50
5. La mutualisation des moyens et la réduction des coûts	56

Quatrième partie : Les modes de fonctionnement des coopérations	59
1. La mise en œuvre d'actions de concertations continues entre régions en vue d'entreprendre en commun des actions de lobbying et de réaliser des grands investissements lourds correspondant à des enjeux régionaux majeurs	61
2. La participation à des réseaux plus ou moins formels en vue de concertations ou d'actions de lobbying assez larges autour d'intérêts partagés sur des politiques spécifiques	62
3. La création de réseaux structurés et structurants pour les politiques régionales	63
4. L'utilisation de structures existantes pour répondre aux demandes conjointes des professionnels sur plusieurs régions	66
5. Des coopérations ponctuelles devant répondre à un contexte particulier	68
Cinquième partie : Principaux résultats de l'analyse des coopérations	71
1. Des coopérations qui se renouvellent mais en nombre assez limité	73
2. Le rôle des partenaires	76
3. Les freins ou les obstacles à la coopération	81
4. Les moteurs ou les accélérateurs de coopérations	85
5. L'évaluation des projets et l'intérêt des coopérations	89
Conclusion et préconisations	93
Auditions	103
Annexes	107
Tables	179

Synthèse

Les coopérations au service du développement régional

Partenariats, Coopérations, concertations, coordinations, mutualisation... Ces mots sont utilisés de plus en plus fréquemment pour résoudre toutes sortes de problèmes, au point que l'on peut se demander s'il s'agit seulement d'une mode ou d'un stéréotype évitant de s'interroger plus précisément.

Mais au-delà des mots, ces notions recouvrent des concepts qui sont différents et qui montrent qu'on ne peut pas trouver en soi-même toutes les solutions, de façon isolée, qu'il faut élargir l'angle de réflexion et d'action, considérer notre situation en relation avec celles des autres. La mise en commun des interrogations, des réflexions, des forces peut permettre bien souvent une approche renouvelée des problèmes, conduisant à d'autres choix que ceux auxquels nous serions contraints dans l'isolement, et d'obtenir ainsi de meilleurs résultats.

En effet, dans un nombre important de situations, les acteurs des territoires, quelle qu'en soit l'échelle, rencontrent des problématiques de même nature. Si, depuis longtemps, il n'existe plus en Bretagne de territoire isolé, les évolutions économiques et techniques ainsi que les comportements sociaux renforcent à tous égards les interdépendances. Le développement de chaque territoire dépend aussi de celui des autres et des relations entre tous.

La décentralisation et en particulier la création des Régions en 1982, visait à améliorer la prise en compte des réalités territoriales à chacune des échelles, en permettant également le dépassement de ces échelles par le développement de coopérations entre les territoires. Ces coopérations sont indispensables dans certains cas pour assurer une continuité territoriale et permettre l'essor de certaines activités qui ne peuvent être traitées qu'à un niveau de territoire plus importants, comme par exemple les transports et communications, les grands équipements qui aménagent le territoire, le changement climatique. Lorsqu'elles ne sont pas indispensables, les coopérations apportent néanmoins dans bien des cas une vision différente et des solutions innovantes.

La Bretagne est réputée pour être une « terre de coopérations », il est donc apparu intéressant au CESR d'observer pour la Bretagne, ce qu'étaient dans la pratique les domaines, les objectifs, les modalités, l'importance réelle et le résultat des coopérations avec les autres régions.

Nous aborderons dans cette réflexion les seules coopérations interrégionales de proximité, celles dans lesquelles sont impliqués le Conseil régional de Bretagne et d'autres Régions (collectivités territoriales). Sur le plan de la méthode, cette étude a été réalisée à partir d'une enquête auprès des services de la région auxquels il était demandé de recenser et de décrire les coopérations interrégionales qui relevaient de leurs compétences. Cette enquête préalable était indispensable puisqu'il n'existait aucun état des lieux ou document régional de présentation de politique ou de stratégie dans le domaine des coopérations interrégionales de proximité, même si les orientations budgétaires apportent la description de certaines d'entre elles, sans fournir un recensement de l'ensemble des projets coopératifs.

1. Présentation des 44 coopérations, impliquant trois régions proches de la Bretagne

L'enquête conduite pour cette étude a permis de recenser et analyser 44 projets coopératifs entre la Région Bretagne et les autres Régions de son espace géographique. La Bretagne coopère essentiellement avec la Région des Pays de la Loire, puis, secondairement avec les Régions de Poitou-Charentes et de Basse-Normandie.

Ainsi :

- 41 coopérations sur les 44 recensées concernent les relations entre la Bretagne et les Pays de la Loire, dont 26 constituent des relations bilatérales.
- La deuxième Région avec laquelle la Bretagne collabore est la Région Poitou-Charentes. 12 coopérations ont pu être dénombrées, mais sans aucune collaboration bilatérale.
- La Région Basse-Normandie est, quant à elle, le troisième partenaire de la Bretagne, avec neuf projets recensés, dont deux dans lesquels, seule la Bretagne et la Basse-Normandie sont concernées.

1.1. Ces coopérations interrégionales concernent prioritairement cinq grands domaines :

- La recherche, de l'innovation et plus globalement de l'économie (par exemple pôle de compétitivité)
- L'agriculture, la pêche et l'aquaculture en lien avec la maritimité commune aux régions impliquées
- Les transports
- L'environnement, qui peut s'expliquer par la nécessité d'assurer la continuité territoriale)
- La culture et le tourisme

Ce sont surtout les réseaux et les structures des acteurs socioprofessionnels qui sont déterminants dans la naissance et la mise en œuvre des coopérations ; mais le poids des hommes, la qualité de leurs échanges et de leurs relations peuvent jouer aussi un rôle important.

Les incitations financières, notamment celles de l'État et de l'Europe, peuvent permettre de déclencher des coopérations. Mais pour des coopérations durables, il faut des objectifs qui correspondent à des besoins réels des acteurs.

1.2. Les cinq grandes catégories d'objectifs de ces coopérations

Les intérêts et motivations d'une coopération, tels qu'ils apparaissent dans les projets recensés, peuvent être multiples. Toute coopération présente au moins l'intérêt de la mutualisation des moyens et de la réduction des coûts.

Nous avons pu dégager, à partir des exemples étudiés, cinq objectifs principaux dans les coopérations recensées⁴.

1.2.1. La réalisation de grands investissements communs à plusieurs régions et correspondant à des enjeux importants pour l'aménagement des territoires

Les deux exemples de coopération les plus significatifs concernent de grands équipements qui vont desservir les Régions de Bretagne et des Pays de la Loire.

- La construction de la ligne grande vitesse ferroviaire permettant de relier Paris à Rennes et Nantes,
- La construction de l'aéroport « Notre Dame des Landes ».

Ces grands équipements vont desservir les deux régions.

Les coopérations permettent non seulement une concertation sur le partage des coûts et l'élaboration d'un plan de financement mais elles procurent aussi une capacité plus importante de lobbying. Elles assurent des conditions optimales de convergence des acteurs économiques, sociaux et politiques des deux régions.

Autre exemple du même type, le rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel est aussi un grand investissement correspondant à un enjeu important.

1.2.2. La nécessité d'assurer une certaine continuité territoriale

Avant la décentralisation, l'État assurait la continuité territoriale sur l'ensemble de son territoire. Avec le transfert de certaines compétences aux régions, on pouvait craindre que s'instaurent des discontinuités territoriales autour de frontières administratives régionales ne respectant pas obligatoirement les bassins de vie ou la géographie des eaux par exemple.

Dans des domaines particuliers tels que les transports, l'environnement, ou encore la politique d'aménagement du territoire (politique de pays), la nécessité d'assurer cette continuité territoriale est évidente et les coopérations en deviennent presque obligatoires, même si leur conduite n'est pas toujours aisée.

Les exemples abondent :

- La gestion d'une réserve naturelle interrégionale.
- Le cofinancement d'une communauté d'agglomération à cheval sur deux régions.
- Le Schéma d'aménagement de la gestion de la Vilaine.
- Un Comité de ligne ferroviaire

⁴ Les coopérations recensées et analysées concernent le seul Conseil régional de la Région Bretagne et non le CESR.

1.2.3. La constitution d'un territoire qui représente un poids décisif et lisible sur une thématique bien définie

Le principal objectif recherché ici est d'atteindre une masse critique économique ou de savoir-faire, grâce à un réseau interrégional, qui permet de rendre lisible, au niveau national ou européen, l'action conduite au sein de l'espace géographique de coopération, dans un domaine particulier afin de pouvoir peser sur les décisions nationales ou européennes.

Les trois exemples suivants illustrent particulièrement cet objectif :

- Ouest Génopole (regroupement de chercheurs dans l' « omique »)
- Cancéropôle (centre de recherche multi sites sur le cancer)
- Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), rassemblement de 150 régions d'Europe périphériques et maritimes.

1.2.4. La recherche d'un territoire d'action publique pertinent (qui peut traverser les limites territoriales administratives)

Quel est le territoire pertinent ? Ce problème du choix du territoire pertinent se pose essentiellement autour des dossiers économiques. Force est de constater dans la pratique des coopérations, qu'il n'y a pas un territoire pertinent, mais des territoires pertinents en fonction des différents enjeux. Ces territoires peuvent d'ailleurs évoluer dans le temps avec le déroulement du projet : la clé des coopérations est bien la « *géométrie variable* » et la souplesse qu'elle autorise.

Les exemples de collaboration présentés ci-dessous illustrent bien la diversité des territoires choisis :

Le pôle agronomique de l'Ouest : L'objet de cette association est d'initier, de promouvoir et de suivre des programmes de recherche précompétitifs devant correspondre aux besoins des industriels et des professionnels de l'agriculture et du secteur de l'agroalimentaire sur les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire.

Le pôle de compétitivité « automobile haut de gamme » couvre les trois régions de Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes.

Le pôle de compétitivité « valorial » couvre les trois régions de Bretagne, des Pays de la Loire et de Basse-Normandie.

Les pôles de compétitivité « EMC2 », « Images et Réseaux » et « Végépolis » ne couvrent que les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire.

Ouest Venture est une société de capital risque technologique dont le champ d'action s'étend aux trois Régions de Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes.

L'AGLIA est une structure d'échange et de concertation dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture sur les quatre Régions de Bretagne, d'Aquitaine, de Poitou-Charentes et des Pays de la Loire.

Par ailleurs le financement d'une campagne de promotion de la volaille (au moment d'une crise) a été assuré par cinq Régions : Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Poitou-Charentes et Basse-Normandie.

1.2.5. La mutualisation des moyens et la réduction des coûts

Toutes les coopérations vont permettre une réduction des coûts (au moins ceux liés aux structures ou à l'organisation). Mais pour certains projets, cette mutualisation des moyens permettant une économie des moyens publics paraît être, sinon l'objectif principal, au moins une finalité particulièrement importante.

Quelques exemples illustrent bien cet intérêt :

- La formation commune des animateurs « Europe » ;
- La mise en place d'une veille technologique « Britta » pour les industriels du secteur agroalimentaire ;
- La gestion commune technique de MEGALIS ;
- Le financement et la gestion d'un centre de formation des professeurs de musique et de danse (CEFEDM) ;
- L'Espace interrégional européen Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes.

1.3. Les modes de fonctionnement des coopérations

Les façons de coopérer vont, bien entendu, varier en fonction des objectifs. Nous avons pu distinguer cinq principaux modes de fonctionnement :

1.3.1. La mise en œuvre d'actions continues de concertation

Ce type de fonctionnement ne nécessite pas la création d'une structure juridique, mais simplement des rencontres politiques plus ou moins fréquentes en fonction des enjeux, en vue d'entreprendre des actions de lobbying, de négocier des plans de financement ou de prendre des décisions communes permettant d'assurer une continuité territoriale.

Les Régions utilisent ce mode de coopération essentiellement pour répondre aux grands enjeux d'aménagement des territoires (LGV, aéroport,..) ou pour assurer une certaine continuité territoriale.

Ce type de coopération peut donc être caractérisé par une concertation forte, continue, au niveau des présidents, ainsi que par des actions de lobbying autour d'investissements lourds représentant un véritable enjeu pour les régions. Les collectivités locales infrarégionales y sont fortement associées.

1.3.2. La participation à des réseaux plus ou moins formels en vue de concertations ou d'actions de lobbying assez larges autour d'intérêts partagés sur des politiques spécifiques.

Ces réseaux peuvent être très larges et réunir de nombreuses régions. La Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) regroupe plus de 150 régions et la Commission de l'Arc Atlantique qui constitue un de ses départements régionalisés rassemble une trentaine de Régions. La Bretagne est membre du bureau de ces réseaux. L'espace « Manche » comprend aussi de nombreuses collectivités régionales en France et en Angleterre.

L'Espace Interrégional Européen, même s'il ne regroupe que trois Régions, (Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes) fonctionne de la même façon. Il assure une fonction de veille pour le compte de ces trois Régions. Mais il peut aussi parfois être utilisé pour des actions de lobbying, même si la Bretagne a mis également en place une délégation qui lui est propre.

Ce type de coopération est plutôt caractérisé par des concertations larges et pas nécessairement continues, pour défendre des intérêts communs en influant sur des politiques nationales ou européennes. Elles peuvent impliquer des actions de lobbying qui vont porter plutôt sur des politiques que sur des investissements. Ces coopérations sont le plus souvent, mais pas toujours, supportées par des structures juridiques spécifiques (même si parfois elles ont été rendues obligatoires pour la gestion des salariés) et ou indépendantes de la gestion politique des réseaux.

1.3.3. La création de réseaux structurés et structurants pour les politiques régionales

Ces coopérations qui correspondent, au moins lors de leur démarrage, à une volonté politique forte, se déclinent généralement sur le long terme. Elles structurent des réseaux et des politiques particulières. Elles nécessitent le plus souvent la création de structures juridiques propres.

Les exemples de ces coopérations sont essentiellement concentrés dans les domaines des politiques économiques et de la recherche; on peut ainsi classer dans ce type de coopération :

- Le Pôle Agronomique de l'Ouest
- Le Cancéropôle
- Ouest Génopole
- Ouest Venture
- Les pôles de compétitivité

Ces coopérations sont les plus abouties. Elles impliquent fortement les élus qui doivent participer à la gouvernance des structures juridiques spécifiques créées. Elles permettent des rencontres et des échanges réguliers avec les professionnels qui ont dû se structurer dans le cadre de ces coopérations et elles orientent le choix des investissements à privilégier par chaque partenaire. Elles peuvent aboutir à une réelle convergence des politiques de plusieurs Régions.

1.3.4. L'utilisation de structures existantes pour répondre aux demandes conjointes des professionnels sur plusieurs régions.

Dans ce cas, les professionnels sont le plus souvent déjà structurés en « inter régions », et ils sollicitent les Conseils régionaux pour un cofinancement d'actions communes correspondant à leurs besoins. Les Régions répondent en fonction de leur propre politique et vont donc passer des contrats avec une même structure, le plus souvent interrégionale, sur des objectifs qui peuvent être communs ou non.

Cette coopération pourrait être qualifiée de type « auberge espagnole ». Chaque Région va dans une même structure pour y rechercher ce dont elle pense avoir besoin. Plusieurs exemples illustrant ce type de fonctionnement répondant aux demandes des professionnels de l'agriculture, de la pêche ou encore des universités qui se sont fédérés en inter régions. Elles permettent une mutualisation des moyens. On utilise alors des outils partagés, mais pas vraiment communs. Elles n'aboutissent pas à de véritables coopérations, mais à une concertation ou coordination assez légère, en aucun cas à des politiques structurantes.

1.3.5. Le recours à des prestataires ou des sous traitants dans le cadre de coopérations ponctuelles devant répondre à un contexte particulier

Il s'agit de répondre à un cas de figure précis, circonscrit dans le temps et qui intéresse un territoire bien délimité. Quelques exemples illustrent ce mode de fonctionnement :

- Le cofinancement d'une campagne de promotion de la volaille avec une maîtrise d'ouvrage confiée à une chambre régionale d'agriculture,
- Le recours à un même cabinet d'avocat pour défendre des intérêts communs contre « Total » sur le dossier « Érika »,
- La coproduction d'un espace lyrique commun.

Dans chacun de ces exemples, il s'agit d'une coopération ponctuelle, non destinée à être pérennisée, ni à faire l'objet de politiques plus structurées. On fait appel à la sous-traitance ou à un opérateur habituel. Le grand avantage est la mutualisation des coûts (même si, bien entendu, il doit y avoir une concertation minimale pour définir les grands objectifs recherchés et s'accorder sur la démarche à suivre).

En conclusion, même si on ne trouve pas une homogénéité parfaite dans les classements entre les typologies d'objectifs et de fonctionnement, on peut dire que des projets qui ont des objectifs de même nature font apparaître, le plus souvent, des modes de fonctionnement similaires. Ainsi :

- Les grands investissements lourds font l'objet de concertations spécifiques très rapprochées au plus haut niveau
- Les coopérations mises en place dans un objectif de lisibilité territoriale, ou de réponse à des besoins sur un territoire pertinent dépassant les limites territoriales des régions, donnent naissance à des réseaux constitués autour de structures juridiques spécifiques ou déjà existantes dans les organismes professionnels.

- Quand l'objectif essentiel ne répond qu'à une demande de mutualisation de moyens, il est fait plutôt appel à des sous traitants ou à des prestataires de services.

2. Les principaux enseignements de l'analyse de cette politique de coopération de la Bretagne

2.1. Un niveau de coopération de la Bretagne avec ses régions limitrophes toujours très élevé mais dont la portée reste limitée

La Bretagne continue à mettre en œuvre de nombreuses coopérations avec ses régions voisines. Si certains projets meurent, d'autres coopérations sont mises en œuvre, comme le montre l'exemple des pôles de compétitivité qui sont presque tous interrégionalisés.

De plus, depuis quelques années, la Région Bretagne a su ouvrir sa « porte Nord » qui la relie à la Région Basse-Normandie. Pour autant le nombre de relations avec le partenaire habituel, la Région des Pays de la Loire ne diminue pas.

Comme le montrent de nombreux exemples, le Conseil régional sait répondre aux demandes des professionnels qui sont à l'origine du plus grand nombre de coopérations. Il sait aussi coopérer ou se concerter, quand il le faut, pour assurer une certaine continuité territoriale ou promouvoir de grands équipements devant répondre aux principaux enjeux d'aménagement des territoires. La concertation continue et importante menée autour du projet LGV l'atteste.

Mais le nombre des coopérations (plus de 40) ne doit pas faire illusion. La majorité ne concerne que des opérations, sinon ponctuelles, au moins bien délimitées, même s'il s'agit de projets d'importance (LGV). Très peu de coopérations ou de concertations portent sur des volets politiques structurés. De sorte que cette politique de coopération territoriale de proximité ne pèse encore aujourd'hui qu'un poids tout relatif.

Plus précisément, on peut aller jusqu'à se demander si la Région Bretagne a défini une stratégie dans ce domaine des coopérations interrégionales de proximité. Dans la mesure où, elle existe, cette stratégie apparaît pour le moins peu lisible. En effet, la Région répond aux demandes ou aux initiatives des acteurs, sans, semble t'il, avoir conduit ou fait conduire des réflexions prospectives préalables ni en propre ni avec ses partenaires. Par exemple, en parallèle aux coopérations autour de la LGV ou de l'aéroport « Notre Dame des Landes », il aurait pu être intéressant de mener des réflexions interrégionales sur les transports sur terre, mer et dans les airs, des marchandises et des personnes. A notre connaissance ces réflexions n'ont pas eu lieu au niveau interrégional.

En outre, et cela peut sembler plus surprenant, dans certains domaines qui correspondent au cœur des compétences régionales, comme la formation initiale ou

professionnelle, le nombre des coopérations apparaît très faible, voire inexistant. A contrario, les pôles de compétitivité sont pour la plupart interrégionaux. Les outils techniques du transfert de technologie et de l'innovation, CRITT et centres techniques, largement financés par les Régions, qui disposent de compétences et de matériels rares et chers susceptibles d'intéresser des entreprises au-delà des frontières régionales, limitent le plus souvent leurs activités aux territoires régionaux.

En revanche la Région semble privilégier, pour le moment, une stratégie de coopération avec les collectivités infra régionales (le B15, constitué par la Région, les quatre départements et l'ensemble des grandes agglomérations bretonnes).

En conclusion, si, la Bretagne paraît avoir une politique active dans le domaine des coopérations interrégionales de proximité, (plus de 40 projets coopératifs interrégionaux), nombre de ces projets relèvent plutôt d'une démarche réactive des Régions aux demandes des professionnels. On rencontre très peu de démarches proactives des Régions. Les Présidents des Conseils régionaux voisins se rencontrent, de même que les Vice-Présidents. Mais il semble qu'il n'y ait pas ou peu de réflexions communes. Il n'apparaît pas que la Bretagne ait une stratégie définie dans ce domaine des coopérations interrégionales (contrairement aux coopérations infrarégionales).

2.2. Le rôle des différents partenaires dans les coopérations

2.2.1. L'Europe

Dans le cadre de sa politique de promotion des coopérations territoriales, l'Union Européenne lance des appels à projets coopératifs sur des thématiques préalablement définies et devant correspondre à de grands enjeux dans des espaces européens.

La Bretagne fait partie de trois grands espaces :

- L'espace « Transmanche »
- L'espace atlantique
- L'espace « Nord Ouest »

Par ailleurs, la Commission européenne, dans le cadre de la parution de livres verts, lance des appels à contribution pour définir ses politiques. Les Régions peuvent y répondre seules ou en se groupant. Les quatre Régions de Bretagne, des Pays de la Loire, de Poitou-Charentes et de Basse-Normandie ont ainsi répondu collectivement sur le bilan de santé de la PAC, afin de peser, bien sûr, sur la commission européenne, mais aussi sur la déclinaison nationale de cette PAC.

L'Union Européenne ne participe pas, de manière formelle, à la mise en place de coopérations interrégionales, mais elle peut les favoriser, et elle les favorise, dans un but de renforcement de l'intégration des espaces européens, soit directement dans le cadre de sa politique de coopération territoriale en finançant des projets, soit indirectement en lançant des appels à contribution pour la définition de ses politiques.

L'Europe joue ainsi un rôle de déclencheur et de facilitateur des coopérations interrégionales, principalement transnationales.

2.2.2. L'État

Pour la mise en œuvre de ses plans « Cancer » ou « Génome », l'État a lancé des appels à projets. En vue d'un gain de lisibilité ou de masse critique, les Régions de l'Ouest ont incité et accompagné les organismes de recherche et d'enseignement supérieur à se regrouper sur des territoires plus vastes pour y répondre. C'est ainsi que sont nés « Ouest Génopole » et le Cancéropôle « Grand Ouest ».

Mais ces appels à projets peuvent aussi susciter des concurrences entre les régions (appel à projets autour des campus, par exemple). L'État a pu ainsi être le déclencheur de coopérations interrégionales, mais la recherche de la compétitivité (sans doute indispensable) peut être, si on n'y prend garde, un frein à la solidarité des territoires et à leurs coopérations. Un équilibre délicat doit donc être trouvé pour conjuguer la recherche de performance avec le développement des territoires.

On rejoint ici le débat survenu autour du livre vert de la Commission européenne sur la cohésion territoriale :

- Compétitivité et concurrence sont-elles nécessairement liées ?
- Comment concilier compétitivité, concurrence et cohésion ?
- Comment concilier compétitivité et solidarité ?

Il est du devoir de la puissance publique, à l'échelle de l'État, comme de l'Europe, de veiller à la fois à l'amélioration de la compétitivité sur l'ensemble des territoires, et à la cohésion territoriale. Une politique qui serait uniquement constituée par des appels à projets favorisant par nature les acteurs les plus forts, à ces deux objectifs. En revanche, les coopérations interrégionales pourraient être une des solutions favorisant la conciliation de la compétitivité avec la cohésion territoriale.

Dans ce but, l'État devrait favoriser ces coopérations qui sont des instruments de mutualisation et de solidarité.

L'État déconcentré, s'il a pu favoriser certaines coopérations, a souvent un rôle neutre, et dans certains cas négatif, dans la constitution et le développement des coopérations interrégionales. L'État a pu jouer un rôle important au cours des dernières décennies dans la mise en place et la promotion de certaines coopérations (création d'Ouest Atlantique, MEITO). Ce n'est plus autant le cas aujourd'hui, même si par ses établissements publics implantés dans de nombreuses régions, il peut susciter les coopérations.

Mais il peut aussi induire des concurrences et entraver ainsi certaines coopérations, par exemple dans le cadre de ses politiques sectorielles, par des appels à projets créateurs de concurrences et de rivalités. De même, il entrave, parfois, les possibilités de coopérations interrégionales par une organisation de ses services déconcentrés très hiérarchisée avec des arbitrages qui ne peuvent avoir lieu qu'au niveau de l'État central.

Pourtant, mieux favoriser les coopérations interrégionales lui permettrait certainement d'atteindre plus facilement ses objectifs d'aménagement du territoire et de promotion de la compétitivité.

2.2.3. Les collectivités territoriales infra régionales

Dans au moins un tiers des projets analysés pour ce rapport, les collectivités infrarégionales ont pu être à l'origine de certaines collaborations interrégionales ou y jouer un rôle très actif.

Ces participations des départements et des communes peuvent prendre diverses formes. Certaines de ces collectivités peuvent être elles-mêmes à l'initiative de la coopération ; elles peuvent aussi parfois remplir un rôle essentiel dans la gouvernance des projets de coopérations interrégionales. Enfin, elles peuvent dans certains cas ne participer qu'au financement des projets.

2.2.4. Les autres partenaires

Ce sont essentiellement les professionnels, souvent organisés à un niveau interrégional, qui souhaitent mettre en œuvre des actions sur un territoire au delà des limites régionales.

Ces professionnels attendent essentiellement des financements des Régions ; s'il y a coopération, c'est uniquement entre professionnels ; ces projets aboutissent rarement à une structuration concertée des politiques régionales.

2.3. Les freins ou les obstacles aux coopérations

On peut distinguer trois catégories de freins :

2.3.1. Freins liés au principe même de l'interrégionalité et plus généralement de toute coopération

Les régions sont réellement en situation de concurrence pour l'implantation de certains grands investissements lourds, l'attraction de nouvelles implantations d'entreprises, la création de nouvelles activités, le rassemblement d'équipes ou la localisation de grands équipements de recherche.

2.3.2. Freins liés à la diversité des stratégies et des objectifs

Créés en 1982, les Conseils régionaux sont des collectivités territoriales très jeunes comparativement aux communes et aux départements. Ils ont un besoin important de se faire connaître, y compris par leur propre population (même si c'est un peu moins vrai pour la Bretagne). Chaque région s'attache donc à développer son

« marketing territorial » que plusieurs de nos interlocuteurs ont mentionné « comme un frein aux coopérations ».

Les stratégies et les politiques des Régions peuvent diverger profondément, y compris quand elles utilisent les mêmes outils. Les politiques de l'eau des deux Régions de Bretagne et des Pays de la Loire ne convergent pas complètement même si elles contractent avec le même « outil », l'institut d'aménagement de la Vilaine sur le SAGE « Vilaine ». Ces politiques peuvent diverger avec le temps. Cela a été le cas pour la MEITO : la Région des Pays de la Loire avait décidé de regrouper tous ses outils techniques d'animation de filière ou de transfert de technologie dans une SEM. Ses engagements à la MEITO n'avaient donc plus lieu d'être.

2.3.3. Freins liés à la mise en œuvre, au management et à la gestion des projets

Ces freins sont très nombreux.

La nécessité d'une forte implication des élus, en particulier dans certaines coopérations à caractère complexe ou nécessitant des arbitrages fréquents est un premier obstacle. Les coopérations sont caractérisées par une dimension technocratique assez forte, qui engendre des mécaniques lourdes. Elles supposent des accords à plusieurs niveaux de hiérarchie et entre élus de différentes collectivités.

Des contraintes budgétaires peuvent conduire à préférer des projets « purement » régionaux. Il peut être difficile de présenter des projets qui vont nécessiter l'attribution de crédits régionaux hors des limites territoriales. On n'est jamais certain du lieu de valorisation de projets de recherche ou d'innovation.

Les méthodes de travail, les processus de décision sont souvent différents d'une région à l'autre et peuvent aboutir à des retards et à des incompréhensions. De même, la *barrière linguistique* rend difficile parfois les coopérations internationales, notamment quand on va devoir utiliser des termes juridiques.

L'usure du temps peut jouer aussi, lorsqu'elle n'a pas permis la prise en compte de l'évolution du contexte, des orientations politiques, ... et du changement des hommes.

Le choix des outils nécessaires à la coopération et leur mode de gouvernance sont aussi importants. Les vraies coopérations (celles qui paraissent les plus abouties et qui influent sur la conduite de certains volets des politiques régionales) nécessitent le plus souvent la création d'outils spécifiques. Ces outils peuvent prendre diverses formes juridiques : associations, établissements publics, GIP, syndicats mixtes, SA, GIS. Ce choix du statut va peser sur le mode de gouvernance. Quel doit être le poids des partenaires privés ? Quel doit être le rôle des pouvoirs publics ? Quels sont les risques juridiques liés à l'attribution de crédits publics à des organismes dont la gouvernance est assurée par des élus ?

La difficulté peut être parfois grande de mettre un terme à une coopération pourtant insatisfaisante. Comment fermer une structure ? Quel va être le traitement social du personnel ?

Enfin, le devenir d'une coopération peut se heurter à la dimension humaine qui est fondamentale dans les échanges volontaristes. Les relations entre tous les acteurs chargés de leur mise en œuvre sont souvent primordiales pour l'essor ou le déclin des coopérations.

2.4. Les moteurs et les accélérateurs de coopérations.

Les facteurs favorables aux coopérations sont également nombreux :

L'histoire et la géographie, notamment celle des transports, jouent un rôle primordial et expliquent en grande partie le nombre des coopérations avec les Pays de la Loire. On peut expliquer ainsi que la zone d'influence de Nantes s'étende sur toute la zone côtière de Bretagne Sud au moins jusqu'à Quimper et que l'ouest mayennais soit naturellement attiré par Rennes.

Une culture partagée : Le propre des faits culturels est d'être porté par des hommes et des femmes eux-mêmes mobiles. Aucun élément culturel n'est borné strictement par une limite territoriale et maintenir l'appartenance à des cultures communes ou voisines peut très certainement favoriser des coopérations, même dans des domaines très éloignés.

L'organisation des territoires : L'État avait créé, au début des années 1970, un espace grand ouest autour d'Ouest Atlantique. L'Europe a créé un autre espace « Arc Atlantique ». Leur création a généré des coopérations qui expliquent en partie, les nombreuses relations avec la Région de Poitou-Charentes, alors que la Bretagne est beaucoup plus proche en terme géographique ou économique de la Basse-Normandie.

Des économies régionales très liées ou aux traits communs : La spécialisation des économies (pêche, agriculture, agroalimentaire), la présence sur l'ensemble des territoires des établissements des mêmes groupes industriels, la sous-traitance éclatée sur plusieurs territoires de grands donneurs d'ordre dans l'automobile, la construction navale,... vont favoriser les coopérations ; les cartes de la dernière étude de l'AUDIAR illustrent ces interactions économiques : la zone d'influence économique de Rennes dépasse la Bretagne pour s'étendre sur le sud Manche et la Mayenne ; celle de Nantes s'étend jusqu'à la Cornouaille.

Les effets cumulatifs d'expériences passées : Plus on coopère, mieux on se connaît et plus on a envie de coopérer. Le projet relatif à la restauration du caractère maritime de la baie du Mont Saint-Michel ne devait porter initialement que sur les équipements et ouvrages d'art à construire et à gérer. Puis progressivement, des réflexions ont été menées sur les aspects culturels et spirituels, sur des moyens d'accès par le train à partir de Saint-Malo et, enfin, sur la politique touristique de l'ensemble de la baie.

2.5. L'utilité des coopérations

L'objectif de l'action publique (des collectivités, de l'État) étant de rendre le meilleur service aux citoyens en réduisant la charge pour la collectivité, rappelons l'utilité des coopérations à cet égard :

- La réalisation de grands investissements
- Assurer une certaine continuité au-delà de limites territoriales définies
- La possibilité d'atteindre une masse critique, indispensable pour certaines actions
- La capacité à faire « nombre » pour mener des actions de lobbying et défendre des intérêts communs
- L'amorce de politiques ou d'actions ne pouvant s'exercer que sur des territoires géographiques élargis
- Une réponse à l'attente des professionnels organisés en « inter régions »
- Une mutualisation des moyens et une réduction des coûts

Les coopérations interrégionales sont presque obligatoires pour assurer une continuité territoriale. De même ces coopérations sont fortement souhaitables dans les domaines des transports ou de l'aménagement du territoire avec l'implantation de grands équipements.

Mais il est d'autres domaines comme la recherche, l'innovation, l'économie, où la meilleure réponse aux besoins des usagers va nécessiter de se référer à un territoire qui peut ne pas correspondre aux limites territoriales administratives. Les coopérations interrégionales vont alors nécessiter, pour répondre à chaque enjeu bien précis, le choix du territoire le plus pertinent.

Bien sûr, l'interrégionalité va donner plus de moyens ; mais elle va aussi nécessiter et permettre une meilleure vision stratégique, une meilleure définition des objectifs, des moyens et des actions à conduire.

Mais au delà de tous ces avantages, le grand intérêt des coopérations va être de stimuler le décloisonnement des hommes et des idées. Il va être de permettre d'élargir le champ des réflexions, en étant notamment plus prospectif et plus solidaire.

En ce sens les coopérations sont un outil adapté à la complexité et aux interdépendances qui régissent le fonctionnement économique et social, et le développement durable d'une région dépend aussi d'un développement concomitant des régions voisines.

3. Conclusions

3.1. La nécessité des coopérations : Quels territoires pour répondre à quels enjeux ?

Cette étude montre, quels que soient les découpages territoriaux, qu'il n'y a pas de façon absolue un territoire pertinent universel pour l'action régionale, mais qu'il existe au contraire des territoires pertinents en fonction des différents enjeux. Ces territoires peuvent dépasser les limites régionales.

La coopération entre collectivités territoriales est précisément l'outil opérationnel qui permet de dépasser les limites territoriales, financières, ou en terme de masse critique.

L'objectif d'une coopération est, bien sûr, d'améliorer la qualité et l'efficacité du service à la collectivité. La coopération peut être une coopération d'action, mais elle peut être aussi un partage d'information, des échanges d'expériences, qui sont toujours sources de richesses. Ils permettent, en répondant mieux aux besoins de la région, une ouverture d'esprit, une perception plus large des enjeux et parfois des réponses différentes aux problématiques régionales.

Le choix entre une conduite strictement régionale (y compris motivée parfois par le fait que la Région souhaite développer un « marketing » territorial) ou la mise en œuvre d'une coopération interrégionale, avant toute action politique d'envergure, suppose de réfléchir à l'intérêt ou non d'une coopération, ses avantages et ses inconvénients.

Pour répondre au mieux à chacun des enjeux qui nécessitent des coopérations interrégionales, la première difficulté va être de définir le territoire approprié et donc l'aire des coopérations lui correspondant. Comment définir ce territoire pertinent ? Les réponses n'apparaissent pas simples : il faut, en fonction des enjeux, bien définir les objectifs recherchés, observer les réelles complémentarités, repérer les manques et déterminer la valeur ajoutée supplémentaire qui sera obtenue par la coopération.

Une bonne coopération devrait permettre à la Région de poursuivre ses objectifs propres, de garder son « identité », tout en s'ouvrant à la mutualisation qui enrichit tous les acteurs, en ne s'enfermant pas derrière des frontières administratives.

3.2. Les bonnes pratiques d'une coopération

Elles vont découler des expériences passées réussies ou non. Au travers de l'analyse des obstacles ou des moteurs des coopérations, décrite précédemment, on peut en déduire facilement certaines préconisations :

- Avoir conscience que le volontarisme politique et l'implication forte des élus, s'imposent comme conditions nécessaires à la réussite d'une coopération.
- Rechercher un équilibre global entre régions sur l'ensemble des coopérations, en acceptant les éventuelles concurrence.

- Procéder à une bonne évaluation des moyens humains et financiers à mobiliser sur le projet avec le choix de la bonne structure juridique.
- Prévoir des dispositifs de financement souples comparables avec des processus de décision harmonisés et, si possible, l'utilisation d'opérateurs communs capables de monter les projets et de les suivre (dispositif préférable aux appels à projets qui peuvent générer des effets d'aubaine et dont le suivi est plus difficile à assurer).
- Définir des échéanciers pouvant être éventuellement prorogés après analyse des résultats.
- Prévoir les modalités d'évaluation du projet, avant son démarrage, avec l'établissement des indicateurs, en précisant la fréquence, le choix de l'évaluateur, le financement de l'évaluation.

3.3. La réflexion prospective est indispensable

Si la Bretagne sait répondre aux diverses sollicitations pour participer aux coopérations indispensables avec les Régions de proximité, en revanche, elle semble avoir plus de difficultés à conduire ou à solliciter des réflexions prospectives qui lui permettraient d'avoir une vision plus globale des enjeux qui dépassent les territoires régionaux et de mettre en place une stratégie collective pour répondre à ces enjeux.

On peut, par exemple, s'étonner, d'une part que certains domaines de compétence, comme la formation, fassent l'objet de si peu de coopérations ; d'autre part que certains outils de transfert de technologie, particulièrement lourds en terme d'investissements et de compétences ne soient pas interrégionalisés.

Enfin il peut paraître paradoxal qu'il ne semble pas y avoir eu de réflexion prospective entre les deux Régions sur les transports « fret » et « voyageurs » par air, terre ou mer, avant les actions de lobbying autour de l'aéroport Notre Dame des Landes ou de la LGV ; on aurait peut être abouti aux mêmes investissements ; mais la réflexion aurait englobé les problèmes de logistique, le ferroutage, le cabotage, les autoroutes de la mer, les liaisons « mer-fer »,...

Les CESR ont mis en place un outil commun, l'ARESE qui regroupe actuellement les quatre CESR de la Façade Atlantique et réalise des études sur des thèmes d'intérêt commun, en particulier des travaux à caractère prospectif. Les conseils régionaux pourraient plus fréquemment saisir conjointement les CESR de ce type d'études dont les thématiques correspondent à des enjeux interrégionaux importants. Leurs résultats seraient présentés dans le cadre d'un séminaire public interrégional, aux élus, aux conseillers économiques et sociaux concernés et aux Services de l'État.

3.4. Quelques enjeux qui mériteraient une réflexion commune à plusieurs régions

Au terme de cette réflexion, il nous est apparu intéressant d'identifier quelques enjeux pour lesquels une mise en commun de réflexions menées dans chaque région pourrait amener soit à des politiques concertées soit à des coopérations plus étroites

Il faut tout d'abord distinguer :

D'une part **les enjeux qui pourraient aboutir à des coopérations renforcées avec des projets communs**, ceux-ci pouvant d'ailleurs faire l'objet de contrats interrégionaux ou de volets interrégionaux de contrats de projets, susceptibles de cofinancement d'État ou de l'Union Européenne. Par exemple :

- Le devenir d'une agriculture et d'une industrie agroalimentaire. Les trois Régions de Bretagne, des Pays de la Loire et de Basse Normandie sont très liées et caractérisées par une agriculture de masse, avec une spécialisation en production animale. Les mêmes grands groupes industriels sont présents sur ces trois régions. Les CESR des trois régions viennent ainsi, à la demande des conseils régionaux de réaliser une étude conjointe sur le « lait ». On observe aussi par exemple dans ces Régions le développement de certaines formes d'agriculture plutôt orientées vers les besoins locaux. On voit bien toute l'utilité d'une approche coordonnée et coopérative de ces questions.
- Les énergies. La Bretagne est très dépendante des régions voisines pour son approvisionnement en énergie ; cette dépendance énergétique ne doit pas être étudiée au seul niveau régional, même si sa situation péninsulaire peut poser quelques difficultés spécifiques ; les deux Régions de Bretagne et des Pays de la Loire réfléchissent déjà à mettre en place des recherches complémentaires sur les énergies marines renouvelables (la houle en Pays de la Loire et les courants marins en Bretagne). Ce thème semble aussi justifier des coopérations plus intenses.
- Un schéma interrégional et intermodal des transports. Il s'agirait de réfléchir ensemble sur la complémentarité des ports de commerce de Bretagne et des Pays de la Loire, sur leur interopérabilité avec des lignes ferroviaires rapides et sur les liaisons « fer-routes » ainsi que sur l'ensemble des liaisons aériennes.
- Le secteur « automobile ». il est géographiquement présent de façon diffuse sur les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire ; le pôle « automobile haut de gamme » est bien inter régionalisé ; mais le Conseil régional des Pays de la Loire a récemment annoncé la mise en place d'une cellule de veille pour les sous-traitants de ce secteur sur sa région ; On peut s'étonner que, sur des secteurs où l'interdépendance entre les deux régions est aussi forte, des décisions soient prises sans, apparemment, des réflexions communes et des concertations.
- Le devenir des pôles de compétitivité. Ces pôles sont tous interrégionalisés. Comment leur dynamique peut elle générer des emplois ? Au delà des pôles de compétitivités, une réflexion pourrait être menée sur la coopération entre dispositifs d'innovation, non seulement technologiques, mais aussi sociales. De même, la mise en place d'outils communs mériterait d'être envisagée.
- L'évolution de la pêche et de l'aquaculture. La raréfaction de certaines ressources, les pollutions de toutes origines et le changement climatique appellent également à des coopérations renforcées.

D'autre part, **les enjeux qui apparaissent plus régionaux au niveau des actions à mettre en place, mais pour lesquels une réflexion commune pourrait aboutir à une politique concertée**. Par exemple :

- Le renforcement des grands pôles universitaires et leurs coopérations. Ces pôles de recherche et d'enseignement supérieur constituent un atout considérable pour le développement des territoires. Leur coopération et leur

complémentarité peuvent leur permettre de rivaliser avec tous les grands pôles européens.

- Les conséquences du changement climatique sur la faune, la flore sur le trait de côte, sur l'évolution des activités humaines (pêche, agriculture,..) et les possibilités d'actions concertées des régions pour y faire face.
- Les relations (concurrence, complémentarités, synergies) entre économie productive et économie résidentielle. Comment conserver une économie productive, notamment le long des côtes, tout en développant le potentiel des activités liées à l'économie résidentielle.
- Plus globalement les stratégies maritimes de régions voisines gagneraient à être coordonnées que ce soit pour le transport de marchandises, la sécurité maritime, le nautisme, la gestion concertée des zones littorales, L'État dans le cadre de son projet de loi « Grenelle 2 » souhaite décliner sa politique nationale de gestion intégrée de la mer par façade maritime. Une coopération des régions dans ce domaine n'en n'est que plus nécessaire.

Dans tous les domaines où l'action porte sur un même thème, les échanges d'expériences pourraient être systématiques et, à cette occasion, les coopérations devraient être à priori au moins envisagées.

Introduction

La Bretagne partage avec d'autres régions de l'ouest et de la façade atlantique des problématiques communes liées à la maritimité, à l'importance de son agriculture, à certaines activités des secteurs industriels (électronique, télécommunications, agroalimentaire, construction navale, construction automobile...), à la culture, ou encore à la périphéricité.

De nombreuses coopérations entre les différents acteurs existent sur cet ensemble de territoires ; et les institutions régionales ont dû répondre à de sollicitations variées et faire face aux besoins.

Concernant la Région Bretagne (collectivité territoriale), au travers de divers textes, notamment budgétaires, il est possible de prendre connaissance de quelques coopérations avec des régions voisines ; mais il semble qu'aucun bilan de cette politique de coopération de proximité n'avait été réalisé et que la stratégie régionale dans ce domaine, si elle existe, n'apparaissait pas de façon très lisible.

Le CESR, qui, dans ses activités et travaux, a toujours porté une grande attention à l'utilité et à la conduite des coopérations, a donc souhaité observer quel peut être le bilan des coopérations institutionnelles associant la Région Bretagne à d'autres Régions qui lui sont géographiquement proches.

L'objet de cette étude, outre un recensement des actions de coopération, (recensement qui a été permis grâce aux services du conseil régional, que nous tenons à remercier) est d'essayer de comprendre les objectifs poursuivis, d'analyser les modes de fonctionnement et d'évaluer l'intérêt de ces projets de coopération.

A partir de leur analyse, cette étude visait à identifier et à proposer quelques préconisations :

- En termes de choix du territoire selon les enjeux
- En termes de bonnes pratiques de coopération pour un fonctionnement harmonieux des projets
- En termes d'anticipation pour mieux préparer les territoires aux grands défis qui nous attendent

Au terme de cette étude, nous avons également souhaité dégager quelques enjeux, qui mériteraient selon nous, une réflexion commune à plusieurs régions, pouvant éventuellement aboutir à des concertations entre les différentes politiques régionales, ou même à des coopérations plus étroites, avec des projets communs.

Cette étude abordera successivement les points suivants :

1. Objet, contexte de l'étude et méthodologie employée
 2. Présentation des 44 opérations recensées.
 3. Objectifs des coopérations
 4. Modes de fonctionnement des coopérations
 5. Principaux résultats de l'analyse des coopérations
- Conclusions et préconisations

Première partie

Objet et méthodologie de
cette étude

1. La nécessité d'étudier les coopérations

1.1. De nombreuses coopérations

Le développement des coopérations, dépassant le cadre régional est devenu avec l'ouverture internationale, la montée en puissance de l'Europe, l'essor des technologies et les mutations du développement économique, un enjeu fort pour le développement régional.

Ce développement est également rendu indispensable du fait des limites de toute action d'une collectivité territoriale qui ne peut intervenir que dans le ressort de ses compétences légales. Celui-ci est défini par le territoire qui sert d'assise à son élection et aux ressources fiscales qu'elle collecte (territoire politique et administratif).

La coopération permet, en conjuguant les légitimités et les moyens de plusieurs collectivités dans une action convergente, d'élargir la sphère d'action de chacune d'elles...

La Bretagne est au plus haut point concernée par cette démarche de coopération.

Toutes les régions de l'ouest partagent une problématique commune liée à leur maritimité (l'atlantique ou la manche) avec des enjeux communs, parmi lesquels on peut citer :

- Les pollutions
- La sécurité maritime
- Le tourisme
- La pêche
- L'aquaculture et la conchyliculture
-

De même dans toutes ces régions, on retrouve un poids important de l'agriculture et de certains secteurs industriels :

- Les industries agroalimentaires
- L'industrie automobile
- La construction navale

En matière de démographie, on retrouve là aussi comme caractéristiques communes des phénomènes tels qu'une population vieillissante, des soldes migratoires positifs, un tissu de villes moyennes permettant une répartition homogène de la population sur le territoire.

Ces caractères communs, renforcés par la proximité géographique, ont conduit à la mise en place d'un certain nombre de coopérations institutionnelles :

- Les Chambres d'agriculture ont créé un réseau sur les quatre régions de Bretagne, d'Aquitaine, de Poitou-Charentes et des Pays de la Loire

- Les universités de Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes ont créé entre elles un Réseau d'Universités de l'Ouest Atlantique (RUOA)
- Les CRCI de Bretagne et des Pays de la Loire avaient envisagé un rapprochement de leur ARIST

Les économies des différentes régions sont également très imbriquées.

Ainsi, certains grands groupes industriels sont implantés sur l'ensemble des territoires de l'ouest. C'est notamment le cas de LACTALIS, de FLEURY MICHON, de TIPIAK ...

Les groupes coopératifs TERRENA, EVEN, COOPAGRI ont créé une filiale commune de commercialisation de leurs produits laitiers avec une marque commune PAYSANS BRETONS.

Le groupe PSA CITROEN et les Chantiers de l'atlantique se fournissent auprès de sous traitants situés principalement sur les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire.

De même les principaux pôles de compétitivité labellisés et situés dans l'ouest ont des adhérents sur plusieurs régions : pôle « mer », pôle « images et réseaux », pôle « automobile haut de gamme », pôle « emc2 », pôle « valorial », pôle « végépolys ».

Les instituts de recherche peuvent être aussi organisés en « inter région ». La délégation interrégionale du CNRS « Bretagne - Pays de la Loire » est basée à Rennes, celle de l'INSERM réside à Nantes. Ifremer exerce ses activités sur plusieurs établissements des régions de l'ouest : Brest, Nantes, Lorient, Saint-Malo, Marennes, Bouin.

Les écoles supérieures, dépendant du Ministère de l'agriculture, de Rennes (agro campus) et d'Angers (horticulture) ont fusionné pour donner naissance à l'AGRO CAMPUS OUEST.

Les villes elles mêmes coopèrent au travers de divers réseaux.

Dans ce contexte, la région de Bretagne est essentiellement tournée vers les Pays de la Loire, en particulier, pour des raisons géographiques. Par ailleurs, une longue tradition d'échanges existe, d'une part entre le sud Bretagne et Nantes, et d'autre part entre la Mayenne et Rennes.

La Bretagne, très largement côtière, est en partie entourée par la région des Pays de la Loire ; mais elle est aussi limitrophe de la Basse-Normandie et des collaborations commencent à prendre de l'ampleur, notamment, autour de la baie du Mont Saint-Michel et avec la mise en circulation récente de l'autoroute des estuaires entre Caen et Rennes.

La Région Poitou-Charentes peut aussi souvent être associée dans des collaborations avec la Bretagne, dans le cadre de relations trilatérales « Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes ». Historiquement l'État a voulu promouvoir un grand espace « Ouest Atlantique » constitué par ces trois régions et d'anciennes collaborations sont nées et se sont poursuivies dans ce cadre.

Les relations économiques entre la Bretagne et les régions du sud du Royaume-Uni sont importantes, notamment grâce aux ferries reliant Roscoff et Saint-Malo aux ports anglais ; mais les relations institutionnelles semblent plus en retrait, en partie en raison probablement du faible poids politique des institutions locales anglaises. Pour les années à venir, la mise en œuvre du programme transfrontalier transmanche 2007-2013 pourrait accroître ces relations institutionnelles.

Dans ce cadre, il faut déjà relever l'initiative relative au lancement de la fédération des ports locaux et régionaux.

La Région Bretagne, qu'il s'agisse du Conseil régional ou du Conseil économique et social, prend par ailleurs toute sa part (elle en a même été souvent à l'initiative) dans de grands réseaux, de régions européennes (Conférence des Régions Européennes Maritimes- CRPM ou Commission de l'Arc Atlantique) qui permettent la réalisation d'études conjointes, des prises de position communes, des actions de lobbying ou qui favorisent les collaborations entre partenaires économiques ou de recherche. De son côté, le CESR est engagé depuis le début des années 1990 dans une coopération l'associant aux CESR de Poitou-Charentes, d'Aquitaine et des Pays de la Loire (ARESE) et dans une coopération renforcée à l'échelle internationale avec plusieurs autres CESR français ou leurs homologues espagnols, portugais, ou de de Grande-Bretagne⁵.

Les exemples d'actions de collaboration sont nombreux :

- AGLIA (pour l'aquaculture),
- Le cyclotron pour la recherche,
- La Ligne à Grande Vitesse,
- L'aéroport «Notre Dame des landes»,
- Le Génopole,
- Le Cancéropôle,
- Le Pôle Agronomique de l'Ouest,
- Ouest Atlantique,
- MEITO,
-

Certains de ces projets, pour diverses raisons, n'existent plus, d'autres se créent.

Certaines de ces collaborations ont donné lieu à la création de structures juridiques spécifiques, d'autres projets n'ont pas nécessité d'engagements aussi fermes et pérennes de la part des régions.

Certains projets ont pris naissance dans le cadre d'une volonté politique des Régions qui s'y sont investies très fortement ou par l'intermédiaire d'organismes satellites ; d'autres collaborations sont liées à des initiatives d'autres institutions et n'ont reçu qu'un appui ponctuel des conseils régionaux ; c'est le cas pour le Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique (RUOA).

⁵ Voir Annexe 3, les avis et travaux réalisés dans le cadre de ces coopérations.

Mais la recherche d'une coopération s'accompagne également à certains niveaux d'une concurrence. Chaque région a besoin de développer sa recherche, ses ports, son économie,... Cependant aucune des régions ne peut prétendre pouvoir se développer seule, et l'attractivité de chacune dépend aussi de celle des autres.

1.2. Mieux connaître l'implication de la Région

Depuis un peu plus de 20 ans, les lois de décentralisation successives ont permis aux territoires de se gouverner de manière plus autonome.

Cette nouvelle gouvernance « au plus près » a permis de mieux répondre aux aspirations des citoyens ; mais cette autonomie peut aussi générer des distorsions de traitement entre territoires, des concurrences parfois nuisibles, par exemple pour l'attractivité des entreprises.

Pour éviter toutes ces nuisances (effets de bord), il est donc très vite apparu utile de mettre en œuvre une coopération territoriale afin d'assurer une certaine continuité territoriale.

Par ailleurs, dans certains domaines, comme par exemple les transports, les coopérations interrégionales apparaissent indispensables.

Enfin, la taille des régions peut paraître faible autour de problématiques identiques sur plusieurs régions contiguës ; et pour des raisons d'économies d'échelle ou de masse critique, les régions ont intérêt à se regrouper ; c'est notamment le cas dans les domaines de la recherche, de l'économie ou de l'enseignement supérieur.

Les régions ont donc multiplié les actions de coopération.

La Bretagne entretient donc à première vue de nombreuses collaborations avec ses régions voisines ou de son espace européen.

Pourtant, il semble difficile d'obtenir un bilan consolidé de cette politique ou même une liste de ses coopérations. Ainsi, à la lecture du budget primitif du Conseil régional, chaque année, acte politique majeur d'une assemblée politique, on peut très difficilement y déceler quelle est la stratégie politique de coopération, alors que par ailleurs, dans sa politique de coopération internationale, ses choix stratégiques envers les régions prioritaires apparaissent clairement : Saxe, Pays de Galles, Wielkopolska, Shandong, Madagascar.

2. La démarche suivie

Dans ce contexte, l'objectif de cette étude va donc être :

- de recenser ces coopérations
 - o Dans quels domaines ?
 - o Avec qui ?
 - o Quels partenaires ?

- o Quelles origines ?
- o Quels objectifs ?
- de chercher à comprendre leur fonctionnement
 - o Avec ou sans opérateurs extérieurs
 - o Leur évolution au cours du temps
 - o Quelle gouvernance ?
 - o Le rôle de l'État, de l'Europe, des autres institutions et collectivités locales
 - o Quelles implications des élus, des services ?
 - o Quels facteurs d'échec ou de réussite ?
 - o Les conditions de leur arrêt ou de leur poursuite
- de s'interroger sur l'évaluation de ces coopérations
 - o Sont elles évaluées ?
 - o Comment convient il de les évaluer ?
 - o Quels critères doivent être retenus ?
 - o Quelle est la valeur ajoutée supplémentaire liée à l'interrégionalité ?
 - o Quel poids la coopération doit elle représenter par rapport à une politique sectorielle régionale ?

Mais au delà de l'évaluation de chacune des coopérations, il s'agit de comprendre quel est l'intérêt d'une stratégie régionale dans ce domaine des coopérations de proximité :

- La Région Bretagne a-t-elle une stratégie dans ce domaine ?
- En faut il une ?
- Et dans quels domaines ?
- Quels en sont les enjeux réels au-delà des coopérations presque obligatoires liées à la continuité territoriale ?

Précisions que cette étude porte sur **les coopérations interrégionales de proximité** ; ont donc été volontairement exclues de cette étude les relations avec les Régions prioritaires, mais plus distantes : Saxe, Pays de Galles, Wielkopolska, Shandong et Madagascar ; de même les projets communs des pôles « mer » de Bretagne et de Provence Alpes Côte d'Azur n'ont pas été pris en compte.

Définissons, enfin **la notion de coopération pour cette étude**. On va ici considérer comme coopération :

- tout accord ou position commune entre plusieurs institutions régionales sur un projet, une action ou une politique bien définie (y compris la réflexion pour définir une politique sans qu'il y ait obligatoirement financement),
- tout cofinancement par les institutions régionales d'un projet oeuvrant pour ou sur plusieurs régions.

L'implication de l'institution régionale (Conseil régional) est donc ici un critère clé d'une coopération.

S'il existe de nombreuses coopérations entre chambres consulaires, universités, partenaires économiques, fédérations patronales ou syndicales,... ; elles ne seront prises en compte que lorsqu'elles sont accompagnées par une intervention financière du Conseil régional

Le champ de l'étude est donc volontairement centré sur les relations institutionnelles entre les Conseils régionaux ou leur « satellite » (organismes missionnés par les Conseils régionaux afin de contribuer à l'amélioration de leurs politiques).

Cette étude n'a pas non plus pour objet de questionner les cadres territoriaux des régions ou de promouvoir des espaces plus larges comme par exemple l'ouest atlantique ou encore de discuter de la pertinence des découpages territoriaux.

Il apparaît que la multiplicité des formes d'organisation et que la diversité des coopérations souligne l'impossibilité de définir un territoire pertinent, qui serait un cadre unique.

En revanche, il existe des territoires pertinents en fonction des domaines politiques ou des actions à mettre en œuvre. Cette géométrie variable est au cœur du fondement des dynamismes des coopérations.

On va considérer que les coopérations étudiées vont constituer des territoires de projet qui seront variables et à durée déterminée en fonction des projets.

3. Le contexte institutionnel

Les lois de décentralisation de 1982-1983, puis la loi du 13 août 2004 qui en constitue le deuxième acte, portent en germe la nécessité des collaborations interrégionales.

Auparavant, l'État centralisateur ne devait mettre en œuvre des coopérations qu'entre ses propres services déconcentrés ; c'est d'ailleurs ce qu'il faisait au travers des commissariats au développement économique (l'association « ouest atlantique » pour les trois régions de Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes).

Historiquement l'État a donc essayé de mener des coopérations (ou des actions sur des territoires plus larges, associant des acteurs de ces différents territoires) sur des espaces élargis, dans le cadre, notamment de sa politique d'aménagement du territoire au travers de la DATAR, puis de la DIACT.

Mais depuis ces lois de décentralisation, avec les compétences qui leur ont été transférées en totalité ou partiellement, diverses motivations, qui seront détaillées ci-après, mettent les Conseils régionaux devant la quasi-obligation de nouer entre eux des collaborations :

- Pour régler des problèmes de continuité territoriale,
- Pour financer des grandes infrastructures qui doivent desservir plusieurs régions (c'est le cas, notamment, dans le domaine des transports),
- Pour œuvrer sur des problématiques communes,
- Pour des actions de lobbying,
- Parce que le territoire pertinent pour une action spécifique peut dépasser les limites territoriales administratives,
- Pour mutualiser des moyens,
- ...

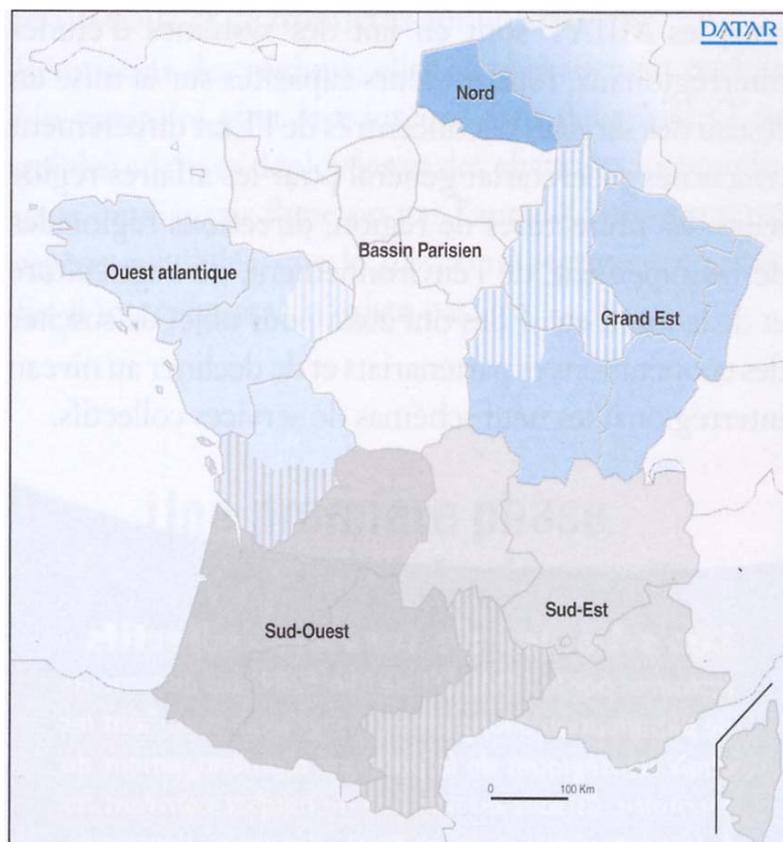
3.1. Le cadre national

L'État a joué un rôle primordial dans la définition d'outils interrégionaux d'aménagement du territoire, notamment par l'intermédiaire de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), devenue fin 2005 la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT). Ainsi, ont été créés à partir des années soixante-dix, les commissariats au développement économique, qui travaillent en réseau avec la DIACT. Toutefois, au nombre de neuf, quatre seulement ont eu une dimension interrégionale (la Bretagne était concernée avec l'Ouest Atlantique, regroupant la Bretagne, les Pays de la Loire et Poitou-Charentes). Ces commissariats au développement économique avaient pour objectif la prospection et l'accueil d'entreprises, ainsi que l'accompagnement de projets (accès aux aides de l'État par exemple). D'autres structures du même type ont existé, notamment les commissariats de massif.

Par la suite, d'autres outils d'aménagement ont été mis en place. Le 15 décembre 1997, le CIADT a décidé de la création de Missions Interministérielles et Interrégionales d'Aménagement du Territoire (MIIAT), en raison :

- Du besoin de planification régionale comparé au manque de moyens des préfets de région ;
- De la recomposition territoriale induite par les changements démographiques ;
- Du cloisonnement des services déconcentrés de l'État.

Carte 1. Systèmes d'études interrégionaux - Les 6 MIIAT n'ont pas de frontière fixe



Source : DATAR

La Bretagne est incluse dans la MIIAT « Grand Ouest », avec les Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Les MIIAT sont des missions d'études interrégionales, qui mettent en réseau les services de l'État. Elles avaient également pour objectif de susciter des coopérations et des partenariats et de décliner au niveau interrégional les neuf schémas de services collectifs instaurés par la Loi d'orientation et d'aménagement du territoire, qui constitue entre autres dispositifs un cadre juridique pour la coopération interrégionale.

En 2004 les MIIAT ont été remplacées par les MEDCIE (Mission d'études et de développement des coopérations interrégionales et européennes) assises sur les mêmes territoires. Il semblerait que leurs missions se soient concentrées sur la coordination des services déconcentrés de l'État ; elles n'ont jamais été les vrais interlocuteurs des régions ; et leurs bilans, s'ils existent, ne semblent pas disponibles.

Enfin, dans le cadre du contrat de plan 2000-2006, l'État avait envisagé un volet interrégional ; mais il n'avait pas prévu de crédits spécifiques, ce qui a empêché tout développement dès le démarrage des discussions entre les partenaires régionaux et l'État.

Les cadres juridiques de la coopération interrégionale

Pour la mise en œuvre de leurs collaborations, les collectivités territoriales peuvent utiliser certains outils comme par exemple les syndicats mixtes,...

Mais concrètement, étant donné le caractère le plus souvent temporaire des coopérations dépassant le cadre régional, les collectivités ont surtout privilégié le statut associatif qui leur est apparu le plus souple, même s'il présente des caractères négatifs, notamment en termes de gouvernance ou sur le plan juridique.

L'État, conscient de cette difficulté, a souhaité proposer un nouvel outil : l'entente interrégionale.

La loi de 1992 sur l'Administration Territoriale de la République (ATR) et la Loi d'Orientation et d'Aménagement du Territoire (LOADT) de 1995 ont cherché à faciliter les coopérations entre régions par le biais d'ententes interrégionales.

« L'entente interrégionale est un établissement public qui associe plusieurs régions ayant un territoire continu. Une entente interrégionale peut associer une région insulaire ou la collectivité territoriale de Corse avec une ou plusieurs régions voisines.

L'entente interrégionale est créée par décret en Conseil d'État sur délibérations concordantes des conseils régionaux et éventuellement de l'Assemblée de Corse, et après avis des conseils économiques et sociaux régionaux. La décision institutive détermine le siège de l'entente.

Une région peut adhérer à plusieurs ententes. Dans ce cas, elle définit par convention avec chacune de ces ententes les compétences que celles-ci exercent sur tout ou partie de son territoire sous réserve qu'une même compétence, sur une même partie de ce territoire, ne soit déléguée qu'à une seule entente. Ces conventions sont approuvées par chacune des ententes auxquelles la région

concernée adhère. Elles sont transmises au représentant de l'État du siège de chacune de ces ententes et à celui de la région concernée⁶ ».

Dans la pratique ce nouveau dispositif n'a été que très peu utilisé. Il est apparu beaucoup trop lourd (décret en conseil d'État) pour des coopérations qui ont rarement un caractère pérenne.

3.2. Le cadre européen

Dans le cadre de sa politique de cohésion territoriale, l'Union Européenne cherche à favoriser les coopérations territoriales.

Dès 1999, la commission européenne publie un Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC). Ce document a notamment pour objectif le développement spatial périphérique et équilibré du territoire européen, en promouvant l'équité territoriale et le développement de pôles au rang mondial.

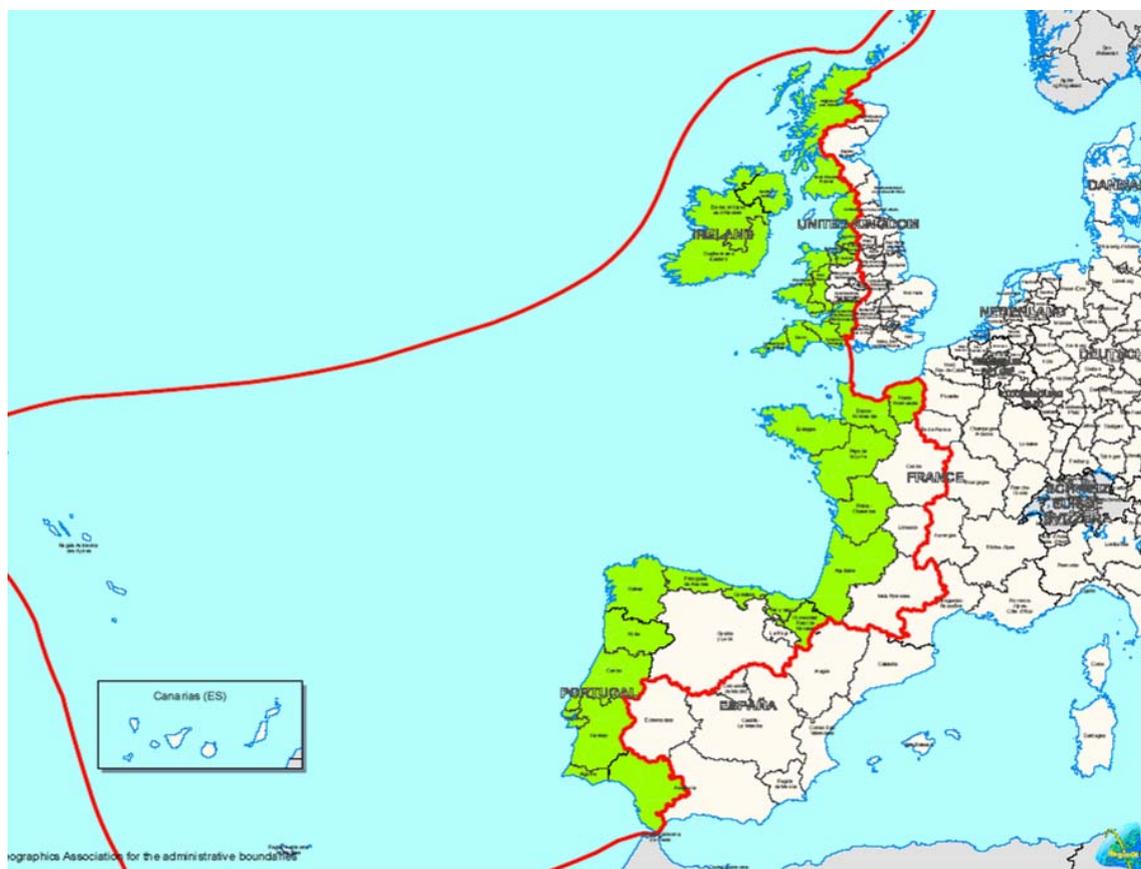
Un des moyens devant être utilisé pour aboutir à un développement territorial équilibré va être la promotion des coopérations transfrontalières et interrégionales.

L'Union Européenne va donc essayer de promouvoir de grands espaces européens de coopérations ; et la Bretagne sera intégrée à trois de ces grands espaces.

⁶ Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

3.2.1. L'Espace Atlantique

Carte 2. Espace Atlantique



Source: *Geographics Association for the administrative Boundaries*

En France les régions concernées sont : l'Aquitaine, Poitou-Charentes, les Pays de la Loire, la Bretagne, la Basse-Normandie et la Haute-Normandie.

En 2005, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) publie un Schéma de Développement de l'Espace Atlantique (SDEA), dont l'objectif est de définir une stratégie. Les coopérations y sont aussi considérées comme un des moyens pour aboutir au développement harmonieux de cet espace.

3.2.2. Le programme « NORD OUEST »

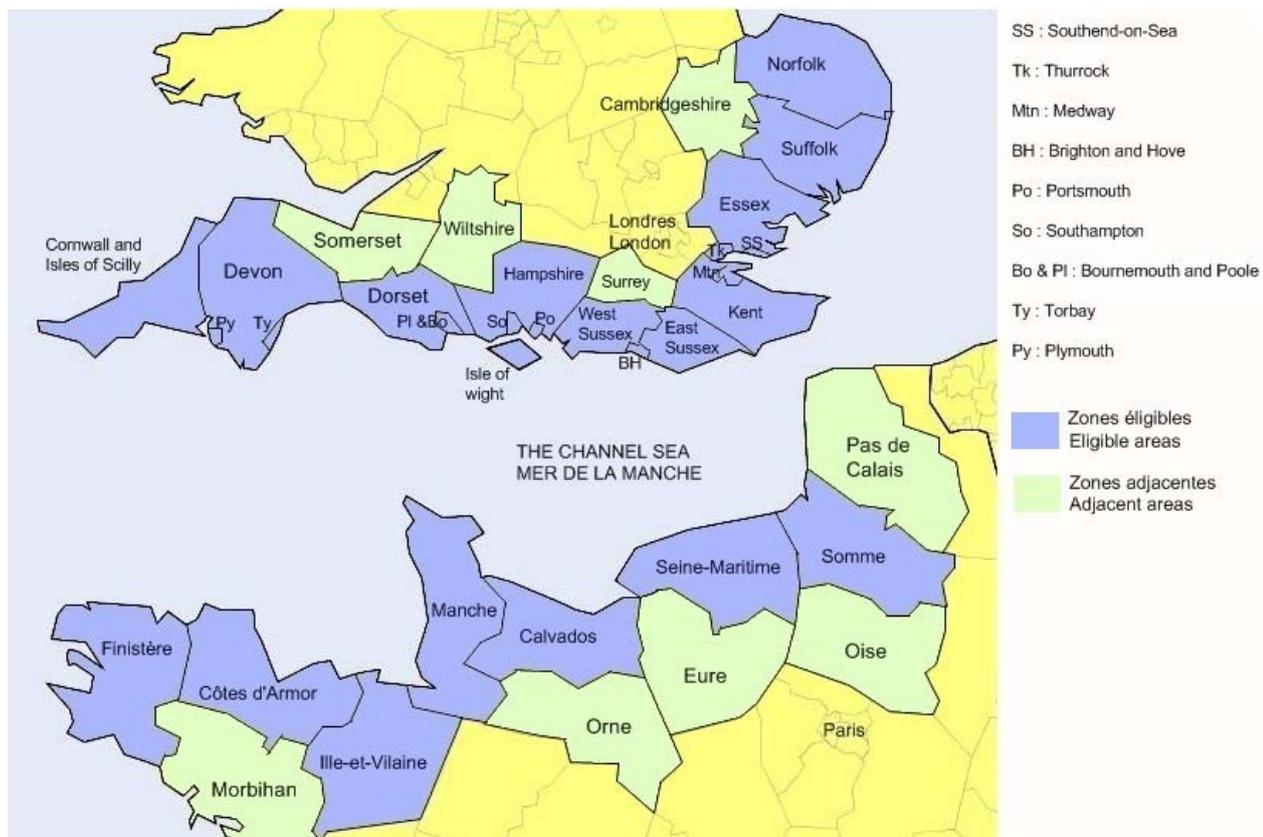
Carte 3. Programme Nord-Ouest



Source : BBR Bonn 2006

3.2.3. Programme transmanche « France Angleterre »

Carte 4. Zones éligibles et adjacentes au programme INTERREG IVA Manche 2007-2013



C'est la première fois que la Bretagne va être intégrée à un programme transfrontalier (programme 2007-2013).

3.2.4. Les outils européens pour promouvoir ces espaces

Les programmes « Interreg »

Ils constituent le principal outil de l'Union Européenne pour la promotion et le soutien aux coopérations interrégionales.

Ce dispositif a déjà permis de nombreuses collaborations entre les acteurs économiques et les autres partenaires sur ces espaces géographiques élargis.

Les Régions participent à la gestion de ces programmes ; elles peuvent même en être « autorité de gestion » ; et elles participent parfois au cofinancement des projets.

Les Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT)

Enfin depuis 2006, l'Europe propose un nouvel outil au service de la coopération territoriale : le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) qui permet à divers niveaux de collectivités de toute l'Union Européenne (régions, départements,

villes, etc.) ainsi qu'à des États membres de l'Union de se regrouper afin de mener des projets de coopération (transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux). L'intérêt de cet outil réside dans sa facilité à contourner les barrières et lourdeurs administratives, qui constituent des freins à la coopération territoriale. De plus, l'avantage tient en ce que l'outil fait reposer les projets sur une structure permettant plus de stabilité. Dans cette perspective, le GECT provoque un certain bouleversement car il change les règles de coopération et permet beaucoup plus de souplesse. C'est une reconnaissance politique et légale de la coopération territoriale, notamment interrégionale.

4. La méthodologie de cette étude

Nous avons pour cette étude réalisé une enquête, puis sélectionné en détail dix coopérations et réalisé des auditions permettant de réaliser l'analyse puis les préconisations finales.

4.1. Une enquête auprès des services de la Région Bretagne

Le premier travail a consisté à recenser l'ensemble des projets de coopération interrégionale, ceux connus par les services et à les décrire brièvement. Pour cela, un questionnaire a été réalisé par les services du CESR. Les services de la Région Bretagne ont donc été sollicités afin de répondre à cette « enquête ». Chaque projet a donc pu être recensé à partir des informations obtenues auprès des services.

Ce dispositif, ainsi mis en place, ne permet pas de prétendre à un recensement exhaustif des collaborations. En effet, certains services peuvent avoir oublié des projets. De plus, le phénomène de la coopération est volatil, changeant, avec des coopérations qui naissent et certaines autres qui disparaissent.

Ainsi, le travail réalisé se situe plutôt dans la perspective d'une photographie à l'instant "T" de la dynamique bretonne de coopération interrégionale ».

A partir de cette enquête, 44 coopérations ont été décelées. La description de ces 44 opérations de coopération est très inégale, les services de la Région ne disposant parfois que d'une information très parcellaire ; certaines coopérations s'apparentent plus à des mutualisations de moyens et les services sont surtout intéressés par les actions faites sur leur propre région et sur l'utilisation la plus optimale des crédits régionaux.

Par ailleurs, il faut souligner que l'information sur le bilan et l'évaluation des projets est encore plus difficile à obtenir.

Partant de cette information qualitativement aléatoire, l'étude n'a pas vocation à porter en général les conclusions partielles tirées de ces quelques exemples. Elle peut viser néanmoins, à présenter de façon globale ce qui caractérise l'interrégionalité en Bretagne, et tirer quelques enseignements significatifs, issus de l'analyse des cas particuliers.

4.2. La sélection de dix coopérations interrégionales

Nous avons sélectionné une dizaine de coopérations, parmi les 44 projets recensés. Pour effectuer cette sélection, nous avons procédé ainsi, les projets ont été classés selon deux typologies :

4.2.1. Par secteur d'activité ou domaine politique

On a alors utilisé la nomenclature budgétaire de la Région.

4.2.2. Selon le caractère plus ou moins volontariste de l'action des institutions régionales

- Les coopérations considérées comme « obligatoires », étant donné la nature du sujet traité ;
- Les coopérations répondant à une volonté politique de la région, suivant une stratégie de coopération ;
- Les coopérations répondant à une attente des acteurs économiques déjà organisés de manière interrégionale.

Le classement selon les deux typologies a permis une sélection d'une dizaine d'actions considérées comme représentatives des coopérations de la Bretagne avec ses Régions voisines.

Pour approfondir chacun de ces exemples, le groupe de travail a auditionné leur animateur ou responsable de projet.

Ultérieurement, le groupe de travail a souhaité entendre le Vice-président du Conseil régional, chargé de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation (secteur dans lequel les collaborations sont les plus nombreuses).

Liste des coopérations interrégionales sélectionnées :

- Ouest Venture
- Pôle Agronomique de l'Ouest
- SAGE Vilaine
- CEFEDM
- Pôle automobile haut de gamme
- Syndicat mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel
- Ouest Génopole
- AGLIA
- Fédération Ouest des CUMA
- Comité Régional du Tourisme (CRT) pour la campagne de promotion du Grand Ouest.

Deuxième partie

Présentation des 44 coopérations recensées

44 projets ont été recensés à l'issue des réponses au questionnaire.

(Mais attention, il ne s'agit que d'une photographie, fin de l'année 2007, et n'ont été recensées que les collaborations impliquant les Conseils régionaux). Ce recensement ne peut prétendre à l'exhaustivité.

1. Quelles coopérations ?

Le tableau ci-dessous concentre les résultats de l'enquête menée auprès des services de la Région Bretagne. Il présente de façon résumée les 44 actions de coopérations recensées par les services de la Région.

Tableau 1. Recensement des coopérations

programmes	Action de coopération	Description	Régions partenaires de la Bretagne
Aménagement du territoire			
<i>agir pour un aménagement contractuel des territoires</i>	Cap Atlantique	Financement d'un contrat territorial à cheval sur deux régions (communauté d'agglomération « Cap Atlantique »).	Pays de la Loire
Recherche & innovation			
<i>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</i>	Arcus	Mobilité des chercheurs dans les pays en émergence (projet non finalisé).	Pays de la Loire
	Cancéropôle Grand Ouest	Centre de recherches multi sites sur le cancer.	Pays de la Loire – Poitou-Charentes – Centre
	Cyclotron	Construction d'un cyclotron pour la recherche médicale.	Pays de la Loire
	Ouest Génopole	Recherche collaborative autour du génome.	Pays de la Loire
	PSDR (Pour et Sur le Développement Régional du grand Ouest)	Recherche collaborative entre sciences humaines et technologiques relatives aux thématiques du développement rural, de l'agronomie et de l'agroalimentaire.	Pays de la Loire – Poitou-Charentes – Basse-Normandie
	Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique	Coopération des universités de l'Ouest.	Pays de la Loire, Poitou-Charentes.
<i>Stimuler l'innovation</i>	MEITO	Animation de la filière électronique, TIC.	Pays de la Loire

	Pôle Agronomique de l'Ouest (PAO)	Recherches collaboratives entre l'industrie et la recherche publique sur l'agronomie et l'agroalimentaire.	Pays de la Loire
	Veille Britta	Veille collective technologique auprès des industries agroalimentaires.	Pays de la Loire
	MÉGALIS	Cellule d'animation d'un réseau de télécommunication à haut débit.	Pays de la Loire
<i>Soutenir les Pôles de compétitivité</i>	Pôle automobile haut de gamme	Développement de l'innovation dans la filière automobile haut de gamme.	Pays de la Loire
	Pôle EMC2	Développement de l'innovation dans la filière des matériaux composites.	Pays de la Loire
	Pôle Valorial	Développement de l'innovation dans l'agroalimentaire.	Pays de la Loire et Basse-Normandie
	Pôle images et réseaux	Développement de l'innovation dans la filière.	Pays de la Loire
Ingénierie financière			
<i>Favoriser la création et la transmission d'entreprises</i>	Ouest Ventura	Fonds de capital risque, financement du haut de bilan.	Pays de la Loire
	Star West	Rendez-vous annuel de l'innovation et du capital-risque.	Pays de la Loire
International			
<i>Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne</i>	Euratlantique	Recherche d'investisseurs américains potentiels.	13 régions de l'Arc Atlantique
	Ouest Atlantique	Agence économique dont l'objectif est d'attirer les investisseurs extérieurs sur l'Ouest.	Pays de la Loire – Poitou-Charentes
Agriculture			
<i>Soutenir les pratiques environnementales et l'aménagement de l'espace rural</i>	Biogaz	Sensibilisation et soutien aux projets de méthanisation.	Pays de la Loire
	CUMA Ouest	Animation et coordination des Cuma.	Pays de la Loire – Basse-Normandie
	STEPP	Programme commun d'expérimentation de plants en pots.	Pays de la Loire
	Promotion et économie d'énergie dans l'agriculture	Sensibilisation et soutien des économies d'énergie dans l'agriculture.	Pays de la Loire

<i>Pérenniser et adapter les secteurs agricoles et agroalimentaires</i>	Campagne de promotion de la volaille	Dans un contexte de crise de la filière, promotion de la volaille.	Pays de la Loire – Poitou-Charentes – Basse-Normandie – Centre
Pêche et aquaculture			
<i>Développer le secteur des pêches maritimes et l'aquaculture</i>	Association du Grand Littoral Atlantique (AGLIA)	Programme de recherches et d'expérimentations collectives sur des thématiques d'intérêt professionnel de la mer.	Pays de la Loire – Poitou-Charentes – Aquitaine.
	Carnet de pêche électronique	Mise au point d'un carnet de pêche électronique	Pays de la Loire
Transports			
<i>Développer le transport ferroviaire et favoriser l'intermodalité</i>	Etude préalable à la desserte ferroviaire de Notre-Dame-des-Landes	Etude de faisabilité de la desserte de l'aéroport.	Pays de la Loire
	LGV	Etudes préalables à la construction de la LGV.	Pays de la Loire
	Réseau Transbaie du Mont-Saint-Michel	Etude préalable d'une desserte modernisée « St Malo – Dol – Pontorson – Mont St Michel ».	Basse-Normandie
	Accord de réciprocité ferroviaire	Convention fixant les tarifs pour la ligne TER Rennes – Nantes.	Pays de la Loire
	Contrat de ligne Rennes – Redon – Nantes	Outil de concertation avec les usagers, les institutionnels et la SNCF.	Pays de Loire
Environnement			
<i>Restaurer la qualité de l'eau</i>	SAGE Vilaine	Convention avec l'Institution d'Aménagement de la Vilaine sur des problématiques de gestion de l'eau, de sa qualité, de prévention des inondations dans le cadre du SAGE.	Pays de la Loire
<i>Sauvegarder et valoriser le patrimoine naturel</i>	Conservatoire botanique de Brest	Connaître, prévenir et conserver la flore sauvage du massif armoricain.	Pays de la Loire – Basse-Normandie
	Réserve naturelle du Pont de Fer	Réserve naturelle interrégionale.	Pays de la Loire

	Baie du Mont-Saint-Michel	Rétablissement du caractère maritime de la Baie du Mont-Saint-Michel.	Basse-Normandie
Tourisme			
<i>Adapter la politique touristique aux exigences nouvelles du secteur</i>	Campagne de promotion du Grand Ouest	Promotion touristique du Grand Ouest dans divers pays européens ou non.	Pays de la Loire – Poitou-Charentes – Basse-Normandie – Centre
Culture			
<i>Développer les industries culturelles régionales et accompagner et structurer les équipes artistiques</i>	CEFEDM	Etablissement interrégional de formation des professeurs de musique et de danse.	Pays de la Loire
	Espace Lyrique interrégional	Coproduction d'un spectacle lyrique et promotion d'une tournée dans les villes moyennes.	Pays de la Loire
<i>Valoriser le patrimoine culturel, artistique et architectural</i>	Arc'Antique	Pérenniser un atelier de restauration du patrimoine.	Pays de la Loire
La Bretagne dans l'Europe			
<i>Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international</i>	CRPM	Assemblées des régions périphériques maritimes et notamment de l'Espace Atlantique.	155 régions
	Espace Interrégional Européen	Cellule de veille et de lobbying européen.	Pays de la Loire – Poitou-Charentes
	Sensibilisation et formation à l'Europe	Sensibilisation des lycéens à l'Europe.	Pays de la Loire
	Espace Manche Développement Initiative (EMDI)	Promotion des collaborations Franco-Britannique	Haute-Normandie, Basse-Normandie
Divers			
	Érika	Défense commune des régions et des collectivités locales suite au naufrage de l'Érika.	Pays de la Loire, Poitou-Charentes

Source : CESR de Bretagne

2. Trois Régions sont principalement impliquées dans les coopérations avec la Bretagne

41 coopérations sur les 44 recensées concernent les relations entre la Bretagne et les Pays de la Loire (Région la plus voisine qui jouxte le plus largement la Bretagne, à l'exception de quelques kilomètres de frontière avec la Manche) parmi elles 26 constituent des relations bilatérales.

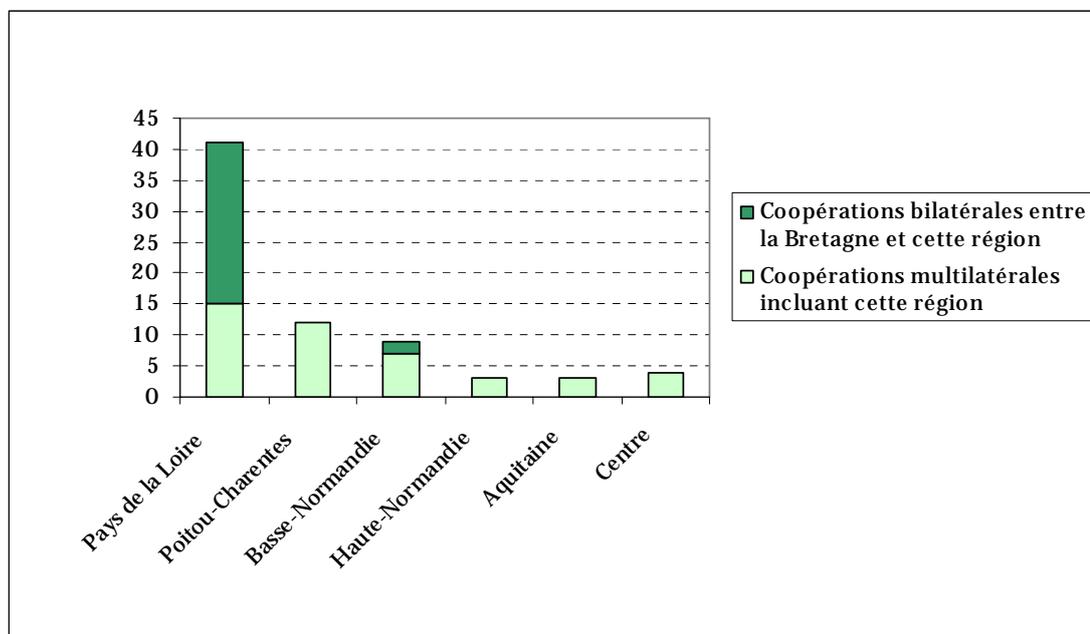
La deuxième Région avec laquelle la Bretagne collabore est la Région Poitou-Charentes qui n'a pas de contact géographique avec la Bretagne. 12 coopérations ont pu être dénombrées, mais sans aucune collaboration bilatérale.

La Région Basse-Normandie est, quant à elle, le troisième partenaire de la Bretagne, avec neuf projets recensés, dont deux dans lesquels, seules la Bretagne et la Basse-Normandie sont concernées.

Enfin, trois autres Régions sont partenaires de la Bretagne pour un nombre moins important de projets, et sont incluses à chaque fois dans des coopérations qui intègrent plus de deux régions. Il s'agit de la région Haute-Normandie, qui participe à deux coopérations avec la Bretagne, l'Aquitaine avec trois actions de coopération également, et la Région Centre, pour quatre projets.

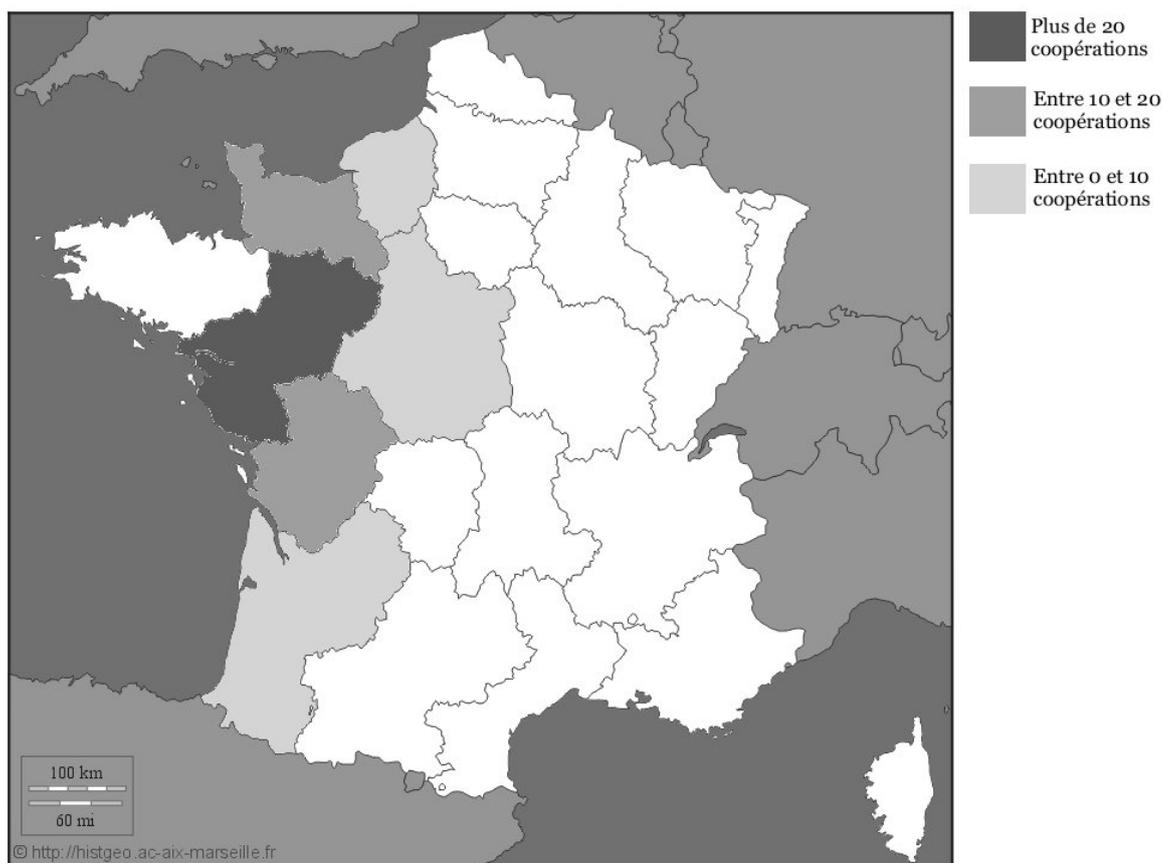
Le diagramme et la carte ci-dessous illustrent cette analyse :

Figure 1. Répartition et type des coopérations recensées.



Source : CESR de Bretagne

Carte 5. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité



Source : <http://histgeo.ac-aix-marseille.fr>

Le territoire constitué par la région Bretagne et la région Pays de la Loire est donc le plus souvent mis à profit pour la coopération interrégionale par la Bretagne. De plus, on observe que plus de la moitié des coopérations entre la Bretagne et la région ligérienne sont des coopérations bilatérales⁷. En revanche, les coopérations avec des régions plus éloignées (Aquitaine, Haute-Normandie, Centre) se font exclusivement dans le cadre d'une coopération multilatérale⁸.

⁷ Par coopération bilatérale, il est entendu une coopération entre la Bretagne et une seule région partenaire.

⁸ Par coopération multilatérale, il est entendu une coopération entre la Bretagne et au moins deux autres régions partenaires.

3. Cinq domaines de coopérations

On constate que cinq grands domaines de coopérations se dégagent :

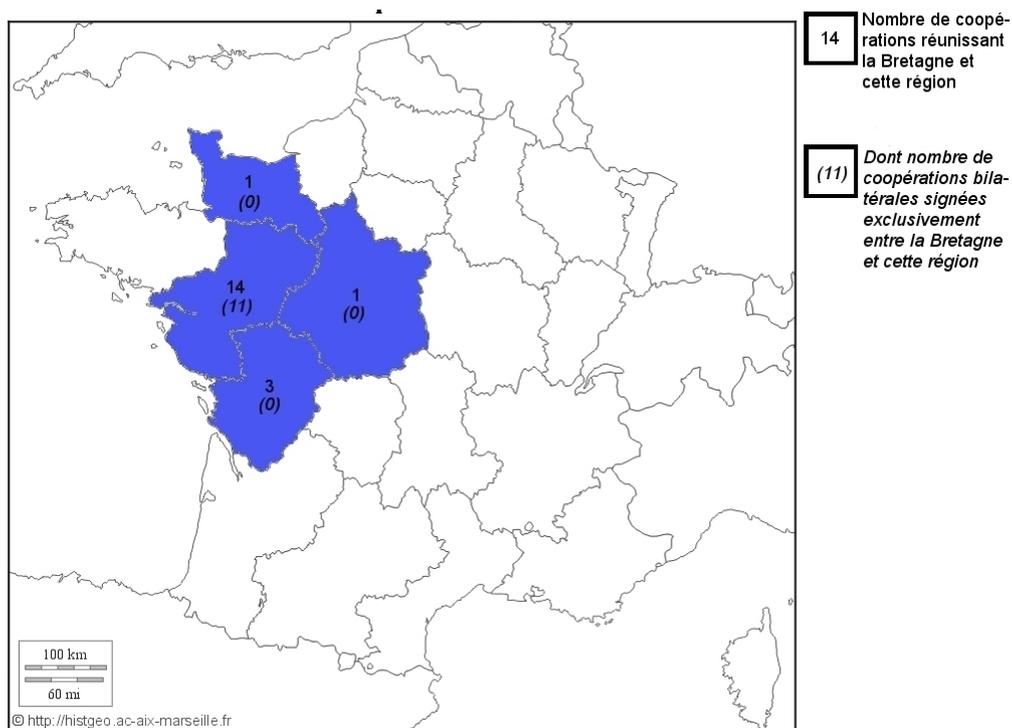
3.1. Pôles de compétitivité et recherche, innovation et enseignement supérieur

La Bretagne a favorisé, la coopération interrégionale de proximité dans le domaine des pôles de compétitivité et dans celui de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur. En effet, quatorze coopérations sur quarante-quatre sont développées dans ce domaine. Il faut noter, parmi elles, l'omniprésence de la Région Pays de la Loire, les quatorze actions de collaborations incluant les ligériens.

Ces coopérations peuvent concerner la construction d'infrastructures ; mais, le plus souvent, elles permettent la constitution de réseaux de chercheurs et/ou d'industriels sur une thématique ou une filière bien précisée. Ce qui est recherché, c'est, au-delà de la mutualisation de coûts, la capacité à mobiliser des acteurs et à être lisible au niveau national ou international.

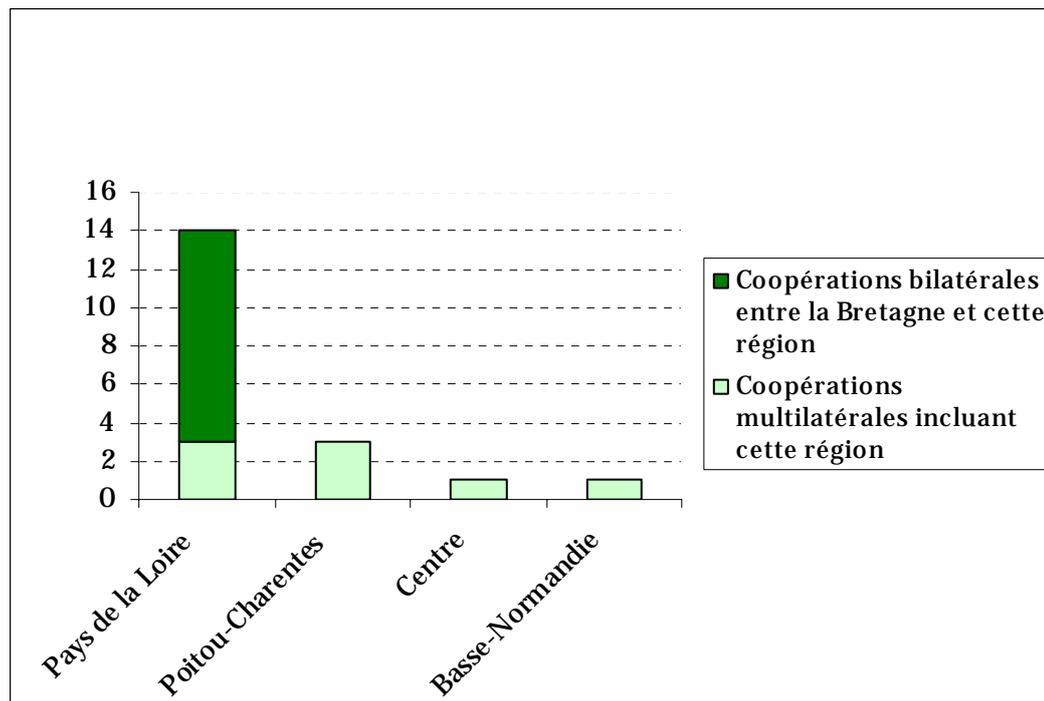
C'est sans doute un des domaines où les coopérations sont le plus liées à un volontarisme politique des élus régionaux.

Carte 6. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans le domaine des pôles de compétitivité et de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation.



Source : <http://histgeo.ac-aix-marseille.fr>

Figure 2. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans le domaine des pôles de compétitivité et de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation

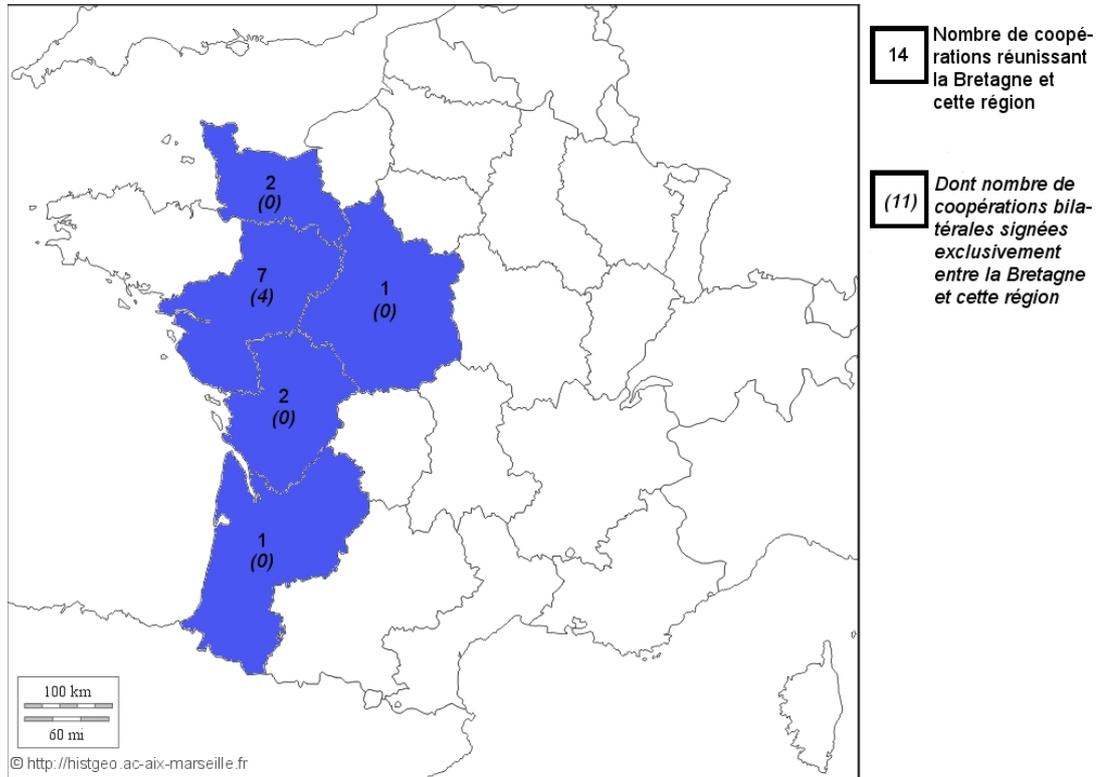


Source : CESR de Bretagne

3.2. Agriculture, pêche et aquaculture

Les actions de coopération interrégionale de proximité dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture sont au nombre de sept. Les ligériens participent à toutes ces collaborations (dont quatre sont contractées uniquement avec ces derniers). La Basse-Normandie participe quant à elle à deux projets, au même titre que la Région Poitou-Charentes. Enfin, les Régions Centre et Aquitaine ne participent qu'à une seule de ces actions de coopération.

Carte 7. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture.



Source : <http://histgeo.ac-aix-marseille.fr>

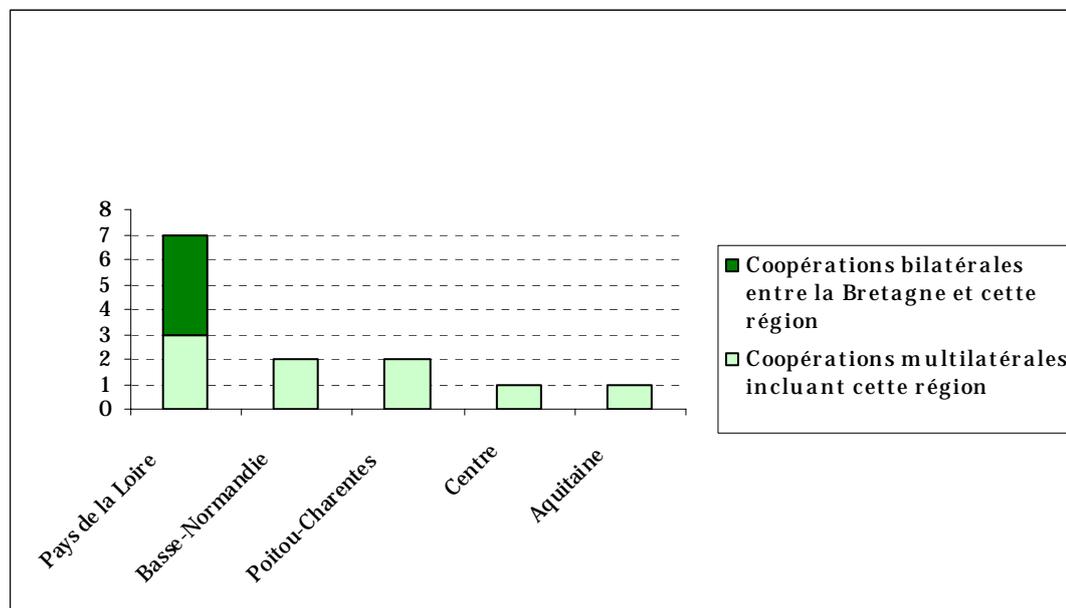
Ici encore, on observe la nette prééminence des relations exclusives entre la Bretagne et la Région des Pays de la Loire. Plus de la moitié des coopérations contractées entre les deux collectivités le sont entre elles deux exclusivement, ce qui fait des ligériens les partenaires principaux de la Région Bretagne dans la coopération pour l'agriculture, la pêche et l'aquaculture.

De nombreuses coopérations sont liées au volontarisme de partenaires professionnels qui sont déjà organisés en inter régions. Ces coopérations sont bien sur liées aux caractéristiques communes des agricultures régionales (poids des productions animales et notamment de la production laitière, structures agricoles comparables, rapprochement des coopératives,...).

Dans ce domaine, il faut aussi remarquer le volontarisme politique des Régions, illustré récemment par la position commune prise par les quatre Régions de Bretagne, des Pays de la Loire, de Basse Normandie et de Poitou-Charentes relative à la réforme de la PAC. Rappelons d'ailleurs que, précédemment, trois CESR avaient

été saisi conjointement par leur Président de Conseil régional pour réaliser une saisine sur la filière laitière (Basse Normandie, Bretagne et Pays de la Loire)⁹.

Figure 3. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture



Source : CESR de Bretagne

3.3. Transports

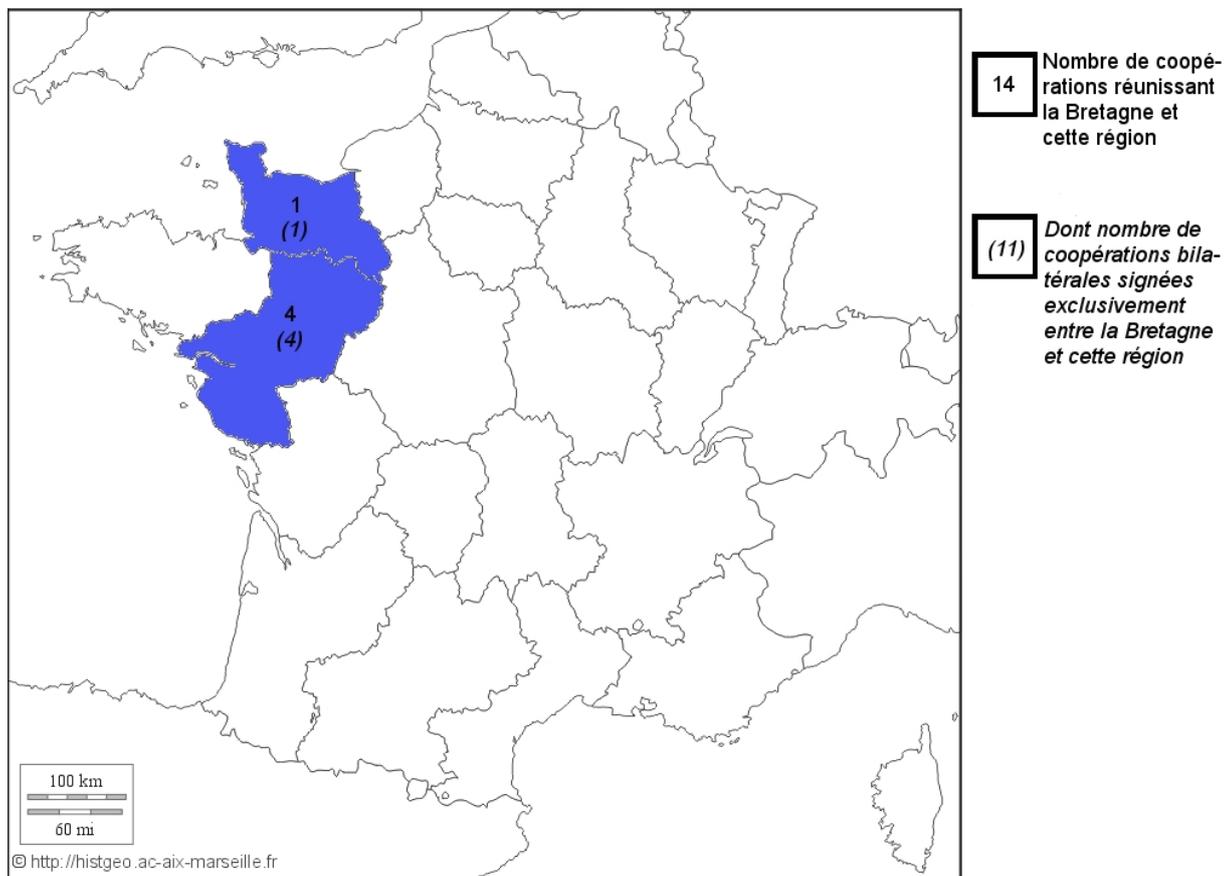
Le domaine des transports concentre cinq actions de coopération entre la Région Bretagne d'une part, et les Régions Pays de la Loire et Basse-Normandie d'autre part. Il s'agit d'un secteur très particulier dans lequel les coopérations sont presque obligatoires, même s'il faut un volontarisme politique pour faire aboutir les projets.

Mais on ne peut envisager la construction d'une ligne à grande vitesse sans l'accord des régions traversées. Il en est de même pour l'implantation d'un aéroport international destiné à desservir plusieurs régions. Par ailleurs, il semble préférable de se concerter avant de fixer les horaires et tarifs d'une ligne interrégionale.

C'est la raison pour laquelle la Bretagne ne travaille dans ce domaine qu'avec ses deux régions limitrophes.

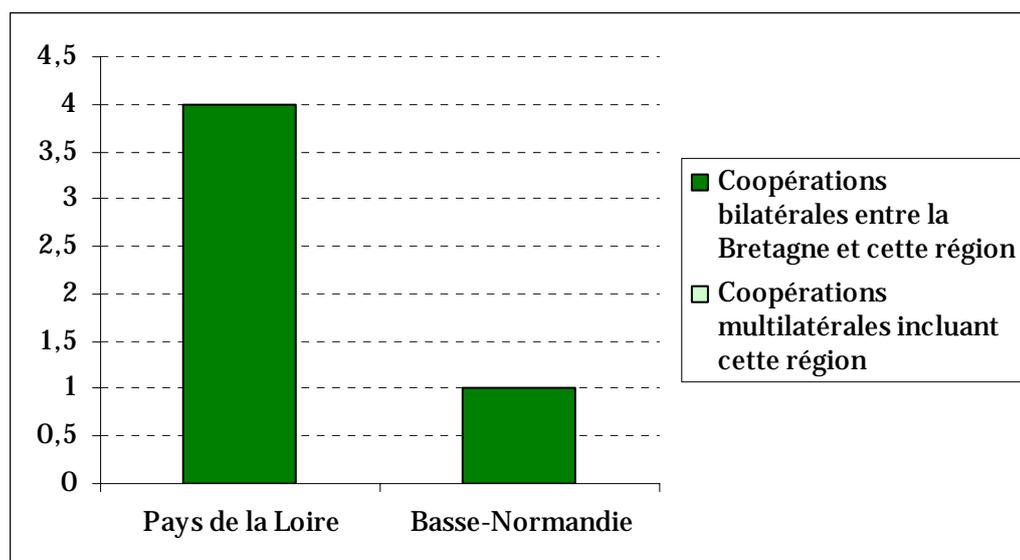
⁹ CESR de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire, décembre 2006. Filière laitière des régions de l'Ouest. Rapporteur : M. Pascal FERÉY.

Carte 8. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans les domaines de transports.



Source : <http://histgeo.ac-aix-marseille.fr>

Figure 4. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans le domaine de transports



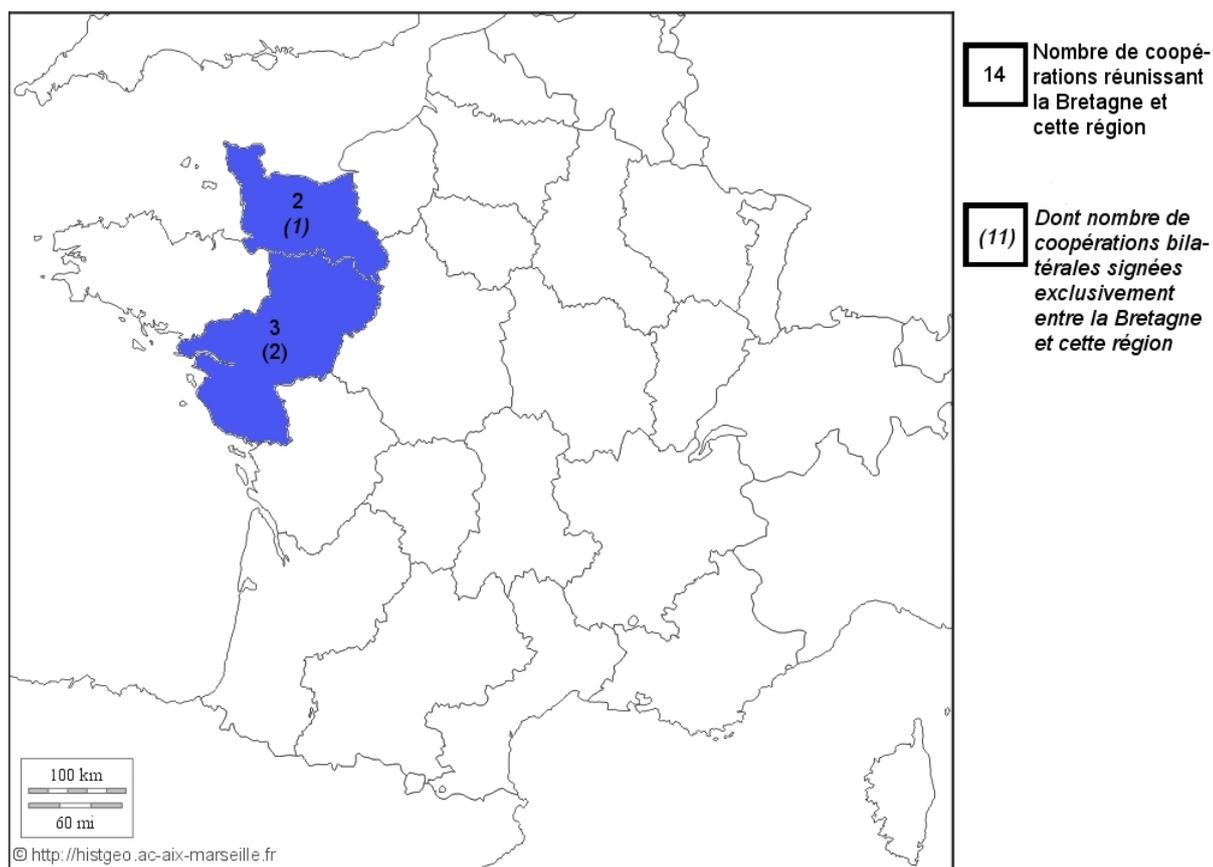
Source : CESR de Bretagne

3.4. Environnement

Dans le domaine de l'environnement, la Bretagne est confrontée aux mêmes enjeux que dans le domaine des transports. Il y a un fort besoin de continuité territoriale afin de rendre efficaces les politiques menées dans ce secteur.

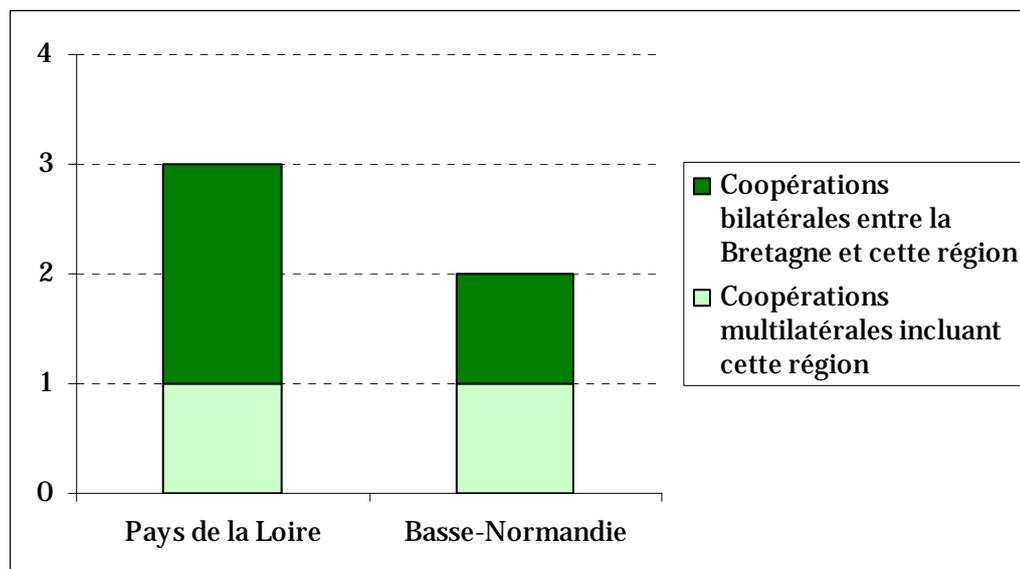
Ainsi, la Région Bretagne coopère avec seulement deux Régions, les Pays de la Loire et la Basse-Normandie. Quatre actions de coopération dédiées au secteur de l'environnement ont été dénombrées, dont trois exclusivement avec une Région (deux avec les Pays de la Loire, une avec la Basse-Normandie). Une seule action de coopération réunit la Région Pays de la Loire et la Basse-Normandie avec la Bretagne.

Carte 9. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans les domaines de l'environnement.



Source : <http://histgeo.ac-aix-marseille.fr>

Figure 5. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans le domaine de l'environnement



Source : CESR de Bretagne

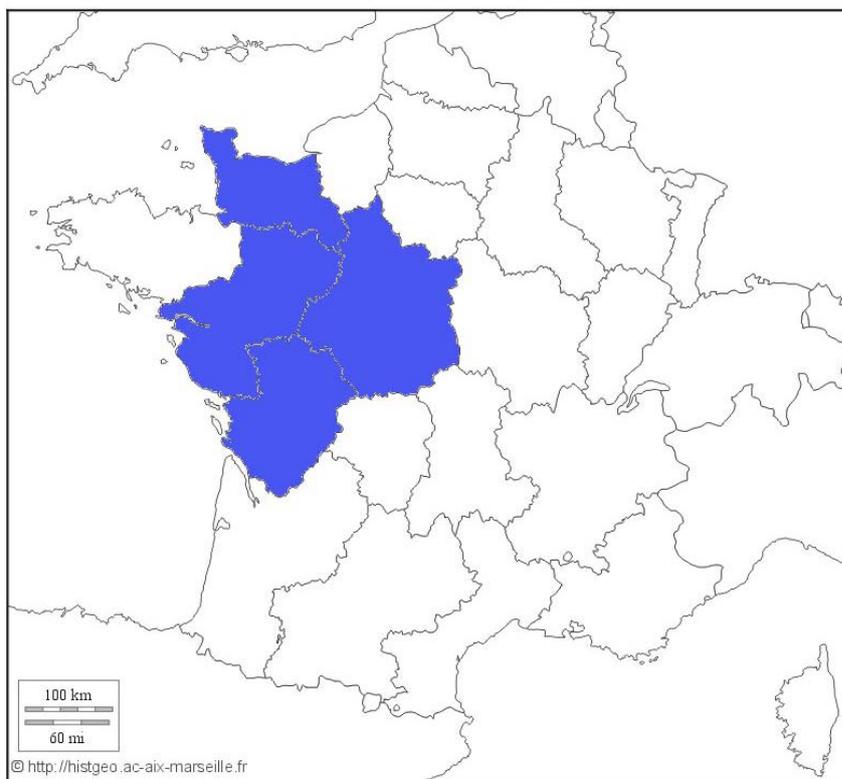
3.5. Tourisme

La Bretagne, comme les autres régions du littoral atlantique attire les flux touristiques.

La proximité, ainsi que des caractéristiques communes liées aux activités maritimes ne peut que favoriser les coopérations, notamment en terme de promotion. Aussi cinq Régions ont elles décidé d'unir leur force dans le cadre d'une campagne de promotion du Grand Ouest en Italie et en Espagne. Les régions participant à cette campagne sont représentées sur la carte ci- dessous.

On observe que la Région Centre s'est associée aux autres (Basse-Normandie, Pays de la Loire et Poitou-Charentes) bien qu'elle ne soit pas une région « maritime ».

Carte 10. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans les domaines du tourisme.



Source : <http://histgeo.ac-aix-marseille.fr>

3.6. Culture

La coopération interrégionale de proximité dans le domaine de la culture n'est pas aussi développée qu'on aurait pu le penser. Elle s'effectue uniquement avec la Région Pays de la Loire et de façon bilatérale. On dénombre trois coopérations :

- Pour la formation des enseignants,
- Pour une production commune de spectacles et une diffusion élargie au-delà des grandes métropoles,
- Pour la pérennisation d'un atelier commun de restauration du patrimoine.

3.7. D'autres coopérations dans des domaines divers

La Bretagne dans l'Europe

Les actions de coopération de la Bretagne avec d'autres Régions dans ce domaine des relations avec l'Union européenne semblent devoir répondre à deux objectifs :

D'une part, la mutualisation des coûts : les Régions Bretagne, Pays de la Loire, et Poitou-Charentes ont créé à Bruxelles un Espace Interrégional Européen qui réalise pour leur compte une action de veille et qui peut préparer des actions ou des positions communes (par exemple sur la réforme de la PAC).

De même, les Régions Bretagne et Pays de la Loire développent, chacune sur leur territoire, des actions de sensibilisation et de formation à l'Europe dans les établissements scolaires. La formation de ces animateurs « Europe » qui assurent ces actions est assurée conjointement par les deux régions.

D'autre part, les actions de lobbying : depuis 2005, la Bretagne a mis en place une représentation plus politique à Bruxelles qui lui est propre afin de se faire connaître et de défendre ses intérêts. Mais depuis bien plus longtemps, la Bretagne participe à la création de réseaux de régions qui lui sont proches afin de réfléchir sur leur intérêts communs et d'influencer les décisions européennes en fonction de ceux-ci ; elle participe ainsi activement à la vie de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) qui regroupe plus de 150 régions et à un des ses départements géographiques : la Commission de l'Arc Atlantique (CAA) qui rassemble les régions de cet espace. La CRPM a été créée à Rennes en 1973 et son siège social est toujours basé dans la capitale bretonne.

De même, la Bretagne participe à une action de promotion des collaborations entre la France et l'Angleterre (EMDI), avec les Régions de Haute-Normandie et Basse-Normandie.

Ingénierie financière, capital-risque

Le développement d'entreprises de haute technologie représente un enjeu considérable pour les territoires ; mais leur création et leurs premières années d'activité nécessitent l'apport de capitaux très importants. Les sociétés de « capital risque » sont très concentrées en région parisienne ; ce type d'activité doit pouvoir disposer de compétences très « spécialisées ». Le territoire d'une seule région est, à l'évidence trop petit, pour la pérennité de ce type de société.

Aussi, les trois Régions de Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes se sont-elles associées pour participer à la création d'un fond de capital risque « Ouest Venture » qui œuvre sur les territoires du grand ouest.

Dans ce même domaine de la recherche de capitaux, une journée est également organisée conjointement entre les Pays de la Loire et la Bretagne afin de mettre en relation des porteurs de projets innovants et des investisseurs régionaux, nationaux et internationaux susceptibles de leur apporter des capitaux (Start West).

Actions juridiques

Enfin, les Régions de l'Ouest de la France savent collaborer lorsqu'un événement exceptionnel vient toucher leur territoire. En effet, après le naufrage de l'Érika et la marée noire qui a touché les côtes bretonnes et ligériennes, les collectivités de ces régions se sont entendues pour financer conjointement un avocat afin de défendre leurs intérêts communs lors du procès.

En conclusion

La faiblesse des coordinations dans certains domaines soulève quelques interrogations : domaine de la mer (alors que c'est le principal point commun entre toute les régions) et de la formation professionnelle (aucun projet n'a été recensé ; mais le financement du CEFEDM (centre de formation à l'enseignement de la

musique et de la danse), classé en « culture » aurait pu être intégré à une politique de formation.

Etant donné le caractère maritime de la Bretagne et les compétences importantes attribuées aux Régions, on aurait pu s'attendre à des coopérations plus nombreuses dans ces domaines. Mais comme nous l'avons indiqué, toutes les coopérations n'ont probablement pas été recensées ; de plus la formation se prête peut être mal aux relations interrégionales.

Même si, l'étude du CESR de Bretagne sur les « TIC »¹⁰ dans les lycées montre tout l'intérêt qu'il y a à s'informer et à échanger avec d'autres Régions sur leurs actions dans ce domaine.

4. Les budgets consacrés par la Région Bretagne à ces coopérations

Pour l'année 2006 les budgets consacrés par la Région Bretagne aux coopérations ont été évalués à environ 8M€ (à comparer avec le budget régional d'environ 1000 M€).

Mais il ne s'agit que d'une approximation et ces crédits sont très évolutifs en fonction des années et des projets. On peut supposer, par exemple, que ces budgets vont progresser fortement avec la construction de la « LGV ».

Par ailleurs l'élément qualitatif étant primordial le montant des crédits consacrés aux coopérations ne constitue en eux-mêmes pas un critère d'appréciation de celles-ci.

5. L'origine des coopérations : comment naissent les coopérations ?

Les origines de ces coopérations sont très variées en fonction des domaines d'activités dans lesquelles elles s'insèrent et de la date de leur démarrage.

Le rôle de l'État a été primordial pour certaines coopérations, parmi les plus anciennes : « Ouest Atlantique » ou la « MEITO », par exemple.

L'association « Ouest atlantique » est née bien avant la création des Régions (dans les années 1970) et les bâtiments de la MEITO ont été financés dans le cadre du premier contrat de plan (1983-1989).

¹⁰ CESR de Bretagne, octobre 2007. Les technologies de l'information et de la communication dans les lycées en Bretagne. Rapporteurs : MM. Claude LABIT et Jean-Luc LE GUELLEC.

Mais ce sont surtout les réseaux et les structures des acteurs socioprofessionnels qui sont déterminants dans la naissance et la mise en oeuvre des coopérations. Ainsi :

- ce sont les universités qui se sont regroupées en réseau (Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique- RUOA) et qui, ultérieurement sollicitent les Régions pour le financement d'actions communes,
- c'est la FR CUMA (Fédération des CUMA (Coopérative d'utilisation de matériels agricoles) des trois Régions Bretagne, Basse Normandie et Pays de la Loire) qui sollicite chaque année les Régions sur des projets qui peuvent avoir des objectifs communs.

Principalement dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, plus globalement de l'économie, les Régions coopèrent essentiellement à la demande de leurs partenaires.

Certaines coopérations peuvent être considérées comme presque « obligatoire » du fait de leur objet pour des raisons de continuité territoriale. C'est notamment le cas pour l'environnement, les transports et les politiques de pays.

In fine, les coopérations dont l'origine est liée à un volontarisme des Régions de développer des coopérations sont très peu nombreuses (moins du tiers des coopérations recensées). C'est le cas, bien évidemment, pour le financement de grandes infrastructures (par exemple : Ligne Grande Vitesse, aéroport Notre Dame des Landes, cyclotron,..) qui doivent se rapporter à des territoires plus vastes. Les créations du PAO ou de Ouest Genopole correspondaient à des volontés politiques de promotion et de reconnaissance des compétences suffisamment importantes pour être lisibles à l'échelle européenne ou nationale. Les Régions sont alors à l'initiative de ces coopérations et y conservent généralement un rôle important.

5.1. Le poids et le rôle des hommes

Bien sûr, pour pouvoir durer et être pérennisées, les coopérations doivent s'appuyer sur des structures ou des institutions.

Mais les liens entre les hommes, les échanges entre eux, la confiance qu'ils peuvent avoir les uns avec les autres, sont indispensables, il faut se connaître pour savoir si on a des intérêts communs, si l'on partage ou peut partager les mêmes points de vue.

L'union européenne a bien compris ces liens indispensables, puisque durant les premières phases de sa politique de cohésion territoriale, au travers des programmes INTERREG, elle a favorisé et financé des études qui avaient comme objectif principal la connaissance mutuelle, les échanges d'expérience ; et c'est seulement depuis 2007, dans le cadre du programme INTERREG 4, qu'elle privilégie les financements d'actions plus opérationnelles ou d'études devant aboutir à des objectifs opérationnels.

Dans le cadre de la coopération entre la Bretagne et les Pays de la Loire, le Pôle Agronomique de l'Ouest qui permettait aux services et aux élus des deux régions de se rencontrer plusieurs fois par an a généré d'autres coopérations dans les domaines de la recherche, de l'innovation ou de l'agriculture.

On peut penser que la réunion à Rennes des deux assemblées des Conseils régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire en juillet 1999 aurait pu générer d'autres coopérations, si cet événement s'était renouvelé. Si les réunions des exécutifs des deux Régions en 2004 et 2005 ont permis des échanges, il semble que ces échanges n'aient pas été poursuivis mais auraient pu renforcer cette dynamique indispensable.

On peut le regretter car les échanges, la connaissance des autres, sont un préalable à toute coopération.

5.2. Le rôle des incitations financières. Peuvent-elles être déterminantes ?

L'État lance fréquemment des appels à projets. On peut mentionner, notamment, les appels :

- Pour une labellisation de pôles de compétitivité,
- Pour un plan cancer et la labellisation de cancéropôles,
- Pour le lancement des génopoles.

Mais ces appels à projets répondent à un objectif de politique nationale ; et ils n'ont pas pour but de créer des réseaux ou des coopérations interrégionales.

Ce sont les acteurs de terrain qui mettent en œuvre des réseaux pour atteindre une masse critique nécessaire afin de construire des projets fédérateurs susceptibles d'obtenir des crédits d'État.

L'État peut être alors un déclencheur d'initiatives qui peuvent aboutir, sans que ce soit son objectif, à des coopérations ou des réseaux interrégionaux.

À l'exception de quelques projets, déjà anciens (Ouest atlantique, MEITO), l'État n'a vraiment été initiateur et a joué un rôle important que pour la création du CEFEDEM (Centre de formation à l'enseignement de la danse et de la musique).

Les incitations financières de l'État peuvent avoir un rôle de « déclencheur » d'initiatives pouvant aboutir à des coopérations interrégionales.

Lors du lancement du contrat de plan 2000-2006, l'État avait ouvert la possibilité d'un volet interrégional au contrat de plan ; mais il transférait une partie des crédits qu'il destinait au contrat de plan régional sur le volet interrégional. Cette annonce de substitution de crédits, et non d'abondement, a immédiatement anéanti toutes les velléités de projets interrégionaux.

L'Union Européenne, dans le cadre de sa politique de cohésion territoriale, essaie aussi de promouvoir des coopérations interrégionales : Programmes Interreg (les coopérations doivent alors être « transnationales »).

La Bretagne est, dans le cadre de ces programmes européens, concernée par trois grands espaces :

- L'Espace Atlantique,
- L'Espace Nord Ouest,

- Le programme trans Manche France Angleterre.

Les appels à projets lancés, à ce titre, intéressent surtout les acteurs économiques, de recherche, d'enseignement, et relativement peu les collectivités territoriales.

Les Régions peuvent y être associées car d'une part elles peuvent participer à la sélection des projets et d'autre part, elles peuvent être sollicitées pour un cofinancement.

Les crédits européens ne jouent qu'un rôle de « déclencheur » de coopérations.

Un des rares exemples où la Région Bretagne a participé directement à la mise en place d'un réseau, suite à un appel à projet européen, concerne la création de la fédération des ports locaux et régionaux de la manche, en liaison d'ailleurs avec d'autres collectivités locales bretonnes (programme Espace Manche Développement Initiative EMDI).

En conclusion, les incitations financières peuvent permettre de déclencher des coopérations ; mais la mise en œuvre de coopérations durables est subordonnée à l'existence d'objectifs qui correspondent à des besoins réels des acteurs.

Troisième partie

Les objectifs des coopérations

Les intérêts et motivations d'une coopération, tels qu'ils apparaissent dans les projets recensés, peuvent être multiples :

- Le territoire des régions est insuffisant pour certaines actions ; la coopération permettant d'atteindre une taille « critique »,
- La continuité territoriale peut imposer un travail en commun,
- Une complémentarité des territoires peut être mise en valeur au travers de coopérations,
- Des économies d'échelle peuvent être générées par les coopérations,
- Des réseaux de partenaires peuvent être constitués et permettre des synergies,
- Des acteurs identiques sur plusieurs régions peuvent inciter à la coopération,
- Les resserrments budgétaires inéluctables peuvent pousser à réunir les moyens de plusieurs régions,
- Les financements européens peuvent inciter à monter des projets de coopération,
- Les habitudes de coopérations peuvent faire naître de nouveaux projets,
- Un renforcement d'actions de lobbying peut résulter de regroupement par la coopération de forces auparavant dispersées...

Chaque coopération peut avoir plusieurs objectifs simultanés. Aussi sera t'il difficile de classer les coopérations par objectif. Néanmoins, on peut distinguer, au travers des exemples étudiés, cinq objectifs principaux dans les coopérations recensées.

1. La réalisation de grands investissements communs à plusieurs régions et correspondant à des enjeux importants pour le développement des territoires.

Deux exemples de coopération significatifs sont bien sûr :

- La construction de la ligne grande vitesse permettant de relier Paris à Rennes et Nantes,
- La construction de l'aéroport « Notre Dame des Landes ».

Ces grands équipements vont desservir les deux régions.

Les coopérations permettent non seulement une concertation sur le partage des coûts et l'élaboration d'un plan de financement mais elles procurent aussi une capacité plus importante de lobbying. Elles assurent également des conditions optimales de convergence des acteurs économiques, sociaux et politiques des deux régions.

Le rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel, classé dans l'objectif 2 « continuité territoriale », est aussi un grand investissement correspondant à un enjeu important.

2. La nécessité d'assurer une certaine continuité territoriale

Avant la décentralisation, l'État assurait la continuité territoriale sur l'ensemble de son territoire.

Avec le transfert des compétences aux régions, on pouvait craindre des discontinuités territoriales, les découpages administratifs régionaux ne respectant pas obligatoirement les bassins de vie ou la géographie des eaux par exemple.

Dans des domaines tels que les transports, l'environnement, ou encore la politique d'aménagement du territoire (politique de pays), la nécessité d'assurer cette continuité territoriale est évidente et les coopérations sont presque obligatoires, comme le montrent les exemples ci après, même si leur conduite n'est pas toujours aisée.

2.1. Cap Atlantique

Ce projet consiste à faire cofinancer par les deux Régions Bretagne et Pays de la Loire, un contrat territorial unique pour la communauté d'agglomération Cap Atlantique qui regroupe 15 communes réparties sur les deux départements du Morbihan et de Loire atlantique autour de Guérande. En Bretagne, trois communes du Morbihan sont concernées : Camoël, Pénestin et Férel.

Les investissements cofinancés correspondent aux priorités de cette communauté d'agglomération, à savoir :

- Le développement des transports en commun,
- Le développement touristique,
- L'offre des services culturels et sportifs,
- L'habitat au service de l'emploi.

Le financement régional breton est relativement faible, proportionnel au poids des communes du Morbihan dans la communauté d'agglomération.

La communauté d'agglomération étant interrégionale, cette coopération était presque obligatoire.

2.2. Réserve naturelle interrégionale du Pont de Fer

Cette réserve naturelle, constituée essentiellement par un étang, se trouve à cheval entre les deux départements du Morbihan et de la Loire Atlantique.

Une réserve naturelle est un outil réglementaire apte à garantir la préservation d'un site naturel à l'intérêt patrimonial fort pour la faune, la flore ou la protection des milieux naturels.

La coopération pour la gestion de cette réserve interrégionale est « pratiquement » obligatoire.

2.3. Sage-Bassin versant de la Vilaine

Le bassin de la Vilaine est vaste, avec une surface de plus de 11.000 km². Il est constitué par deux branches, celle de l'Oust et celle de la Vilaine. Six départements sont concernés par ce bassin (Côtes d'Armor, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Maine et Loire, Loire Atlantique), dont quatre plus particulièrement (Côtes d'Armor, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Loire Atlantique). Les deux Régions, Bretagne et Pays de la Loire sont concernées.

Un Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau (SAGE) a donc été mis en place sur le bassin de la Vilaine afin de faire face à :

- Des problèmes de qualité de l'eau, et d'approvisionnement en eau de la ville de Rennes (en raison des faibles réserves) ;
- De forts degrés de variabilité des débits, difficiles à gérer ;
- Des voies navigables difficiles à gérer également,
- Des conflits d'usage dans l'estuaire, notamment à propos du barrage d'Arzal-Camoël.

Les deux Régions Bretagne et Pays de la Loire ont contractualisé avec l'Institut d'Aménagement de la Vilaine afin d'assurer le suivi du SAGE et donc de prendre position dans le dossier de la gestion de l'eau.

Le bassin versant traversant les découpages administratifs régionaux, la coopération était là aussi presque obligatoire.

2.4. Rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel

Un syndicat mixte a été créé pour la gestion et le suivi des travaux nécessaires à ce projet ainsi que pour la gestion de l'accès au site ultérieurement.

Les deux Régions Bretagne et Basse-Normandie adhèrent au syndicat mixte et participent à son fonctionnement.

La préservation de ce site exceptionnel va permettre la promotion du tourisme dans les deux régions. Son caractère frontalier rendait souhaitable cette collaboration interrégionale, fortement encouragée dès l'origine par les deux CESR de Basse-Normandie et de Bretagne¹¹.

¹¹ CESR de Bretagne, mai 1996, La baie du Mont Saint-Michel et la mise en valeur du Pays de la Baie.

2.5. Comité de ligne Rennes – Redon – Nantes

C'est un outil de concertation entre les associations d'usagers et d'élus pour discuter d'horaires, de correspondances ou de tarifs.

La coopération est aussi une nécessité.

2.6. Desserte ferroviaire « Notre Dame des Landes » - Réseau Transbaie

Dans ces deux projets, il s'agit d'étudier la faisabilité de la construction ou de la modernisation de voies ferrées permettant de relier Rennes au futur aéroport Notre Dame des Landes ou Saint-Malo à la baie du Mont Saint-Michel.

Le caractère interrégional de ces deux investissements nécessite la concertation.

Dans tous ces exemples, on voit bien le caractère presque obligatoire des coopérations et la nécessité d'un suivi régulier.

3. La constitution d'un territoire qui représente un poids décisif et lisible sur une thématique bien précisée (effet de masse)

Il ne s'agit nullement ici de comparer le poids économique ou démographique ou la taille des espaces géographiques des différentes régions de France ou d'Europe. Ils sont d'ailleurs très variables à l'intérieur même de chaque pays. De même, il serait illusoire de croire que l'interrégionalité pourrait solutionner toute question relative à la nature et au type des compétences transférées aux régions françaises ou à leurs moyens. Ce transfert de compétences s'est accru en France au cours des dernières années et rappelons qu'il est aussi très variable en fonction des pays.

Le principal objectif recherché dans les coopérations est d'atteindre pour un enjeu précis une masse critique économique ou de savoir-faire, grâce à un réseau interrégional, qui permette de rendre lisible, au niveau national ou européen, l'action conduite au sein de l'espace géographique de coopération, dans un domaine particulier afin de pouvoir peser sur les décisions nationales ou européennes.

Trois exemples peuvent particulièrement illustrer cet objectif.

3.1. Ouest Génopole

Ouest Génopole a été créé le 01/01/2002 dans le cadre d'un GIS regroupant 53 équipes de recherche et 2300 chercheurs sur les deux Régions Bretagne et Pays de la Loire. Ce regroupement a été mis en place suite à un appel à projet de l'État

pour la constitution d'un réseau de génopoles en France. Ce GIS a pour objectif de regrouper tous les chercheurs dans l' « omique » (génomique, protéomique,...).

Les recherches qui y sont menées sont plutôt orientées vers la mer, l'agriculture, l'agroalimentaire et la santé. Elles s'appuient sur des plates formes techniques ouvertes à tous les chercheurs du génopole et bientôt aux industriels de l'ouest, et situées sur l'ensemble des territoires des deux régions.

Dès l'appel à projet de l'État, les universités de Rennes et de Nantes avaient envisagé de déposer un dossier, chacune de son côté. Mais en face des grands sites spécialisés en France : Evry, Lyon, Lille, Strasbourg, Marseille, aucune des deux régions n'avait la masse critique nécessaire (nombre de chercheurs) pour pouvoir prétendre constituer une génopole.

Ce sont donc les Conseils régionaux qui, conscients que les deux régions réunies rassemblaient une masse critique suffisante de chercheurs dans ce domaine pour être lisible et constituer une génopole, ont demandé à la directrice du CRITT SANTE d'œuvrer pour la création d'un réseau de chercheurs et de plates formes.

Cette coopération avait donc bien pour objectif une reconnaissance et une lisibilité de la Bretagne et des Pays de la Loire dans ce domaine de la recherche.

3.2. Cancéropôle Grand Ouest

Ce réseau regroupe tous les chercheurs spécialisés dans le domaine du cancer sur les quatre Régions de Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et du Centre.

Son objectif est de constituer un centre de recherche multi sites sur le cancer, de dimension européenne, qui s'adosse aux centres d'excellence en cancérologie (recherche fondamentale et clinique) pour fédérer des structures existantes et mettre en œuvre des programmes innovants, notamment dans le domaine du transfert vers la clinique. Le cancéropôle doit favoriser le regroupement des équipes dans des sites lisibles. Il devra assurer à ses équipes de recherche l'accessibilité des plates-formes technologiques, au niveau régional et national, dans les domaines de la génomique, de la protéomique, de l'imagerie fonctionnelle.....

Les axes thématiques des plateformes sont les suivantes :

- Réseau de tumorothèques
- Imagerie fonctionnelle
- Thérapie cellulaire
- Pharmacogénomique/Pharmacogénétique
- Valorisation des produits issus de la mer
- Vectorisation tumorale d'agents
- Diagnostiques et thérapeutiques
- Transfert vers la clinique

Ce réseau est né d'un appel à projet de l'État pour structurer la recherche au niveau national et constituer sur l'ensemble des territoires un réseau de centres spécialisés.

Ici également aucune des régions de l'ouest n'atteignait la masse critique nécessaire de chercheurs pour pouvoir concourir au niveau national.

L'objectif de cette coopération est bien d'avoir une reconnaissance nationale et, pour cela, il fallait des réseaux qui dépassent les territoires régionaux.

3.3. La Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM)

La CRPM, créée en 1977, rassemble plus de 150 Régions d'Europe dont le point commun est à la fois d'être périphériques par rapport à l'Europe et maritimes. Ce réseau est organisé par grandes zones géographiques.

La Bretagne est intégrée à la Commission de l'Arc Atlantique qui regroupe une trentaine de Régions situées en bordure de l'atlantique, qui vont de l'Andalousie jusqu'à l'Ecosse. Cette commission est actuellement présidée par Laurent Beauvais, Président de la Région Basse-Normandie.

A l'initiative de ce réseau, la Bretagne fait partie des instances de gouvernance et les bureaux de la CRPM sont basés à Rennes.

Le rôle de la CRPM est d'assurer un lobbying auprès de la Commission Européenne pour représenter les intérêts et les préoccupations des régions périphériques, notamment dans le cadre de la politique régionale de l'Union Européenne.

Il est toujours délicat d'évaluer les résultats d'actions de réseau et de lobbying. Mais la CRPM a, sans conteste, joué un grand rôle dans l'élaboration ou le réajustement de la politique européenne de cohésion territoriale depuis plusieurs années.

Dans cet exemple, l'objectif de la coopération était bien de constituer un espace géographique avec des intérêts communs qui ait un poids suffisamment décisif pour peser sur les décisions européennes.

4. La recherche d'un territoire d'action publique pertinent (qui peut traverser les limites territoriales administratives)

4.1. Peut-on parler d'un territoire pertinent ?

Pour un certain nombre d'enjeux cette notion peut sembler assez simple.

Ainsi, on peut convenir que, pour traiter les problèmes laitiers, il vaut mieux travailler sur les trois Régions Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire.

De même certains problèmes liés à la mer seront mieux traités au niveau des quatre ou cinq régions qui bordent l'atlantique.

Autres exemples, l'ouest est essentiellement une région d'élevage et les éleveurs de ces régions rencontrent des problèmes communs,

- Pour la filière « automobile », la recherche et le principal donneur d'ordre sont en Bretagne et les sous traitants en Pays de la Loire.
- De nombreux groupes alimentaires sont principalement installés sur les deux régions Bretagne et Pays de la Loire. Certaines coopératives agricoles ont déjà passé des accords pour la commercialisation de leurs produits ; ces accords risquent à terme d'être élargis.

La taille des territoires ne peut justifier à elle seule l'interrégionalité. Toutefois, les Régions peuvent, dans leurs actions, difficilement raisonner, pour certains domaines, à l'échelle de leur seul territoire quand on sait que les entreprises et les milieux économiques raisonnent quant à eux à un niveau national, européen voire mondial. Ici, l'enjeu est bel et bien de faire reconnaître une place à son espace géographique dans une économie mondiale et dans la globalisation des échanges.

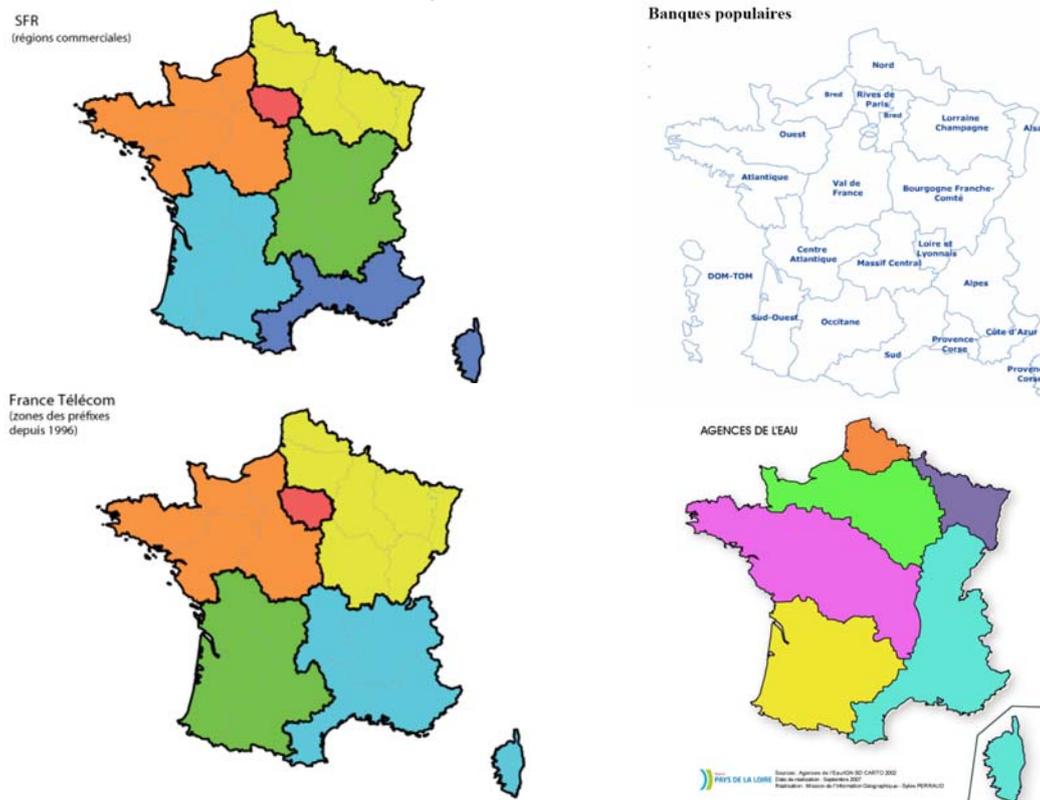
4.2. Le problème du choix du territoire pertinent se pose essentiellement autour des dossiers économiques

Les choix d'échelle d'action, et donc des coopérations, ne sont pas évidents car les régions sont également souvent en compétition entre elles et ont besoin de faire valoir leur identité et de faire du marketing territorial (une des raisons du départ de la Bretagne d'Ouest Atlantique).

Par ailleurs, les espaces géographiques de référence peuvent être très différents en fonction des secteurs d'activité, des cultures particulières ou des organisations.

Le regroupement par l'État de plusieurs régions en grand espace fonctionnel (la Bretagne était intégrée à l'Ouest Atlantique avec les Pays de la Loire et Poitou-Charentes) a montré les limites d'un territoire qui serait pertinent dans tous les domaines.

Carte 11. Le découpage de la France en grandes zones est d'ailleurs très variable en fonction des entreprises ou des services.



Source : Conseil Economique et Social des Pays de la Loire, *l'interrégionalité de projet*, oct. 2007.

Ces découpages interrégionaux de la France présentés dans cette carte illustrent la pluralité des territoires pertinents.

On comprend dès lors que la coopération peut et doit se développer comme dépassement des limites territoriales, stimulant des dynamiques à géométries variables, car s'adaptant avec souplesse aux besoins de chaque domaine.

4.3. Quelques exemples de projets de coopération répondant à des territoires pertinents différents

4.3.1. Le Pôle Agronomique de l'Ouest

Les économies agricoles et agroalimentaires des deux régions constituent un des plus gros potentiels européens et elles sont très centrées sur les productions animales. Les groupes industriels (ou coopératives) et leurs alliances sont implantés sur le territoire des deux régions.

Ces productions sont confrontées à des problèmes environnementaux, de qualité, de nutrition, de sécurité alimentaire, d'évolution des modes de consommation, dont certains pourront être résolus au moins partiellement par des technologies.

C'est dans ce contexte que les Régions ont souhaité la mise en place du PAO :

- Pour éviter les doublons en termes de financement de recherche,
- Pour mettre en place des outils communs de recherche,
- Pour orienter des programmes de recherche en fonction des besoins des professionnels dans un domaine particulièrement important pour l'économie des deux régions (productions agricoles, et marines et transformations de ces produits).

Le PAO est une association créée en 1992, à l'initiative des deux Régions Bretagne et Pays de la Loire, qui regroupe les deux Régions, huit départements et quatre métropoles : Rennes, Nantes, Brest et Angers.

L'objet de cette association est d'initier, de promouvoir et de suivre des programmes de recherche précompétitifs devant correspondre aux besoins des industriels et des professionnels.

Le rôle de chacun s'inscrit dans une complémentarité :

- Les industriels font connaître leur besoin en terme de recherche collective, participent à l'élaboration du programme et à son suivi, apportent les matières premières, et peuvent cofinancer les recherches
- La recherche est assurée par les organismes de recherche et les centres techniques
- Le PAO assure le montage technique, financier du projet et son animation
- Les services des Régions assurent l'instruction (ils se rencontrent trois ou quatre fois par an)
- Le financement est assuré essentiellement par les Régions et dans le cadre des pôles de compétitivité un peu par l'État et les autres collectivités

L'origine et le contexte de la création du PAO

Ce pôle œuvre en lien très étroit avec deux réseaux d'industriels des secteurs du lait et des œufs situés globalement sur les trois régions de Bretagne, Basse-Normandie et des Pays de la Loire.

Dans cet exemple, le territoire pertinent semble même évoluer.

4.3.2. Le pôle « automobile haut de gamme »

Il s'agit d'un pôle de compétitivité labellisé par l'État dont l'objet est de faire œuvrer ensemble industriels, chercheurs et enseignants autour de projets innovants.

Ce pôle « automobile » couvre trois régions :

- Pays de la Loire
- Bretagne
- Poitou-Charentes

Trois thématiques principales ont été dégagées :

- Approche sensorielle et haut de gamme
- Systèmes embarqués
- Excellence industrielle et développement durable

Ce pôle ne pouvait se créer sur une seule région ; les économies sont complémentaires. Le principal constructeur et la recherche sont plutôt en Bretagne ; les entreprises sous traitantes sont majoritairement en Pays de la Loire ; et pour peser en face des autres pôles, il fallait au moins fédérer deux régions.

Les autres pôles de compétitivité : Valorial, Végépolys, Images et réseaux, EMC2, sont aussi devenus « interrégionaux » pour des raisons pratiquement analogues.

4.3.3. Ouest Venture

Ouest Venture est une société de capital risque technologique destinée à financer en fonds propres des jeunes entreprises innovantes. L'entreprise est née de plusieurs constats.

D'une part, il existait déjà une entreprise (Bretagne jeune entreprise) qui pouvait apporter des premiers fonds à de jeunes entreprises, mais ceux-ci étaient souvent insuffisants pour des entreprises technologiques nécessitant de capitaux élevés.

D'autre part, des sociétés de capital risque existaient déjà, mais elles n'étaient présentes pratiquement qu'en Île-de-France. Or, ces sociétés sont indispensables pour le financement des « premiers tours de table » : les premiers chiffres d'affaire et l'équilibre financier sont en effet très longs à obtenir dans des entreprises de type technologique.

La taille du territoire de chacune des régions était trop restreinte pour qu'une société de ce type, qui doit pouvoir mobiliser plusieurs compétences techniques et financières, s'implante exclusivement sur l'une d'entre elles. Par conséquent, les Régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes ont décidé de coopérer au service d'un projet commun : la création d'une société de capital risque. La coopération entre les différentes Régions se concrétise par une présence de chaque institution dans le Conseil d'administration de Ouest Venture, ainsi que dans un apport en fonds propre de la part de chaque région participante.

L'avantage de la coopération interrégionale dans le cas de Ouest Venture est d'atteindre une masse critique et un territoire d'action pertinent. Un territoire plus petit ne permettrait pas de mener de telles politiques de soutien aux entreprises et aux emplois à forte valeur ajoutée.

4.3.4. L'AGLIA

L'AGLIA est une structure d'échange et de concertation à une échelle atlantique (4 régions : Bretagne, Aquitaine, Pays de la Loire, Poitou-Charentes) qu'elle estime pertinente. On peut noter cependant l'arrivée assez récente de la Bretagne dans cette association en 2005 et le fait que son territoire pertinent semble avoir aussi évolué.

L'AGLIA ne regroupe pas uniquement les Conseils régionaux, mais aussi :

- les 4 CESR ;
- les 4 comités régionaux des pêches ;

- 5 sections régionales conchylicoles
- 8 autres membres.

La mission d'observatoire de l'AGLIA a pour objectif de mieux connaître pour mieux anticiper et préparer l'action, c'est-à-dire :

- assurer le suivi des activités (production et aval) ;
- réaliser des éclairages ponctuels en fonction des besoins du moment ;
- développer un réseau des outils régionaux sur la façade atlantique.

L'AGLIA œuvre aussi sur des projets menés conjointement avec des professionnels :

- sélectivité des engins de pêche ;
- économies d'énergie à la pêche ;
- diversification des activités, avec notamment le soutien au pécaturisme (accueil de touristes sur des bateaux de pêche) ;
- favoriser l'implication des professionnels dans la mise en place d'aires marines protégées ;
- place des femmes dans la filière ;
- adaptation des formations ;
- mutations dans le secteur conchylicole ;
- gestion de l'anguille ;
- pollutions marines.

Tous les pêcheurs et aquaculteurs de la façade atlantique rencontrent les mêmes problèmes qui ne peuvent être traités utilement qu'à une échelle interrégionale.

4.3.5. Start West

Rendez-vous annuel de l'innovation et du capital risque Start West a pour objectif de mettre en relation des porteurs de projets innovants et des investisseurs régionaux, nationaux et internationaux susceptibles de leur apporter des capitaux dans le cadre de rendez vous personnalisés et d'ateliers thématiques. La zone initialement concernée est le Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, et Poitou-Charentes jusqu'à 2005). Les manifestations ont lieu alternativement à Nantes et à Rennes.

Il faut trouver un nombre de créateurs suffisant et c'est à ce niveau que pouvait être atteinte la taille critique permettant de positionner la manifestation dans un calendrier national et donc d'intéresser les investisseurs nationaux.

4.3.6. Campagne de promotion de la volaille

Les cinq Régions de Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes, de Basse-Normandie et du Centre ont lancé, suite à la crise de la volaille, une campagne de promotion nationale de la volaille.

Il s'agissait d'une opération ponctuelle cofinancée par des Régions particulièrement concernées par la crise de la volaille.

Le territoire pertinent était constitué par les régions principales productrices de volaille.

5. La mutualisation des moyens et la réduction des coûts

Toutes les coopérations devraient permettre une réduction des coûts (au moins ceux liés aux structures ou à l'organisation). Mais pour certains projets, cette mutualisation des moyens permettant une réduction des coûts paraît être, sinon l'objectif principal, au moins un intérêt particulièrement important.

Quelques exemples illustrent bien cet intérêt :

5.1. Formation des animateurs « Europe »

Cette action consiste à assurer une formation mutualisée sur les questions européennes à une dizaine d'animateurs « Europe » qui sont recrutés par chaque Région (sur les deux Régions de Bretagne et des Pays de la Loire).

Les Animateurs Europe sont ensuite amenés à réaliser des animations sur l'Europe, rémunérées par la Région, dans les organismes qui en font la demande : établissements scolaires (lycées), organismes de formation, collectivités locales, associations etc.

Les lycées sont depuis quelques années largement sensibilisés à ce dispositif et constituent par conséquent le public principal de ces animations sur l'Europe.

La formation commune des animateurs « Europe » sur les deux régions n'a pour objectif direct que la réduction des coûts.

5.2. Veille « Britta »

L'objectif de cette opération est d'apporter aux entreprises, principalement agroalimentaires, des informations régulières sur les résultats des travaux de recherche pouvant être transférés dans leur secteur d'activité pour de nouveaux produits ou procédés.

Cette veille était assurée collectivement par l'ensemble des centres techniques bretons et ligériens.

Bien sûr, la mise en commun des connaissances évite les « doublons » et favorise une avancée plus rapide de l'innovation.

Mais l'interrégionalité de cette opération sur les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire n'a pour objectif que la réduction des coûts.

5.3. Mégalis

En 1999, les deux Régions Bretagne et Pays de la Loire ont souscrit des marchés distincts avec France Télécom pour la mise en place et la gestion de réseaux de télécommunication à haut débit sur leur territoire.

Il est très vite apparu un besoin de surveillance de la mise en place de ce réseau, d'interface avec les utilisateurs et de promotion de nouveaux services permis par le haut débit.

Les deux Régions ont alors décidé la création d'une cellule commune de compétences, à l'intérieur de la MEITO, pour répondre à ces besoins.

L'objectif était de mutualiser les moyens, de réduire les coûts et d'améliorer ainsi l'efficacité des politiques publiques.

5.4. CEFEDM

Le CEFEDM est un établissement de formation des professeurs qui a pour objet d'apporter une qualification professionnelle aux enseignants qui interviennent dans les écoles municipales ou associatives.

La formation initiale est basée à Nantes, les formations professionnelles à Lorient, Saint-Brieuc et Cholet.

Le CEFEDM a un statut de syndicat mixte avec comme principaux partenaires les deux Régions.

C'est l'État qui a souhaité cette coopération avec un objectif principal de réduction des coûts. Il continue à y jouer un rôle important puisqu'il assure 65% de son fonctionnement.

5.5. Espace Interrégional Européen Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes

Les trois Régions ont souhaité pouvoir disposer à Bruxelles d'une cellule de compétences communes réunissant une directrice et une demi douzaine de chargés de mission spécialisés dans des domaines précis. Ce bureau assure ainsi une veille spécialisée auprès des trois Régions.

L'espace interrégional poursuit plusieurs objectifs :

- Créer un effet de masse en multipliant par trois le poids de certaines positions communes auprès des institutions européennes et des autres partenaires ;
- Se doter d'une expertise renforcée sur les compétences partagées par une approche plus large, plus diversifiée et plus crédible auprès des différents interlocuteurs ;
- Rationaliser la gestion des coûts en mutualisant les moyens de fonctionnement (personnel, locaux, matériel etc.) ;

- Destinataires ou bénéficiaires : Ce bureau commun répond aussi à toutes les sollicitations des différentes structures régionales : chercheurs, lycées, organismes professionnels.

L'objectif, sur cet exemple, n'est pas uniquement la mutualisation des moyens. Mais notons que la Bretagne a souhaité garder également des moyens propres pour assurer sa représentation à Bruxelles et pouvoir faire valoir ses atouts et ses besoins.

Il est évident que la mutualisation des moyens avec d'autres Régions, qui, par ailleurs, peuvent avoir des intérêts communs, permet d'assurer une veille plus complète, plus spécialisée et ainsi de mieux répondre aux besoins de chacun.

Quatrième partie

Les modes de fonctionnement des coopérations

Dans les paragraphes précédents, nous avons recherché les raisons et les objectifs poursuivis lors d'une coopération entre plusieurs Régions, en essayant de les classer en cinq grands axes. Il s'agit maintenant d'analyser les modes ou les types de coopération, la façon dont les régions coopèrent entre elles.

Cinq modalités de coopérations se dégagent de l'analyse des exemples réunis pour cette étude.

1. La mise en œuvre d'actions de concertations continues entre régions en vue d'entreprendre en commun des actions de lobbying et de réaliser des grands investissements lourds correspondant à des enjeux régionaux majeurs

Ces actions sont mises en place afin de convaincre l'État sur de grands investissements : LGV, Aéroport Notre Dame des Landes, restauration du caractère maritime du Mont Saint-Michel.

Dans ces exemples, les Régions ne créent pas de structure juridique (sauf quand on passe à la réalisation et c'est ce qui s'est passé avec la mise en oeuvre du syndicat mixte de la baie du Mont Saint-Michel). Par contre, elles se concertent au plus haut niveau et entreprennent des actions de lobbying communes.

Le temps de la concertation et du lobbying est toujours un peu long et nécessite un accord politique fort et équilibré.

Les actions de lobbying autour des deux projets : LGV et Aéroport Notre Dame des Landes ont été menées concomitamment, comme s'il aurait dû avoir un équilibre entre ces deux investissements et une certaine réciprocité entre les deux régions.

Ces coopérations interrégionales, tissées le plus souvent au niveau des présidents, impliquent aussi des coopérations ou des concertations avec d'autres collectivités infrarégionales, notamment les départements et les autres grandes agglomérations. Les Régions jouent alors le rôle de « chef de file ».

Pour toutes ces collaborations, les départements et agglomérations non seulement sont concertés, mais participent aux actions de lobbying et au financement de ces grands projets. Ces projets initient aussi d'autres collaborations induites ; on va conduire ainsi des études de faisabilité d'une desserte ferroviaire de « Notre Dame des Landes » ou d'un réseau « Transbaie » autour du Mont Saint-Michel.

De même, à partir de la restauration du caractère maritime du Mont Saint-Michel, les deux Régions de Basse-Normandie et de Bretagne vont réfléchir ensemble à une politique de promotion touristique de ce territoire.

Ce modèle de coopération peut donc être caractérisé par une concertation forte, continue, au niveau des présidents et par des actions de lobbying autour

d'investissements lourds représentant un véritable enjeu pour les régions. Les collectivités locales infrarégionales y sont fortement associées.

On pourrait ajouter à ce modèle de coopération des concertations interrégionales assez régulières, mais plutôt espacées, pour régler des petits projets ou des aménagements nécessaires afin d'assurer une continuité territoriale.

Ces concertations ne nécessitent pas généralement des structures juridiques spécifiques. Les élus et les services se rencontrent généralement une fois par an pour s'accorder sur des aménagements d'horaires (contrat de ligne) ou sur une réciprocité tarifaire autour d'un comité de ligne ferroviaire (Rennes-Nantes), sur des investissements dans le cadre d'un contrat territorial pour une communauté d'agglomération à cheval sur les deux régions « Cap Atlantique », sur la gestion d'une réserve naturelle localisée sur les deux régions (réserve naturelle du Pont de Fer).

Contrairement aux concertations décrites dans la première partie, il s'agit de concertations très légères, mais qui permettent aux élus de se rencontrer et d'échanger, éventuellement sur d'autres sujets.

2. La participation à des réseaux plus ou moins formels en vue de concertations ou d'actions de lobbying assez larges autour d'intérêts partagés sur des politiques spécifiques

Ces réseaux peuvent être très larges avec de nombreuses régions. La Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) regroupe plus de 150 régions et la Commission de l'Arc Atlantique qui constitue un de ses départements régionalisés rassemble une trentaine de régions ; la Bretagne est membre du bureau de ces réseaux ; l'espace « Manche » comprend aussi de nombreuses régions en France et en Angleterre.

Ces réseaux permettent en premier lieu d'assurer une certaine veille pour le compte des différentes régions, puis des réflexions communes sur des politiques et enfin d'entreprendre des actions de lobbying auprès de la commission européenne. Elles n'ont pas d'objet précis et durable dans le temps, mais plutôt des objectifs larges autour de la défense d'intérêts communs.

L'Espace Interrégional Européen, même s'il ne regroupe que trois régions, (Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes) fonctionne de la même façon. Il assure une fonction de veille pour le compte des trois régions ; mais aussi parfois il peut être utilisé pour des actions de lobbying, même si la Bretagne a mis en place sa propre délégation.

La CRPM et la Commission de l'Arc Atlantique envisagent, par exemple, une contribution au livre vert sur la politique européenne de cohésion territoriale et ont initié, à cet effet, des groupes de travail auxquels sont invités à participer les régions.

Sur d'autres thématiques, comme le transport ou la pêche, la Commission de l'Arc Atlantique a aussi mis en place des groupes de travail en vue de réflexions un peu prospectives ; les CES ont été récemment conviés à se joindre à ces groupes dans le cadre du RTA. La participation des régions à ces groupes est très variable en fonction de leurs intérêts.

Mais à partir de ces réseaux, peuvent aussi naître des concertations plus resserrées entre régions voisines sur des thématiques très précises. Ainsi, les quatre Régions de Bretagne, Basse Normandie, Pays de la Loire et Poitou-Charentes ont-elles rédigé une contribution commune sur le bilan de la PAC.

Ces coopérations ne sont pas obligatoirement supportées par des structures juridiques spécifiques, même si parfois elles ont été rendues obligatoires pour la gestion des salariés. Ces structures, quand elles existent, peuvent être d'ailleurs gérées indépendamment de la gestion politique des réseaux. Les services de la CRPM sont ainsi gérés dans le cadre d'une association de droit français, indépendante du bureau politique du réseau.

Dans ces réseaux, la gestion des structures communes plus ou moins indépendantes peut faire bien sûr, l'objet de concertation rapprochée, mais les participations des régions aux débats et réflexions sont discontinues et variables en fonction de leurs intérêts.

Ce type de coopération est plutôt caractérisé par des concertations larges et pas obligatoirement continues pour défendre des intérêts communs en face de politiques nationales ou européennes. Elles peuvent impliquer des actions de lobbying qui vont plus porter sur des politiques plutôt que des investissements. Elles sont le plus souvent supportées par des structures juridiques spécifiques, mais pas obligatoirement dans tous les cas, et parfois indépendantes de la gestion politique des réseaux.

3. La création de réseaux structurés et structurants pour les politiques régionales

Ces coopérations qui correspondent, tout au moins à leur démarrage, à une volonté politique forte, se déclinent généralement sur le long terme. Elles structurent des réseaux et des politiques particulières ; elles nécessitent le plus souvent la création de structures juridiques propres ou les élus doivent s'impliquer très fortement.

Les exemples de ces coopérations sont essentiellement concentrés autour des politiques économiques et de recherche ; on peut ainsi classer dans ce modèle de coopération :

- Le Pôle Agronomique de l'Ouest,
- Le Cancéropole,
- Ouest Génopole,
- Ouest Venture,
- Les pôles de compétitivité.

Et certains projets qui ne sont plus coopératifs comme la MEITO ou la gestion technique de MEGALIS.

Bien sûr, tous ces projets présentent des caractéristiques différentes et leur classement sous une seule rubrique peut paraître parfois arbitraire ; mais ils sont tous structurants et sont liés à une volonté politique.

Toutes ces coopérations aboutissent à des cofinancements de projets communs, même si, sur la période la plus récente, étant donné les contraintes budgétaires, les Régions orientent plutôt leur crédit sur des investissements situés sur leur propre territoire.

De même elles permettent la structuration de chercheurs, des professionnels... sur l'ensemble des deux régions. Elles permettent aussi la structuration des politiques de chaque région dans les domaines concernés ; ainsi en Bretagne, les politiques de recherche dans les domaines du génome ou du cancer vont être orientées en fonction des investissements programmés dans le génopole ou dans le cancéropôle.

Elles aboutissent donc à une convergence des politiques.

Toutes ces coopérations ont nécessité la création de structures juridiques spécifiques et dédiées et ont donné naissance, le plus souvent, à des associations.

Les élus sont directement impliqués dans la gestion de ces structures, même quand il s'agit d'associations ; le pôle agronomique de l'ouest est, par exemple, présidé alternativement par un élu régional de Bretagne ou des Pays de la Loire. Pour le GIS « ouest génopole », les élus participent au conseil de groupement ; les représentants de la Région participent au conseil d'administration de « Ouest Venture ».

Il n'y a que les pôles de compétitivité qui ont leur propre gouvernance indépendante des pouvoirs politiques (disposition dans leur statut voulue par l'État) ; mais leur crédits de fonctionnement et les financements des projets dépendent des budgets de l'État et des collectivités locales ; aussi les opérateurs de ces pôles regrettent-ils parfois le manque d'implication des élus.

Quelques exemples de coopération illustrent ce type de fonctionnement :

3.1. Le Pôle Agronomique de l'Ouest (PAO)

Rappelons que l'objet du pôle est d'initier, de promouvoir et de suivre des programmes de recherche précompétitifs devant correspondre aux besoins des industriels et des professionnels.

A l'initiative de ce pôle, les services « agriculture » et « recherche » se rencontrent au moins trois à quatre fois par an pour échanger sur les dossiers et les problèmes rencontrés.

L'association, support du pôle, se réunit au moins deux fois par an en conseil d'administration ou en bureau, et permet ainsi aux élus (généralement, Vice-président) de confronter leur point de vue sur l'évolution de la structure, des grands

axes stratégiques, éventuellement des territoires. Le PAO a pu ainsi élargir son territoire d'actions vers la Basse-Normandie. Les assemblées du pôle sont aussi l'occasion de rencontres entre les élus et les industriels porteurs des projets.

3.2. Ouest Génopole

Ouest Génopole est un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) qui regroupe sur les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire tous les chercheurs dans l'« omique » ; son objectif est de gérer des plates formes sur les deux régions et de coordonner des programmes de recherche.

Ce sont les Régions qui ont voulu ce génopole et elles continuent à s'y impliquer. Les services participent au conseil scientifique. Les élus participent au conseil de groupement. Et chaque Région consacre environ 1 M€ de crédits par an à la génopole. Les politiques n'hésitent pas à donner des orientations.

On observe ici une véritable coopération entre les deux régions.

Dans ce domaine, les Régions n'attribuent les crédits d'investissement qu'après l'avis de la génopole et il y a une certaine cohérence dans les investissements pour éviter les « doublons ».

3.3. Les pôles de compétitivité

Selon leur statut, la gouvernance des pôles doit être assurée par les partenaires : industriels, chercheurs et responsables d'établissements de formation ; c'était une directive de l'État dès leur création.

Mais en Bretagne, la Région s'est très fortement impliquée dès l'origine, en finançant les études de faisabilité des deux pôles « Valorial » et « mer ».

Les services des Régions et de l'État participent régulièrement au comité des financeurs qui se réunit presque une fois par mois. Les élus participent aux assemblées générales des pôles. Les Régions (et les autres collectivités) cofinancent avec l'État et les partenaires le fonctionnement de ces pôles et leurs projets. Ce sont les Régions qui ont fortement contribué, à la demande des professionnels, à l'interrégionalisation des pôles « Valorial » et « Végépolys ».

On note que certains opérateurs se plaignent de l'insuffisante (selon eux) implication des élus dans leur pôle et considèrent que les coopérations interrégionales dans ce domaine mériteraient d'être mieux définies au niveau des objectifs et des modalités de fonctionnement (processus d'instruction, modalités de financement,...).

3.4. Ouest Venture

Ouest Venture est une société de capital risque créée à l'initiative des Régions pour répondre à un besoin non couvert de fonds propres pour les jeunes entreprises innovantes.

Les élus participent au conseil d'administration de cette société aux côtés des banques et des autres partenaires financiers. Les projets arrivent par l'intermédiaire des technopoles, CRITT et des autres organismes financés par les Régions.

Un paradoxe anime la gestion de Ouest Venture : d'un côté, les banques (principaux actionnaires) demandent une forte rentabilité et un retour sur investissement. De l'autre côté, les Régions axent plus leur investissement sur le plan humain et donc les emplois créés. Pour le directeur de cette structure, ces deux points ne sont pas à opposer systématiquement, et peuvent être complémentaires.

Le déséquilibre entre les deux régions (en nombre d'entreprises très favorable à la Bretagne) peut être un frein mais ne peut bloquer le fonctionnement (les Régions n'ont pas le choix).

L'avantage de la coopération interrégionale engendrée par Ouest Venture est d'atteindre une masse critique et un territoire d'action pertinent. Un territoire plus petit ne permettrait pas de mener de telles politiques de soutien aux entreprises et aux emplois à forte valeur ajoutée.

4. L'utilisation de structures existantes pour répondre aux demandes conjointes des professionnels sur plusieurs régions

Dans ce modèle, les professionnels sont le plus souvent déjà structurés en « inter régions », et ils sollicitent les Conseils régionaux pour un cofinancement d'actions communes répondant à leurs besoins.

Les Régions répondent en fonction de leur propre politique et vont donc passer des contrats avec une même structure, le plus souvent interrégionale, sur des objectifs qui peuvent être communs ou non.

Cette coopération pourrait être qualifiée de type « auberge espagnole ». Chaque Région va dans une même structure pour y acheter ce dont elle pense avoir besoin. Plusieurs exemples peuvent illustrer ce type de fonctionnement.

4.1. L'exemple des actions menées par la Fédération régionale des CUMA

Les CUMA sont des coopératives d'utilisation de matériels agricoles et elles se sont regroupées en Fédérations départementales qui elles mêmes se sont regroupées en

« Fédération régionale » (en réalité interrégionale) sur les trois régions de Bretagne, de Basse-Normandie et Pays de la Loire. Ce regroupement permet une mutualisation des compétences et des essais.

Les travaux récents concernent :

- Banc d'essai des tracteurs,
- Désherbage mécanique,
- Entretien mécanique des bords de champs,
- Production et utilisation d'huile végétale pure comme carburant.

La Fédération régionale, pour ses actions d'essais, de transmissions des résultats, d'animation et de coordination des fédérations départementales (qui à leur tour sensibilisent et apportent leurs appuis aux CUMA), peut recevoir des crédits régionaux en fonction d'objectifs qui lui sont fixés tous les ans. Si ces actions nécessitent des interventions extérieures, les Régions peuvent aussi prendre en charge ces dépenses.

Mais la fédération régionale passe des contrats séparés avec chacune des Régions sur des actions qui peuvent être communes ou non, avec des objectifs qui peuvent être différents, avec des modalités et des taux d'intervention différents.

Les résultats des actions sont par contre, le plus souvent, mutualisés sur l'ensemble des trois régions. On ne peut donc parler de coopération entre les trois Conseils régionaux. Ce sont douze fédérations départementales qui coopèrent. Mais les financements régionaux peuvent être mutualisés, par l'intermédiaire de la fédération régionale, pour la diffusion de bonnes pratiques sur l'ensemble des trois régions.

Selon les dirigeants des CUMA, la mise en place de coopérations véritables, entre régions, sur des programmes annuels, semble difficile étant donné les modalités de travail et les calendriers différents des Conseils régionaux.

4.2. Les actions menées par l'AGLIA

Rappelons que l'AGLIA est une structure d'échange et de concertation à une échelle atlantique (sur les quatre régions d'Aquitaine, de Bretagne, de Poitou-Charentes et des Pays de la Loire) dans le domaine de la pêche et des cultures marines.

L'AGLIA assure une mission d'observatoire, mais elle œuvre aussi sur divers projets menés conjointement avec les professionnels qui ont été décrits précédemment.

Les régions cotisent toutes pour une part de 65.000 euros par an, et les autres membres versent une cotisation symbolique. Le financement de toutes les actions n'est pas obligatoire ; ainsi la Bretagne ne finance pas l'observatoire.

De même, les projets de terrain sont financés au gré des intérêts de chaque région. Un projet n'est donc pas obligatoirement soutenu par l'ensemble des quatre régions, et pas toujours dans les mêmes proportions. Le taux de financement peut aussi être variable en fonction des possibilités offertes par les fonds européens. L'AGLIA peut aussi être un outil de mobilisation de ces fonds européens (Interreg, FSE, Equal, etc.).

Cet organisme paraît être un outil de coopération entre les professionnels sur l'ensemble du territoire. Il propose, dans le cadre de ses missions, diverses actions qui sont financées ou non par des régions volontaires.

Mais correspond-il à une véritable coopération entre les Conseils régionaux ?

4.3. Le RUOA (Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique)

Le RUOA, créé en 2001, regroupe les 9 universités de l'ouest (sur les trois Régions de Bretagne, des Pays de la Loire et Poitou-Charentes) dans l'objectif de favoriser les coopérations dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il s'agit d'une des rares coopérations impulsées par l'État. Le RUOA développe diverses actions ; les Régions ne sont intervenues que pour un cofinancement, à un niveau d'ailleurs très modeste, sur la création d'un pôle interrégional d'édition scientifique.

4.4. Autres exemples illustrant ce mode de fonctionnement consistant à utiliser des structures existantes pour répondre aux demandes professionnelles

On peut citer trois exemples :

- Mise en œuvre d'une veille technologique pour les entreprises agroalimentaires en cofinçant le CRITT CBB DEVELOPPEMENT,
- Cofinancement d'un programme d'expérimentation de plantes en pots par l'intermédiaire du CERAFLOR,
- Mise au point d'un carnet de pêche électronique en lien avec une organisation de pêcheurs « PROMA ».

Toutes ces collaborations ont pour objectif de répondre aux besoins des professionnels qui se sont fédérés en inter régions. Elles permettent une mutualisation des moyens ; on utilise des outils partagés, mais pas vraiment communs. Elles n'aboutissent pas à de vraies coopérations ; mais à une concertation assez légère et en aucun cas à des politiques structurantes.

5. Des coopérations ponctuelles devant répondre à un contexte particulier

Il s'agit de répondre à un contexte précis, circonscrit dans le temps et qui intéresse un territoire bien délimité. Quelques exemples illustrent ce modèle de fonctionnement :

5.1. Campagne de promotion de la volaille

Les cinq Régions de Bretagne, des Pays de la Loire, de Poitou-Charentes, du Centre et de Basse Normandie ont cofinancé en 2006, avec les professionnels, une campagne de promotion de la volaille au niveau national afin de relancer la consommation (après le SRAS).

L'opérateur était la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire et la campagne a duré trois mois. Chaque Région participait en fonction de son poids spécifique dans cette branche industrielle. Il s'agit d'une opération très ponctuelle qui n'avait aucun objectif de fédérer une profession ou de concertation entre politiques régionales.

5.2. Érika

Les trois Régions concernées et d'autres collectivités locales ont pris le même cabinet d'avocats et se sont concertées pour défendre leurs intérêts face à TOTAL dans la procédure judiciaire qui les opposait au pétrolier.

5.3. Coproduction d'un spectacle lyrique commun

Les deux Régions de Bretagne et des Pays de la Loire, les villes de Rennes, Nantes et Angers ont cofinancé un spectacle lyrique, coproduit par les deux opéras : « l'enfant et le sortilège ». L'objectif était d'élargir le public de l'art lyrique au-delà des grandes métropoles.

Dans tous ces exemples, il s'agit de coopérations ponctuelles, non destinées à être pérennisées ou à faire l'objet de politiques plus structurées. On fait appel à la sous-traitance ou à un opérateur habituel. Le grand avantage est la mutualisation des coûts.

Mais peut-on parler de vraies coopérations dans ces exemples ?

Ces « coopérations » ont néanmoins le mérite de permettre des habitudes de travail en commun et, éventuellement d'être à l'origine de coopérations ultérieures.

En conclusion, bien sûr, un classement selon une typologie peut toujours être contesté (de même que la typologie) ; certains projets pourraient être classés différemment ou dans deux (voire plusieurs modèles) ; et on peut aboutir à ne pas trouver de classement pour certains projets. Mais le grand intérêt de ces classements est de permettre une description la plus détaillée possible de ces projets.

Ainsi des projets qui ont des objectifs de même nature font apparaître, le plus souvent, des modes de fonctionnement similaires :

- Les grands investissements lourds font l'objet de concertations spécifiques très rapprochées au plus haut niveau
- Les coopérations mises en place dans un objectif de lisibilité territoriale, ou de réponse à des besoins sur un territoire pertinent, dépassant les limites territoriales des régions, donnent naissance à des réseaux constitués autour de structures juridiques spécifiques ou existantes dans les organismes professionnels

- Quand l'objectif essentiel ne répond qu'à une demande de mutualisation de moyens, on utilise plutôt des sous traitants ou des prestataires de services.

Cinquième partie

Principaux résultats de l'analyse des coopérations

La recherche des objectifs et la description du fonctionnement des différents projets coopératifs interrégionaux, ainsi que leur classement dans une typologie, constitue déjà une première analyse de ces coopérations.

Il s'agit maintenant d'approfondir l'analyse en s'interrogeant sur les points suivants :

- Quel est le niveau de coopérations ?
- Quel est le rôle des différents partenaires ?
- Quels sont les freins sur les obstacles à la coopération ?
- Quels sont les moteurs ou les accélérateurs ?
- Quelle est l'évaluation des projets, de la politique de coopération, son intérêt, sa plus value... ?

1. Des coopérations qui se renouvellent mais en nombre assez limité

Plus de 40 projets de coopérations mises en œuvre entre le Conseil régional de Bretagne et les exécutifs des Régions voisines ont été recensés au début de cette étude (à l'automne 2007).

Ce recensement a été réalisé auprès des services du Conseil régional de Bretagne. Il est probable que le recensement n'ait pas été exhaustif et que certaines actions coopératives ont été oubliées ou ignorées. Certains projets n'ont pas été pérennisés, d'autres sont nés, et la notion même de coopération peut prêter à confusion et être plus ou moins extensive.

Dans le cahier des charges, il avait été précisé que l'étude ne devait porter que sur des coopérations faisant intervenir directement (ou par l'intermédiaire de leur « satellite ») les Conseils régionaux, soit par leur financement, soit par leur intervention directe dans l'élaboration ou la conduite du projet. Une première analyse des résultats fait apparaître que sous le vocable « coopération », on a classé, dans les réponses adressées au CESR, des actions très différentes :

- Volet de politique commune,
- Outils communs spécifiques,
- Utilisation d'outils communs existant n'appartenant pas aux conseils régionaux,
- Simple utilisation de moyens communs,
- Concertations, des réseaux plus ou moins informels,...

1.1. L'impression que les coopérations avec les Régions voisines (et notamment avec les Pays de la Loire, partenaire), n'apparaîtraient plus comme une priorité

Les deux assemblées régionales de Bretagne et des Pays de la Loire se sont réunies en séance plénière à Rennes en juillet 1999 ; il semblait prévu que d'autres réunions de ce type soient organisées dans les années suivantes ; il n'y a pas eu de suite. Les

bureaux exécutifs des deux mêmes régions se sont rencontrés à La Turballe en juin 2005.

A notre connaissance, de nouvelles rencontres entre ces exécutifs ont été programmées mais n'ont pas pu se tenir pour diverses raisons. Les Présidents et Vice-présidents des régions voisines se sont bien évidemment rencontrés à diverses reprises sur des sujets qui relevaient de leur compétence pour régler divers problèmes, mais pas en formation de bureau.

Les départs, presque simultanés, de la Bretagne d'Ouest Atlantique et des Pays de la Loire de la MEITO, s'expliquent par diverses raisons, mais n'ont pas toujours été bien compris. Certains industriels ligériens n'ont pas souhaité, par exemple, quitter la MEITO. (La MEITO, Mission pour l'Electronique, l'Informatique, les Télécommunications de l'Ouest avait été créée au début des années 80 pour animer ces filières sur l'ensemble des deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire).

On peut observer que si la Région Bretagne, depuis quelques années, a largement privilégié les coopérations infra régionales (notamment le B15), l'engagement en faveur des coopérations interrégionales n'a pas connu la même dynamique.

1.2. Pourtant de nombreux projets se poursuivent et il s'en créé régulièrement de nouveaux

Ainsi le Président du conseil régional a souhaité ouvrir la porte « Nord » ; et effectivement certaines coopérations avec la Basse Normandie se sont créées ou ont été renforcées, notamment autour de la restauration du caractère maritime du Mont Saint-Michel. Ces coopérations vont maintenant bien au-delà, puisqu'on étudie la faisabilité d'une modernisation d'une ligne ferroviaire « Transbaie » (de Saint-Malo à Avranches), et à terme on peut penser à une coopération plus étroite pour développer le tourisme sur cette baie.

Par ailleurs les 4 Régions :

- Basse Normandie
- Bretagne
- Pays de la Loire
- Poitou-Charentes

Ont souhaité adopter un texte commun sur le bilan de santé de la PAC au début de cette année.

Rappelons que auparavant trois d'entre eux avaient saisi conjointement leur seconde assemblée pour une réflexion sur le devenir de la filière lait (Cf. Supra).

Certains pôles de compétitivité se sont créés sur une base interrégionale :

- Pôle « mer » avec la région « Provence-Alpes-Cote d'Azur »,
- Pôle « EMC2 » avec la région des Pays de la Loire,
- Pôle « images et réseaux » avec la région des Pays de la Loire,
- Pôle « automobile haut de gamme » avec les régions des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes.

Mais depuis leur création, d'autres pôles se sont interrégionalisés :

- Les pôles « Valorial » et « Vegepolis » avec les Pays de la Loire. (Pour VALORIAL, la Basse Normandie a été associée),
- Le Pôle « Atlantic Biothérapies », initialement nantais et angevin va s'élargir à la Bretagne.

Tous ces pôles ont été étendus sous la pression des professionnels ; mais les Régions, souvent principaux financeurs de ces pôles, ont accepté ces élargissements et même, parfois, les ont favorisés.

Enfin, sur les grands projets emblématiques : LGV, Notre Dame des Landes, Mont Saint-Michel, on ne peut que constater un volontarisme politique jamais démenti, une cohésion et une concertation pour les actions de lobbying.

On ne constate donc pas une baisse des coopérations entre collectivités régionales.

Certes, certaines d'entre elles sont presque obligatoires, ne serait-ce que pour assurer une continuité territoriale.

Quelques coopérations sont issues d'une volonté politique, notamment autour de grands projets majeurs correspondant à des enjeux importants pour le développement régional. Mais à l'exception de ces dernières, la plupart des coopérations naissent à l'initiative des professionnels, des partenaires industriels, chercheurs, collectivités infrarégionales, ou encore de l'État ou de l'Europe.

Toutes ces coopérations apparaissent relever d'une attitude plutôt réactive que proactive. Et étrangement dans certains domaines qui correspondent au cœur des compétences régionales, comme la formation initiale ou professionnelle, le nombre de coopérations apparaît très faible, voire inexistant. De même, alors que les pôles de compétitivité sont pour la plupart interrégionaux, les outils techniques du transfert de technologie et de l'innovation, CRITT et centres techniques, largement financés par les régions, qui disposent de compétences et de matériels rares et chers susceptibles d'intéresser des entreprises au-delà des frontières régionales, limitent le plus souvent leur activité aux territoires régionaux.

Ainsi, le centre de recherche et d'architecture des industries nautiques installé à La Rochelle ou le nouveau centre d'éco conception naval de Saint-Nazaire ne pourraient ils pas développer leurs activités sur l'ensemble des régions atlantiques ?

De même aucune concertation ne semble avoir été menée avec les Régions du Centre, du Limousin et d'Auvergne sur les potentialités ou possibilités de la technologie du « train pendulaire » qui aurait pu les intéresser.

En outre, cette politique de coopération territoriale de proximité ne représente, somme toute qu'un poids tout relatif.

Le nombre de projets coopératifs (plus de 40 sont recensés) peut faire illusion ; mais l'ensemble des crédits régionaux consacrés à ces coopérations reste très modeste et peu significatif. Et surtout, ces coopérations portent généralement sur des actions ou opérations très délimitées et non sur des volets politiques plus globaux.

C'est dans le domaine des politiques relatives à la recherche ou à l'innovation que les coopérations sont les plus nombreuses, sans que l'on puisse parler pour autant de politique commune.

En conclusion, il est indéniable que les Régions n'ont aucune volonté de freiner les coopérations interrégionales (elles peuvent même parfois les favoriser). Elles répondent aux demandes de leurs partenaires et aux besoins de continuité territoriale. Mais elles ne semblent pas avoir de réelle dynamique coopérative qui traduirait une stratégie volontariste dans ce domaine.

2. Le rôle des partenaires

2.1. L'Europe

Dans le cadre de sa politique de promotion des coopérations territoriales, l'Union Européenne lance des appels à projets coopératifs sur des thématiques préalablement définies et devant correspondre à de grands enjeux dans des espaces européens.

La Bretagne est intégrée à 3 grands espaces :

- L'espace « Transmanche »
- L'espace atlantique
- L'espace « nord ouest »

Le projet EMDI (Espace Manche Développement Initiative) avait pour mission de développer les coopérations franco britanniques autour de la Manche. Financé sur le programme Interreg 3, ce projet rassemblait de nombreuses collectivités (Régions, Départements) et universités des deux côtés de la Manche ; il a abouti notamment à la création d'une fédération des ports régionaux et locaux.

Le projet européen « NEA2 » (Nautisme Espace Atlantique).

La Région Bretagne coordonne ce programme cofinancé par l'Europe sur crédits « Interreg 4 ». Le budget total de cette opération est de 4 M€ ; 23 partenaires y sont associés dont cinq pays, neuf Régions (dont la Région des Pays de la Loire), sept départements (dont celui du Finistère), cinq agglomérations ou villes.

Le programme vise à développer dans l'espace atlantique une filière nautique de pointe porteuse :

- d'innovation et de performance économique,
- de protection et de valorisation de l'environnement,
- de qualité de vie et de cohésion sociale,

Diverses actions y sont prévues avec différents partenaires.

De nombreux autres projets coopératifs, portant notamment sur la recherche et l'innovation ont été cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre des programmes Interreg. Mais ces programmes n'ont pas été recensés lors de l'enquête

auprès des services. Car ces projets portés par des partenaires régionaux ne rentraient pas toujours dans les priorités politiques régionales.

Par ailleurs, la Commission européenne, dans le cadre de la parution de livres verts, lance des appels à contribution pour définir ses politiques.

Les Régions peuvent y répondre seules ou regroupées. Les quatre Régions de Bretagne, des Pays de la Loire, de Poitou-Charentes et de Basse-Normandie ont répondu collectivement sur le bilan de santé de la PAC, afin de peser, bien sûr, sur la commission européenne, mais aussi sur la déclinaison française de cette PAC.

Ajoutons que la commission de l'Arc Atlantique a mis en place des groupes de travail pour répondre collectivement au livre vert sur la cohésion territoriale.

L'Union Européenne ne participe pas, de manière formelle, à la mise en place de coopérations interrégionales ; mais elle peut les favoriser soit directement dans le cadre de sa politique de coopération territoriale en finançant des projets, soit indirectement en lançant des appels à contribution pour la définition de ses politiques.

L'Europe joue ainsi un rôle de déclencheur.

2.2. L'État

Historiquement, l'État a joué un rôle très important pour la mise en place de ces coopérations, surtout avant la décentralisation ou à ses débuts. La Bretagne était alors intégrée dans une grande région « Ouest », avec les régions de Poitou-Charentes et des Pays de la Loire ; Ouest Atlantique a été créé dans ce cadre.

Le premier contrat de plan « État-Région » prévoyait la création de la MEITO sur les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire. Plus tard, en 1997, l'État créait les MIAAT (Missions Interministérielles et Interrégionales d'Aménagement du Territoire, puis encore plus tard les MEDCIE (Mission d'Etudes et de Développement des Coopérations Interrégionales et Européennes), toujours sur une même circonscription administrative du Grand Ouest. Le bilan de toutes ces missions n'apparaît pas très lisible. Enfin la tentative de mettre en place un volet interrégional du contrat de plan 2000/2006 a échoué, faute de crédits spécifiques.

Pour bien analyser le rôle de l'État dans ces coopérations, il faut bien distinguer :

- L'État, mettant en œuvre des politiques sectorielles sur l'ensemble de son territoire,
- Les établissements publics de l'État,
- L'État déconcentré, représenté en région par la préfecture de région.

2.2.1. L'État, dans le cadre de ses politiques sectorielles

Il a pu être le déclencheur de coopérations interrégionales, mais la recherche de la compétitivité (sans doute indispensable) peut être, si on n'y prend garde, un frein à la solidarité des territoires et à leurs coopérations.

Ainsi pour la mise en œuvre de ses plans « Cancer » ou « Génome », l'État a lancé des appels à projets. En vue d'un gain de lisibilité ou de masse critique, les Régions de l'Ouest ont incité et accompagné les organismes de recherche et d'enseignement supérieur pour leur regroupement sur des territoires plus vastes afin d'y répondre. C'est ainsi que sont nés « Ouest Génopole » sur les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire, ou le Cancéropôle « Grand Ouest » sur les quatre régions de Bretagne, des Pays de la Loire, du Centre et de Poitou-Charentes.

De même, au début des années 1990, le pôle agronomique de l'ouest est né à l'initiative des deux Régions Bretagne et Pays de la Loire, des quatre principales villes et de huit départements pour répondre à un projet d'Institut des Sciences et Techniques du Vivant (ISTV) lancé par l'État.

Mais ces appels à projets peuvent être aussi facteurs de concurrence entre les régions (appel à projets autour des campus, par exemple). La transformation de la DATAR (Délégation à l'Aménagement des Territoires et à l'Action Régionale) en DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires) est elle un signe d'un changement de politique où la compétitivité pourrait primer sur l'aménagement ?

Or la recherche de la compétitivité peut, si on n'y prend garde, générer une concurrence entre territoires, ou les régions, déjà les plus fortes, s'enrichiraient aux dépens des plus pauvres.

On rejoint ici le débat autour du livre vert de la Commission européenne sur la cohésion territoriale :

- Compétitivité et concurrence sont-elles liées ?
- Comment concilier compétitivité, concurrence et cohésion ?
- Comment concilier compétitivité et solidarité ?

Il est du devoir de l'État, comme de l'Europe, d'ailleurs, de veiller à la fois à l'amélioration de la compétitivité, sur l'ensemble des territoires, et à la cohésion territoriale.

Une politique qui serait uniquement constituée par des appels à projets favorisant par nature les plus forts, ne saurait répondre aux deux objectifs décrits plus haut.

En revanche les coopérations interrégionales pourraient être une des solutions pour concilier les deux objectifs de compétitivité et de cohésion territoriale.

Dans cet objectif, l'État devrait favoriser ces coopérations qui sont des instruments de mutualisation et de solidarité.

2.2.2. Les établissements publics de l'État

Ils sont très présents dans de nombreuses coopérations interrégionales ; ils en sont même parfois les initiateurs, notamment dans les domaines de la recherche ou de l'enseignement supérieur ; leur présence dans de nombreuses régions, par l'intermédiaire de leurs divers établissements, facilite ces coopérations.

L'INRA a ainsi convaincu les quatre Régions de Basse-Normandie, de Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes de cofinancer un programme de recherche pour et sur le développement régional du grand ouest. Ce programme rassemble les équipes disciplinaires des quatre régions, associant les disciplines des sciences humaines et sociales et des sciences technologiques.

2.2.3. L'État déconcentré

S'il a pu favoriser certaines coopérations, l'État joue souvent un rôle neutre, parfois même négatif, dans la constitution et le développement de coopérations interrégionales.

Au moment de la réponse à l'appel d'offre sur les pôles de compétitivité, chaque préfecture de région a cherché à promouvoir « ses » projets régionaux. Le seul pôle de compétitivité, présenté sur une base interrégionale avec les Pays de la Loire et Poitou-Charentes, « automobile haut de gamme », n'a pas reçu, semble-t-il, un grand soutien des services de l'État en région. On observe dans certains cas, une absence de communication entre les services déconcentrés de l'État en Région. Un responsable d'un projet, auditionné lors de l'étude, nous a déclaré qu'il a fallu avoir recours directement au Ministre et à un de ses conseillers proches pour débloquer un différent entre services de l'État de deux régions différentes.

Cette situation n'est pas liée à des mésententes personnelles, mais plutôt à une organisation très hiérarchisée des services de l'État avec une autonomie très relative des services déconcentrés et un arbitrage qui ne peut se régler qu'à « Paris ».

Des annonces de l'État pour favoriser les coopérations interrégionales non suivies d'effets, ont souvent découragé les acteurs (cf. volet interrégional du contrat de projet 2000-2006 annoncée et non mis en place par non fléchage des crédits spécifiques).

En conclusion, l'État

- Dans le cadre de ses politiques sectorielles, par des appels à projets, a pu promouvoir certaines coopérations ; mais il peut aussi favoriser les concurrences et entraver ainsi certaines coopérations ;
- Par ses établissements publics, avec des établissements dans de nombreuses régions, peut favoriser les coopérations ;
- Obère, parfois, les possibilités de coopérations interrégionales par une organisation pyramidale de ses services déconcentrés avec des arbitrages qui ne peuvent avoir lieu qu'au niveau central de l'État.

Il pourrait mieux favoriser les coopérations interrégionales pour atteindre ses objectifs d'aménagement du territoire et de promotion de la compétitivité ; et on peut s'interroger sur les conséquences futures de la révision générale des politiques publiques à cet égard.

2.3. Les collectivités territoriales infra régionales

Les collectivités locales infra régionales sont présentes dans plus du tiers des coopérations interrégionales (au sens des vraies coopérations où les deux collectivités régionales interviennent ; il ne s'agit pas ici de coopérations entre un département et une région).

Ces participations des départements et des communes peuvent prendre diverses formes ; ainsi une communauté d'agglomération située à cheval sur deux régions, va bénéficier de contrat de pays des deux Conseils régionaux qui devront se concerter (Cap Atlantique).

2.3.1. Certaines coopérations sont issues d'initiatives des collectivités infrarégionales

Par exemple Arc'Antic, Atelier de restauration du patrimoine, a été créé par le Conseil général de Loire Atlantique ; puis il a été interrégionalisé en 2007 et est devenu un établissement public à caractère culturel. Le rôle du département y est encore primordial.

De même, le conservatoire botanique de Brest a été mis en place à l'initiative de l'agglomération brestoise, qui y joue encore le rôle principal au niveau de la stratégie, malgré son extension vers Nantes et Caen.

Enfin, les agglomérations de Nantes, Rennes et Angers ont joué un rôle primordial dans la coproduction, par leur opéra, d'un spectacle lyrique ; les régions ont seulement participé au financement, en fixant quelques obligations relatives à la diffusion du spectacle dans des villes moyennes.

2.3.2. Les collectivités territoriales peuvent remplir une mission essentielle dans la gouvernance des coopérations interrégionales

Si la Présidence et la Vice-présidence du Pôle Agronomique de l'Ouest (PAO) sont assurées par des élus régionaux, la trésorerie est généralement confiée à un département et l'ensemble des collectivités participe activement à l'assemblée générale.

Le Conseil général de la Manche et trois communes avoisinantes participent à la gouvernance du syndicat mixte créé pour la mise en œuvre du projet relatif à la restauration du caractère maritime du Mont Saint-Michel.

Le Conseil général de Loire Atlantique a posé sa candidature pour la gestion de la réserve interrégionale du « Pont de Fer », située à cheval sur les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire.

2.3.3. Enfin, dans d'autres exemples de coopérations, les collectivités territoriales participent essentiellement par leur financement

C'est le cas pour l'ensemble des pôles de compétitivité ; les collectivités infrarégionales cofinancent non seulement les projets qui ont des retombées sur leur territoire, mais aussi le fonctionnement de ces pôles ; ces cofinancements sont généralement négociés avec la région qui joue alors le rôle de « chef de file ».

Pour la LGV, non seulement toutes les collectivités ont négocié leur part de financement, mais elles participent aussi aux actions de lobbying.

En conclusion, pour au moins un tiers des projets, les collectivités infrarégionales ont pu être à l'origine de certaines collaborations interrégionales ou y avoir un rôle très actif.

2.4. Les autres partenaires

Ce sont essentiellement les professionnels, souvent organisés à un niveau interrégional, qui souhaitent mettre en œuvre des actions sur leur territoire qui traverse les limites régionales. C'est surtout vrai :

- Pour le secteur de la pêche avec l'AGLIA, avec PROMA sur la mise au point d'un carnet de pêche électronique,
- Pour l'agriculture autour de la FR CUMA, ou encore du CERAFLOR pour la culture de plantes en pot,
- Pour les universités autour du RUOA avec la création d'un pôle interrégional d'édition scientifique.

Les professionnels, plus proches du terrain, sont les plus demandeurs de coopérations. Ces professionnels attendent essentiellement des régions des financements ; lorsqu'il y a coopération, c'est uniquement entre professionnels ; ces projets aboutissent rarement à une structuration concertée des politiques régionales.

3. Les freins ou les obstacles à la coopération

Au travers des présentations des projets et de la description des rôles des différents partenaires, on a pu déjà déceler certains obstacles aux coopérations. Ces freins peuvent être analysés en trois catégories :

3.1. Freins liés au principe même de l'interrégionalité et plus généralement de toute coopération

Les régions sont réellement concurrentes pour l'implantation de grands investissements lourds, de nouvelles entreprises, de nouvelles activités, d'équipes ou de grands équipements de recherche.

Il serait inutile de nier cette concurrence mais au contraire il faut la reconnaître ; c'est cela qui permet, en toute clarté, aux Régions de s'entendre et de s'épauler pour accueillir un grand équipement lourd. Dans une logique de mutualisation, la Région Bretagne a ainsi participé, à un faible niveau certes, au cofinancement d'un grand cyclotron à Nantes.

Les raisons du départ de la Bretagne d'Ouest Atlantique sont diverses. Une des missions de cet organisme : la recherche d'investisseurs étrangers pour une implantation dans l'ouest était, par définition, délicate. L'investisseur s'installait dans une ville ; toutes les autres agglomérations et Régions non sélectionnées, estimaient alors qu'elles n'avaient pas été favorisées par Ouest Atlantique. Ce n'est pas, semble t'il, la seule raison du départ de la Bretagne, mais le manque de résultats de cet organisme, affirmé selon certains, pour favoriser les implantations en Bretagne, a sûrement pesé dans la décision.

L'autre grand frein à toute coopération est la nécessité de discuter et d'amender sa politique. Les politiques de deux Régions ne sont jamais complètement identiques et on doit donc négocier pour les faire converger.

Dans chaque Région, le pouvoir est exercé par des élus qui prennent les décisions et en sont responsables devant les citoyens qui ont la possibilité ou non de les réélire. Les services exécutent les décisions des élus ; mais ils leur apportent aussi leurs conseils et propositions avant des décisions sur des sujets parfois forts complexes, dans un jeu de pouvoirs qui peut être assez compliqué. Dans une coopération, ce jeu se complique avec quatre acteurs, élus et services de deux régions. C'est sans doute pourquoi, à quelques exceptions près, il ne peut y avoir de concertations entre Régions que sur des politiques et des coopérations portant sur des actions bien ciblées et circonscrites avec précisions.

3.2. Freins liés à la diversité des stratégies et des objectifs

Les Conseils régionaux sont des collectivités territoriales très jeunes comparativement aux communes et aux départements ; et ils ont un besoin important de se faire connaître, y compris par leur propre population (même si c'est un peu moins vrai pour la Bretagne).

Toutes les Régions ont donc développé un « marketing territorial » ; et plusieurs de nos interlocuteurs nous ont parlé de ce « marketing territorial » comme un frein aux coopérations ».

Voici quelques citations parmi d'autres de nos interlocuteurs :

- « Les limites des coopérations sont celles du marketing territorial » ;
- « Chaque région garde sa volonté de « vendre » son territoire » ;
- « L'objectif principal de cette coopération, pour les régions partenaires, reste la promotion de leur propre territoire ».

De plus, les stratégies ou les politiques des Régions peuvent évoluer et diverger. Cela a été le cas pour la MEITO ; la Région des Pays de la Loire avait décidé de regrouper tous ses outils techniques d'animation de filière ou de transfert de

technologie dans une SEM ; ses engagements à la MEITO n'avaient donc plus lieu d'être.

De même, concernant la mise en place du « Sage Vilaine », les Régions utilisent le même outil : l'IAV (l'Institut d'Aménagement de la Vilaine), mais les régions agissent indépendamment, utilisent des méthodes différentes en lien avec leur propre politique de l'eau.

Autre exemple, la fédération régionale « FR CUMA » passe des contrats avec chaque région sur des actions qui peuvent être communes ou non car les Conseils régionaux n'ont pas exactement les mêmes politiques.

Ou encore, les Régions reconduisent les budgets de fonctionnement du CEFEDEM ; mais elles n'ont, semble t'il, pas la même vision de son évolution souhaitable.

3.3. Freins liés à la mise en œuvre, au management, à la gestion des projets

Des problèmes techniques très concrets peuvent limiter, voire bloquer des coopérations. La barrière linguistique est un des freins les plus importants pour les coopérations internationales ; l'anglais n'est pas aussi bien maîtrisé que certains voudraient nous le faire croire. Même entre partenaires de même langue, le même mot n'a pas obligatoirement la même signification pour chacun. Les difficultés de traduction compliquent les échanges, surtout quand on va devoir utiliser des termes juridiques.

L'implication des élus est le préalable à toute coopération. Or leur emploi du temps est limité et les coopérations nécessitent du temps de déplacement. Les services ne peuvent rendre des arbitrages politiques ; un opérateur d'une coopération nous a expliqué : « *Il faut pouvoir approcher les politiques ; cela va mieux depuis qu'on a les portables des deux Vice Présidents* ». Cela ne signifie en aucune manière que les services ne suivent pas les projets, mais selon André LESPAGNOL : « *Les coopérations sont caractérisées par une dimension technocratique assez forte. Elles engendrent des mécaniques lourdes, car elles supposent des accords à plusieurs niveaux de hiérarchie dans des collectivités ou structures différentes. Il faut que les services travaillent ensemble, et que les élus soient d'accord. Tout ceci prend beaucoup de temps, et c'est encore plus compliqué quand il s'agit de coopérations transnationales. La coopération interrégionale amène donc à une dérive technocratique.* » ; et les opérateurs se plaignent d'ailleurs d'une gestion administrative et financière trop lourde.

A ces difficultés, il faut ajouter les contraintes budgétaires de plus en plus fortes. Les arbitrages entre les différents projets qu'ils soient régionaux ou interrégionaux sont de plus en plus délicats ; et dans ce contexte, Il est aussi plus difficile d'expliquer que les crédits régionaux puissent financer des investissements extérieurs à la Bretagne. Les chercheurs bretons peuvent s'indigner que « leurs crédits » puissent financer un cyclotron à Nantes. Et pourtant quand on cofinance un projet d'innovation dans un pôle de compétitivité, on n'est jamais certain du lieu de valorisation.

Aujourd'hui les responsables des pôles de compétitivité se plaignent de difficultés rencontrées pour le financement de compétences non présentes en région et qui sont pourtant nécessaires à l'aboutissement de projets.

Les méthodes de travail, les processus de décision sont très différents d'une région à l'autre et aboutissent à des retards et à des incompréhensions.

Concernant le financement des projets des pôles de compétitivité, en Bretagne, la région joue le rôle de chef de file et coordonne les cofinancements de chaque collectivité territoriale. Dans la région des Pays de la Loire, seule la région cofinance, et il n'y a pas de concertation entre collectivités.

Ces pratiques différentes sont plus liées à des habitudes, à des cultures de relations entre collectivités, qui sont historiques, qu'à des positionnements politiques.

L'usure du temps peut aussi être un frein ou du moins un handicap sévère pour la pérennisation d'une coopération déjà ancienne. Le réseau « Ouest Atlantique » illustre bien cette usure du temps. Ouest Atlantique a été créé au début des années 1970, à une époque où il n'y avait ni déconcentration, ni décentralisation. En matière de développement économique, l'État n'avait pas mis en place de services déconcentrés. Les Directions interdépartementales de l'industrie (qui ont précédé les DRIRE) ont été créés en 1976 ; et durant très longtemps, jusqu'au début des années 1980, les services de la Préfecture s'appuyaient essentiellement sur « Ouest Atlantique » pour l'instruction de certains dossiers. Cette association a beaucoup évolué ainsi que son contexte. Mais la perception de ses partenaires a-t-elle évolué aussi vite ? Les missions d'Ouest Atlantique ne sont plus les mêmes que voilà 20 ans. N'aurait il pas fallu arrêter Ouest Atlantique pour rebâtir autre chose ?

En outre les élus et les services sont très attachés, comme tout un chacun, à ce qu'ils ont créé. Ils sont peut être moins attentifs à ce qui a été créé par les prédécesseurs de leur prédécesseurs.

Enfin ces coopérations dépendent aussi, et c'est souvent primordial des relations entre les hommes : les élus et les services.

Il faut que chacun puisse se connaître, que naisse une certaine confiance. Les débuts de mandats sont donc souvent plus délicats ; il faut du temps pour se connaître.

Certains freins sont liés à la gouvernance des outils nécessaires de coopération.

En effet, on retrouve toutes ces difficultés dans la gouvernance de ces coopérations et, notamment, dans celle des outils qui sont spécifiquement mis en place pour la mise en œuvre de ces projets.

Les vraies coopérations (celles qui paraissent les plus abouties et qui influent sur la conduite de certains volets des politiques régionales) nécessitent le plus souvent la création d'outils spécifiques. Ces outils peuvent prendre diverses formes juridiques :

- Association (7)
- Etablissement public (2)
- Groupement d'intérêt public (1)
- Syndicat mixte (3)
- Société anonyme (1)

- Groupement d'intérêt scientifique (GIS) ; il s'agit plus d'une convention que d'un statut (1)

Les établissements publics et les syndicats mixtes permettent une stabilité et une pérennisation des coopérations ; mais ils ne permettent pas ou difficilement l'intervention de partenaires privés (à un niveau assez élevé). Par ailleurs, le départ de partenaires qui souhaiteraient modifier leur politique est très délicat.

Le statut associatif est le plus souple ; et c'est probablement la raison de son succès. Il permet notamment une certaine mixité entre secteurs publics et privés ; mais il pose de nombreuses questions :

- Sur le poids des partenaires privés dans la gouvernance de l'association,
- Sur le rôle des pouvoirs publics qui doivent contrôler la bonne utilisation de leurs crédits dans le cadre d'une stratégie politique qui a présidé à leur intervention (cas des pôles de compétitivité),
- Sur les risques juridiques liés à l'attribution de subventions à des associations dont certains élus sont administrateurs (risque de gestion de fait),
- Sur la nécessaire coordination des élus des différentes régions, si possible avant la tenue des conseils d'administration ou des assemblées générales pour vérifier que les axes politiques régionaux sont toujours en phase avec la stratégie déployée.

Certaines de ces difficultés peuvent être cruciales, notamment quand une région souhaite arrêter le projet coopératif, car il ne correspond plus à ses priorités politiques. Des incompréhensions peuvent alors naître. D'autres projets peuvent être alors remis en cause ; il faut prévoir des reconversions du personnel et, par exemple, dans les cas de la MEITO et d'Ouest Atlantique, les régions, à l'initiative du « divorce », ont prévenu leur partenaire assez longtemps à l'avance et ont prolongé leur financement sur une période permettant les reconversions. Les élus sont généralement soucieux du devenir des personnels.

On peut ajouter la perspective de l'arrêt éventuel des coopérations peut être un frein à leur création tout en soulignant néanmoins que les pouvoirs publics savent créer, mais plus rarement arrêter.

4. Les moteurs ou les accélérateurs de coopérations

Malgré tous ces freins, les coopérations sont nombreuses et si certaines s'éteignent, d'autres se créent. Nous allons donc analyser les facteurs favorables à la création et à la poursuite des coopérations.

4.1. La géographie et l'histoire

Sur les limites terrestres, la Bretagne est le plus largement au contact de la Région des Pays de la Loire. La frontière avec la Basse-Normandie n'est longue que de quelques dizaines de kilomètres. Il apparaît donc normal que les coopérations avec ces régions se développent en conséquence.

L'histoire joue toujours un rôle même s'il est difficile à évaluer et les évolutions historiques des différents découpages territoriaux ont laissé des traces économiques, culturelles et humaines qui permettent la naissance de certaines coopérations. Ainsi la zone d'influence de Nantes s'étendait sur toute la zone côtière de Bretagne Sud au moins jusqu'à Quimper.

La géographie des transports peut aussi jouer son rôle en raison des voies autoroutières et ferroviaires. L'ouest mayennais est naturellement attiré par Rennes ; le département de la Mayenne était d'ailleurs à une époque rattaché à l'académie de Rennes.

4.2. La culture « partagée »

Aucun élément culturel n'est borné strictement par une limite territoriale, le propre des faits culturels étant d'être portés par des hommes et des femmes eux-mêmes mobiles. L'appartenance à des cultures communes ou voisines peut très certainement favoriser des coopérations, même dans des domaines très éloignés.

Mais surtout on doit prendre ici le mot « culture » au sens large d'habitudes de travail en commun ; le travail en réseau est, par exemple, une caractéristique forte des populations de l'ouest ; et les associations d'industriels, de chercheurs, d'universitaires, de sportifs, de représentants des cultures... sont très nombreuses et actives.

A cet égard, une certaine culture de la coopération est présente en Bretagne.

4.3. L'organisation des territoires

La coopération est un outil efficace pour dépasser les limites inhérentes à tout découpage territorial.

Au début des années 1970, l'État a créé un commissariat au développement économique : Ouest Atlantique, couvrant les trois régions de Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Depuis cette création, l'État a créé, toujours au niveau des trois régions, des missions spécifiques dédiées à l'action interrégionale: MIAAT, MEDECIE.

Cette coopération entre territoires initialement impulsée par l'État a sûrement favorisé les nombreuses collaborations entre les trois régions : Espace Interrégional Européen, Ouest Atlantique, Ouest Venture, Pôle « automobile haut de gamme », même si les liens entre les régions Poitou-Charentes et Bretagne, en termes de culture, de production agricole, d'économie ou de transport n'apparaissent pas aussi nombreux.

A l'inverse, la proximité avec la Basse-Normandie, non seulement au niveau géographique, mais aussi dans les domaines des productions animales (lait), des productions légumières, de pêche et d'aquaculture, pourrait inciter à des

collaborations plus nombreuses. On observe que l'amélioration des infrastructures de transports et des communications favorise les échanges et donc les coopérations.

L'Europe, dans le cadre de sa politique de coopération territoriale a aussi délimité de façon autonome des espaces de coopérations privilégiés : l'espace atlantique, l'espace transmanche.

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), qui permet aux élus de se rencontrer et de mieux se connaître, va favoriser les coopérations sur une zone plus élargie.

4.4. Des économies régionales très liées

Les trois Régions de Bretagne, des Pays de la Loire et de Basse Normandie sont caractérisées dans le domaine agricole par une production animale prépondérante : lait, porcs, volaille, viande bovine ; Les productions horticoles et légumières sont aussi présentes dans les trois régions. Les secteurs de la production agricole et agroalimentaire pèsent un poids considérable dans leur économie.

Les échanges entre les bassins ostréicoles et conchylicoles de Bretagne et de Poitou-Charentes sont très anciens et encore très nombreux.

Dans le domaine automobile, le constructeur est à Rennes et la majorité des sous-traitants sont en Pays de la Loire. De nombreux sous traitants des chantiers navals de Saint-Nazaire sont en Sud Bretagne.

Les grands groupes alimentaires ont des établissements ou des filiales sur les trois régions : LACTALIS, BONGRAIN, LDC, FLEURY MICHON, TIPIAK,...pour ne citer que quelques exemples. Le poids des coopératives dans le secteur agroalimentaire est particulièrement important sur les trois régions ; certaines d'entre elles ont même créé des filiales communes : COOPAGRI, EVEN et TERRENA ont ainsi créé une filiale commune de commercialisation des produits laitiers : LAÏTA.

L'Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (AUDIAR), dans le cadre du club de prospective économique de Rennes, vient de publier en 2008 un tableau de bord n°7 sur Rennes et la Bretagne. Voici quelques unes de ses conclusions :

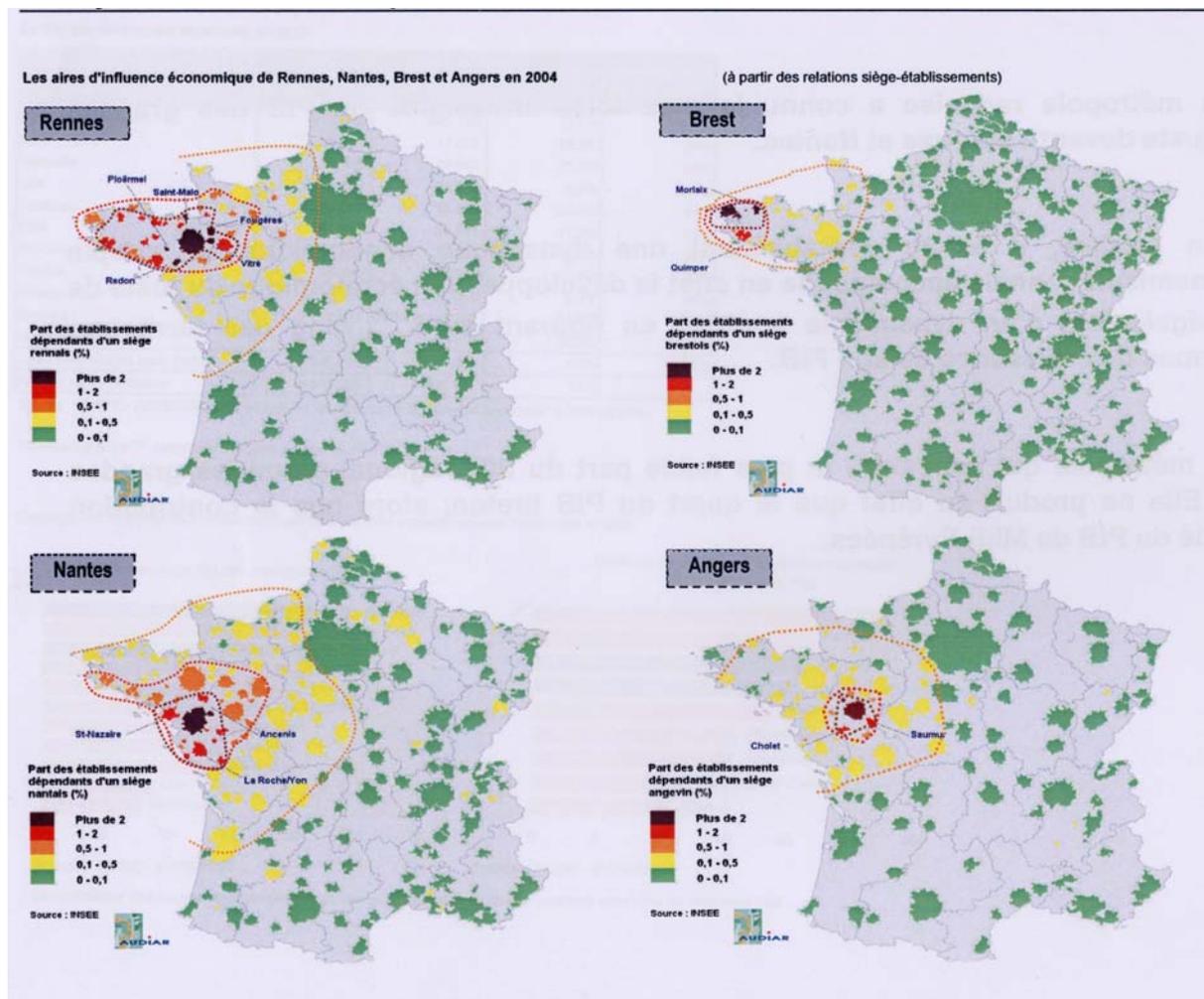
- «La croissance des déplacements quotidiens entre Saint-Malo, Rennes et Nantes a été particulièrement vive entre 1999 et 2005. Ces évolutions traduisent une tendance lourde : le bassin de vie rennais structure progressivement des relations préférentielles avec ceux de Nantes et de Saint-Malo ; ce constat vaut pour les relations Travail-Domicile ».

Le rayonnement économique de Rennes et de Nantes sur le grand ouest est incontestable. L'aire d'influence directe des sièges sociaux rennais s'étend sur toute la Bretagne, la Mayenne et le sud de la Normandie, tandis que celle de Nantes s'étend sur tous les Pays de la Loire.

Leurs aires d'influence directes se chevauchent en Bretagne Sud, où leurs entreprises comptent de nombreux établissements secondaires ».

Ces conclusions sont illustrées sur les cartes jointes de l'étude de l'AUDIAR.

Carte 12. Le rayonnement économique



Source : AUDIAR – Rennes et la Bretagne 2008

4.5. La structuration des organisations professionnelles

Avec des économies régionales interdépendantes, les organisations professionnelles se développent sur des territoires qui traversent les frontières administratives.

Par exemple, la Fédération régionale des CUMA œuvre sur les trois régions de Bretagne, des Pays de la Loire et de Basse-Normandie. Bretagne Biotechnologie Alimentaire (BBA) regroupe les industriels laitiers de Bretagne, des Pays de la Loire et, maintenant de Basse-Normandie. Les coopératives agricoles sont fédérées dans une organisation interrégionale : COOP de France Ouest (sur les trois mêmes régions que précédemment). PROMA est une organisation de pêcheurs sur toute la côte Sud de Bretagne jusqu'au Croisic. L'AGLIA regroupe les professionnels de la pêche et de l'aquaculture sur les quatre régions : Aquitaine, Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Bretagne. Les pôles de compétitivité sont presque tous interrégionalisés à la

demande des professionnels. Les CRCI avaient, un temps, envisagé la fusion entre leur ARIST.

Les chambres régionales d'agriculture d'Aquitaine, de Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes se sont fédérées dans l'Association des Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique (AC3A).

Les exemples de fédérations ou d'associations sont trop nombreux pour tous les citer. Mais des exemples existent aussi dans d'autres domaines non économiques. Ainsi, les Comités régionaux olympiques et sportifs se sont fédéré au niveau des trois régions de Bretagne, des Pays de la Loire et de Basse Normandie.

Il est intéressant de remarquer que les professionnels semblent plutôt favoriser les coopérations vers le Nord (territoire : Bretagne, Pays de la Loire, Basse Normandie), alors que l'État favoriserait plus les coopérations Sud (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes).

4.6. Effets cumulatifs d'expériences passées

La multiplication des échanges génère de nouvelles collaborations. Les élus et les services se connaissent mieux, s'apprécient et sont prêts à renouveler des expériences sur d'autres actions.

Par exemple :

- Le projet relatif à la restauration du caractère maritime de la baie du Mont Saint-Michel ne devait porter initialement que sur les équipements et ouvrages d'art à construire et à gérer ; puis progressivement des réflexions ont été menées sur les aspects culturels et spirituels, sur des moyens d'accès par le train à partir de Saint-Malo, et enfin sur la politique touristique sur l'ensemble de la baie.
- La CRPM et l'Espace Interrégional Européen permettent aux élus d'échanger et d'avancer des réflexions communes. On peut penser que c'est à l'occasion de ces échanges qu'est née l'idée de rédiger un texte commun sur le bilan de santé de la PAC.

5. L'évaluation des projets et l'intérêt des coopérations

5.1. Les projets de coopération ne sont pas évalués.

Concernant la réalisation d'évaluations, nous n'avons pratiquement eu aucune réponse au questionnaire adressé aux services lors de l'enquête. Apparemment, seules les coopérations dans les domaines de recherche auraient bénéficié d'évaluations scientifiques. Les raisons de ces « non réponses » s'expliquent assez facilement.

La démarche d'évaluation avec la mise en place d'indicateurs, ex-ante, dès l'élaboration du projet est très récente dans l'administration ; et de nombreuses collaborations sont déjà anciennes.

L'élaboration d'indicateurs chiffrés pour l'évaluation de coopérations dont l'objectif est la mutualisation de moyens ou la continuité territoriale ne semble pas aisée. Comment évaluer l'économie d'un partenariat ? Dans ce domaine, il y a sûrement des concepts à inventer ; l'évaluation qualitative est indispensable et mérite un réel effort d'élaboration.

Certaines coopérations consistent à créer des réseaux, à faire du lobbying, à conduire des réflexions communes, à des concertations ; il est déjà difficile de calculer les coûts de ces formes de coopérations, mais encore plus délicat d'en estimer le résultat effectif.

Dans la construction de l'évaluation, il faudra prendre en compte les éléments suivants, suggérés par les questionnaires et auditions :

- Les retours des bénéficiaires du projet,
- Les liens plus ou moins étroits avec leur homologue de la région voisine,
- Les économies budgétaires,
- La qualité de leurs relations avec les opérateurs des coopérations,
- L'ancienneté de la coopération.

5.2. Même si on ne sait pas évaluer séparément chaque projet, l'intérêt des coopérations demeure

Ces intérêts ont déjà été recensés lors de la description des objectifs :

- La réalisation de grands investissements,
- L'obligation d'assurer une certaine continuité territoriale,
- La nécessité de faire « nombre » pour mener des actions de lobbying et défendre des intérêts communs,
- L'amorce de politiques ou d'actions ne pouvant s'exercer que sur des territoires élargis (recherche de territoires pertinents),
- Une réponse à l'attente des professionnels organisés en « inter régions »,
- Une mutualisation des moyens et une réduction des coûts (Sachant que ce dernier objectif est très transversal à de nombreuses coopérations).

L'objectif de l'action publique (des collectivités, de l'État) doit toujours être de rendre le meilleur service aux citoyens en mobilisant des formes variées d'intervention, au titre desquelles les coopérations constituent un élément souvent utile.

Les coopérations interrégionales sont presque obligatoires pour assurer une continuité territoriale ; de même ces coopérations sont fortement souhaitables dans les domaines des transports ou de l'aménagement du territoire avec l'implantation de grands équipements.

Mais il est d'autres domaines comme la recherche, l'innovation, l'économie, ou la meilleure réponse aux usagers va nécessiter de se référer à un territoire qui peut ne pas correspondre aux limites territoriales administratives. Un Système Productif Local (SPL) peut s'implanter autour d'une agglomération ou à l'intérieur d'un département.

A l'inverse, un pôle de compétitivité peut avoir besoin d'un territoire plus vaste qu'une région ; il peut même associer des régions qui n'ont pas de contact territorial (pôle « mer » Bretagne et PACA).

Les coopérations interrégionales vont donc permettre, pour répondre à un enjeu bien précis, le choix du territoire le plus pertinent.

Bien sur, l'interrégionalité va donner plus de moyens ; mais elle va aussi nécessiter une meilleure vision stratégique et permettre de mieux définir les objectifs, les moyens et les actions à conduire.

Mais au delà de tous ces avantages, le grand intérêt des coopérations va être le décloisonnement des hommes et des idées. Il va être de permettre d'élargir le champ des réflexions, en étant notamment plus prospectif et solidaire.

Les échanges sont toujours enrichissants ; et les coopérations génèrent, bien sûr, des rencontres entre élus et services de plusieurs régions qui vont pouvoir ainsi percevoir un contexte plus large pour une réflexion plus aboutie. La découverte du contexte de la région voisine peut aboutir à un autre regard sur sa propre région.

Mais les coopérations permettent aussi la création de réseaux industriels. A titre d'exemple, le Pôle Agronomique Ouest (PAO) a permis la création de deux associations de professionnels installées dans l'ouest de la France spécialisées dans les secteurs des ovo produits et du cidre.

Enfin, le contexte politique ou économique peut être légèrement différent d'une région à l'autre ; mais elles rencontrent des problématiques communes ; et il ne peut y avoir de développement durable d'une région avec un « mal développement » de sa région voisine.

Enfin, pour des actions qui doivent dépasser un strict cadre territorial, la réversibilité et la réactivité des coopérations sont extrêmement utiles.

Conclusion et préconisations

Il faut tout d'abord rappeler les limites de cette étude, liées à trois raisons :

Le recensement n'a pu être exhaustif. De nouvelles coopérations se créent très régulièrement. Les deux régions de Basse-Normandie et de Bretagne, par exemple, viennent de décider de mener une réflexion commune sur un transport ferroviaire autour de la baie du Mont Saint-Michel.

Nous n'avons tenu compte des coopérations interrégionales entre partenaires institutionnels ou professionnels que lorsque celles-ci faisaient intervenir les Conseils régionaux ; or ceux-ci n'interviennent pas dans tous les cas. Par contre, les coopérations entre les conseils régionaux sont le plus souvent liées aux demandes des professionnels. Un autre type d'approche, beaucoup plus large, pourrait consister à étudier plus en amont les coopérations institutionnelles et professionnelles.

Une étude comparative avec d'autres zones géographiques aurait sans doute complété utilement ce travail et apporté d'autres éléments de préconisation.

Ainsi, la richesse apportée par les coopérations étudiées nous est parue assez grande pour valider les analyses, conclusions et préconisations qui sont présentées dans cette étude.

Néanmoins l'enquête a permis de recenser plus de 40 projets coopératifs interrégionaux. Ces projets relèvent plutôt d'une démarche réactive des Régions qui savent répondre aux demandes des professionnels. Il n'y a que très peu de démarches proactives des régions. Les Présidents des Régions voisines se rencontrent, de même que les Vices Présidents ; mais il semble qu'il n'y a pas ou peu de réflexions communes. Il n'apparaît pas que la Bretagne ait une stratégie dans ce domaine des coopérations interrégionales (contrairement aux coopérations infrarégionales).

En conclusion, quatre points peuvent être soulignés et conduisent à nos préconisations.

1. La nécessité des coopérations. Quels territoires pour répondre à quels enjeux ?

Cette étude montre, sans ignorer les réflexions sur les découpages territoriaux, qu'il n'y a pas de façon absolue un territoire pertinent universel pour l'action régionale, mais qu'il existe au contraire des territoires pertinents en fonction des différents enjeux. Ces territoires peuvent dépasser les limites régionales.

La coopération entre collectivités territoriales est précisément l'outil opérationnel qui permet de dépasser les limites, qu'il s'agisse de limites territoriales, de limites en termes de moyens financiers, ou en terme de masse critique, qui entravent le traitement des enjeux qui dépassent le territoire régional.

L'objectif d'une coopération est, bien sûr, d'améliorer la qualité et l'efficacité du service à la collectivité. La coopération peut être une coopération d'action, mais elle

peut être aussi un partage d'information, des échanges d'expériences, qui sont toujours sources de richesses. Ils permettent, en répondant mieux aux besoins de la région, une ouverture d'esprit, une perception plus large des enjeux et parfois des réponses différentes aux problématiques régionales.

Le choix entre une conduite strictement régionale (y compris motivée parfois par le fait que la Région souhaite développer un « marketing » territorial) ou la mise en œuvre d'une coopération interrégionale, avant de mettre en œuvre toute action politique d'envergure, suppose de réfléchir sur l'intérêt ou non d'une coopération, ses avantages et ses inconvénients.

Certains enjeux qui nécessitent des coopérations interrégionales.

La première difficulté va donc être de trouver le bon territoire pour répondre à l'enjeu correspondant.

Toutes les actions relatives à la continuité territoriale, doivent faire l'objet, par définition, d'une concertation interrégionale.

De même, plus globalement, tous les grands investissements : aéroport, LGV, cyclotrons, qui vont concourir à l'aménagement des territoires, devraient aussi faire l'objet de réflexions communes, d'actions de lobbying. Enfin, en face de politiques européennes ou nationales, les Régions ont tout intérêt à se concerter et à élaborer des propositions.

Mais il existe d'autres domaines : économie, culture, recherche, formation,...ou pour certains enjeux, il faut dépasser les limites territoriales géographiques.

Pour choisir entre une réponse régionale ou interrégionale, pour sélectionner le meilleur territoire, il faut pouvoir répondre à plusieurs questions :

- Les problématiques posées sont elles voisines ?
- Les acteurs sont ils les mêmes ?
- Les acteurs sont ils organisés en « inter région » ?
- Y a-t-il concurrence ?
- Y a-t-il complémentarité au niveau des acteurs ? Des compétences nécessaires ?
- La mutualisation des moyens va-t-elle permettre une réduction importante des coûts ?
- Les politiques régionales sont elles compatibles ?
- Cette action de coopération va-t-elle aboutir :
 - A une concertation plus large sur le volet de cette politique ?
 - A une meilleure structuration de chaque politique régionale ?
 - A une meilleure structuration des professionnels ?
 - A une meilleure compétitivité des entreprises ?
 -

Quelle va être la valeur ajoutée d'une coopération interrégionale par rapport à une intervention seulement régionale ?

Le choix d'une action régionale ou d'une coopération interrégionale, la sélection du territoire le plus pertinent n'apparaissent pas évidents ; mais si on peut comprendre

que chaque région souhaite développer un « marketing » territorial, elle doit aussi, avant de mettre en œuvre toute action politique d'envergure, réfléchir sur l'intérêt ou non d'une coopération.

L'objectif d'une collaboration est, bien sûr, d'améliorer le service à la collectivité ; mais les échanges d'expériences sont toujours sources de richesses. Ils permettent, en répondant mieux aux besoins de la région, une ouverture d'esprit, une perception plus large des enjeux et parfois des réponses différentes aux problématiques régionales.

Une bonne coopération devrait permettre à chacun de poursuivre ses objectifs propres, de garder son « identité », tout en s'ouvrant à la mutualisation qui enrichit tous les acteurs, en ne s'enfermant pas derrière des limites territoriales.

2. Les bonnes pratiques d'une coopération

Pour une bonne coopération, certaines conditions apparaissent nécessaires :

- Les élus doivent se sentir très fortement impliqués ; les orientations stratégiques, les objectifs poursuivis, qui sous-tendent chaque action doivent être explicités par chaque région. Les coopérations sont souvent caractérisées par une dimension technocratique assez forte qui va demander un travail plus important des services, mais qui va nécessiter aussi des arbitrages « politiques » plus fréquents ; élus et services devront donc se rencontrer beaucoup plus fréquemment.

Ces rencontres sont bien entendu nécessaires dès l'élaboration du projet pour définir la stratégie, les objectifs, les attentes de chacun, les moyens, les indicateurs d'évaluation, mais aussi très régulièrement tout au long du projet afin de vérifier que le projet correspond toujours à l'évolution des objectifs et des politiques des différentes régions.

De ce fait, les coopérations nécessitent un volontarisme politique très important ; elles demandent une implication forte des élus et beaucoup de temps.

- Personne ne doit ignorer les concurrences éventuelles autour d'un projet ou avec une autre politique ; les concurrences entre régions existent ; il vaut mieux les connaître, afin de délimiter précisément les champs de coopération. Par ailleurs, aucune coopération ne pourra donner des résultats, si elle n'est pas bâtie sur un équilibre entre régions ; l'équilibre parfait est introuvable ; mais chaque région doit pouvoir y retrouver ses intérêts, au moins sur un ensemble de plusieurs projets.

- Il faut aussi bien évaluer les moyens humains et financiers à mettre en place pour toute coopération et prévoir leur évolution ainsi que leur financement.

Certaines coopérations nécessitent la mise en place de structure juridique spécifique. Le choix du statut : établissement public, SEM, syndicat mixte, entente, GECT, association, devra tenir compte du degré d'implication et du statut de ses partenaires : industriels, établissements publics, collectivités territoriales, ..., de la durée prévue du projet collaboratif.

Enfin, le mode de gouvernance du projet et de la structure juridique devra être décrit avec précision.

- Pour tout projet, des procédures et des indicateurs d'évaluation doivent être bien définis avant le lancement des actions et les premiers engagements financiers.
- La périodicité de l'évaluation (pouvant aller jusqu'à la remise en cause) doit être indiquée clairement ; chaque projet est soumis à l'usure du temps et il faut définir un terme, même si la durée du projet pourra être éventuellement prolongée. Les priorités politiques peuvent évoluer selon les régions. Et la fixation d'un terme obligera chaque partenaire à s'interroger sur l'intérêt du projet par rapport aux orientations politiques qui ont pu évoluer.
Les durées de certains projets sont parfois prolongées plus que de raison, notamment quand celui-ci a nécessité la création d'une structure propre, par peur ou appréhension du traitement social du personnel y ayant été affecté.
- Les coopérations nécessitent-elles des dispositifs spécifiques de financement ? Il faut bien sûr pouvoir financer les coopérations et prévoir les crédits nécessaires. Mais les incitations financières, notamment dans le cadre des appels à projets, peuvent aboutir à des propositions « mal ficelées » dont l'objectif premier semble être la recherche de crédits et qui auront du mal à être suivies d'effets structurants. Le montage des projets, y compris financier et leur suivi régulier par des organismes spécialisés (type PAO ou CRITT) semble plus rassurant et permet une meilleure évaluation.

3. La réflexion prospective est indispensable

La plupart des coopérations recensées proviennent d'une démarche réactive des conseils régionaux ; les Régions mettent en place une concertation ou une coopération pour répondre aux demandes des professionnels ou à des initiatives de l'État ou de l'Europe.

Les réponses aux demandes en termes de coopération semblent satisfaire les professionnels ; certaines initiatives européennes ont permis des réponses concertées entre plusieurs régions ; mais si il y a eu concertation sur le bilan de santé de la PAC, il n'y a pas eu de réponse commune ni même de réponse au livre vert de l'Europe sur la qualité des produits agricoles, par exemple. Cela montre qu'en absence d'outils de concertation pérenne, il est difficile d'être très réactif.

Par ailleurs, on peut s'étonner que :

- certains domaines de compétence, comme la formation, fassent l'objet de si peu de coopérations
- certains outils de transfert de technologie, particulièrement lourds en terme d'investissements et de compétences ne soient pas interrégionalisés.

Enfin il peut paraître paradoxal qu'il ne semble pas y avoir eu de réflexion prospective entre les deux régions sur les transports « fret » et « voyageurs » par air, terre ou mer, avant les actions de lobbying autour de l'aéroport Notre Dame des Landes ou de la LGV ; on aurait peut être abouti aux mêmes investissements ; mais la réflexion aurait englobé les problèmes de logistique, le ferroutage, le cabotage, les autoroutes de la mer, les liaisons « mer-fer »,...

Les Régions ne semblent pas avoir de réflexe « coopérations », ni avoir de stratégie dans ce domaine

La Région Bretagne a une stratégie de coopération avec les collectivités infra régionales (le B15 constitué par la Région, les quatre départements et l'ensemble des grandes agglomérations bretonnes) Les présidents se rencontrent régulièrement ; les grands projets : LGV, contrat de projet, programme opérationnel européen, font l'objet de concertations approfondies ; les vice présidents, chargés de grands volets politiques se rencontrent aussi, ainsi que les services. La Région Bretagne promeut ainsi l'unité des collectivités locales pour répondre aux grands enjeux.

Mais concernant les coopérations interrégionales, la Bretagne ne semble pas avoir de stratégie, et peu de démarche proactive, y compris dans des domaines comme l'aménagement du territoire ou le développement économique

Mais cette stratégie ne peut exister sans réflexion prospective commune (qui permettra en outre aux élus de mieux se connaître, condition indispensable pour lancer des coopérations).

Comment mener des réflexions prospectives communes ?

Les CESR sont, par définition, les assemblées de la réflexion prospective ; ils ont, d'ailleurs, mis en place un outil commun : l'ARESE qui regroupe les quatre CESR de la façade atlantique¹².

Les élus régionaux ont le souci de gérer les affaires communes au quotidien ; mais il est essentiel pour eux de se projeter dans l'avenir. Aussi leur participation à une réflexion prospective est indispensable.

Les conseils régionaux pourraient plus fréquemment saisir conjointement les CESR sur des études à caractère prospectif dont les thématiques correspondent à des enjeux interrégionaux importants Les résultats de ces études seraient présentés dans le cadre d'un séminaire public interrégional, aux élus, aux conseillers économiques et sociaux concernés et aux Services de l'État.

Pour ces réflexions, il n'y a donc pas non plus un territoire, mais des territoires pertinents de coopération en fonction des enjeux ; cette démarche d'observation, de veille, d'études prospectives et de réflexions communes devra bien délimiter le champs de travail, selon le thème retenu, sur un territoire dont l'ossature devrait être constitué par les régions de la façade atlantique (une coopération entre les CESR et l'Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires (IAAT) mériterait d'être étudiée) ; ainsi les coopérations resteront multiples et variées entre les différentes parties de ce territoire en fonction des différents enjeux.

¹² Voir Annexe 3, les avis et travaux réalisés dans le cadre de ces coopérations.

4. Quelques enjeux qui mériteraient une réflexion commune à plusieurs régions

Au terme de cette réflexion, il nous est apparu intéressant d'identifier quelques enjeux pour lesquels une mise en commun de réflexions menées dans chaque région pourrait amener soit à des politiques concertées soit à des coopérations plus étroites

Il faut tout d'abord distinguer :

Les enjeux qui pourraient aboutir à des coopérations renforcées avec des projets communs, ceux-ci pouvant d'ailleurs faire l'objet de contrats interrégionaux ou de volets interrégionaux de contrats de projets, susceptibles de cofinancement d'État ou de l'Union Européenne.

- Le devenir d'une agriculture et d'une industrie agroalimentaire. Les trois Régions de Bretagne, des Pays de la Loire et de Basse Normandie sont très liées et caractérisées par une agriculture de masse, avec une spécialisation en production animale. Les mêmes grands groupes industriels sont présents sur ces trois régions. Les CESR des trois régions viennent ainsi, à la demande des conseils régionaux de réaliser une étude conjointe sur le « lait ». On observe aussi par exemple dans ces Régions le développement de certaines formes d'agriculture plutôt orientées vers les besoins locaux. On voit bien toute l'utilité d'une approche coordonnée et coopérative de ces questions.
- Les énergies. La Bretagne est très dépendante des régions voisines pour son approvisionnement en énergie ; cette dépendance énergétique ne doit pas être étudiée au seul niveau régional, même si sa situation péninsulaire peut poser quelques difficultés spécifiques ; les deux Régions de Bretagne et des Pays de la Loire réfléchissent déjà à mettre en place des recherches complémentaires sur les énergies marines renouvelables (la houle en Pays de la Loire et les courants marins en Bretagne). Ce thème semble aussi justifier des coopérations plus intenses.
- Un schéma interrégional et intermodal des transports. Il s'agirait de réfléchir ensemble sur la complémentarité des ports de commerce de Bretagne et des Pays de la Loire, sur leur interopérabilité avec des lignes ferroviaires rapides et sur les liaisons « fer-routes » ainsi que sur l'ensemble des liaisons aériennes.
- Le secteur « automobile ». il est géographiquement présent de façon diffuse sur les deux Régions de Bretagne et des Pays de la Loire ; le pôle « automobile haut de gamme » est bien inter régionalisé ; mais le Conseil régional des Pays de la Loire vient d'annoncer une cellule veille pour les sous-traitants de ce secteur sur sa région ; On peut s'étonner que, sur des secteurs où l'interdépendance entre les deux régions est aussi forte, des décisions soient prises sans , apparemment, des réflexions communes, ni de concertations.
- Le devenir des pôles de compétitivité. Ces pôles sont tous interrégionalisés. Comment leur dynamique peut elle générer des emplois ? Au delà des pôles de compétitivités, une réflexion pourrait être menée sur la coopération entre dispositifs d'innovation , non seulement technologiques, mais aussi sociales. De même, la mise en place d'outils communs mériterait d'être envisagée.

- L'évolution de la pêche et de l'aquaculture. La raréfaction de certaines ressources, les pollutions de toutes origines et le changement climatique appellent également à des coopérations renforcées.

Les enjeux qui apparaissent plus régionaux au niveau des actions à mettre en place, mais pour lesquels une réflexion commune pourrait aboutir à une politique concertée.

- Le renforcement des grands pôles universitaires et leurs coopérations. Ces pôles de recherche et d'enseignement supérieur constituent un atout considérable pour le développement des territoires. Leur coopération et leur complémentarité peut leur permettre de rivaliser avec tous les grands pôles européens.
- Les conséquences du changement climatique sur la faune, la flore sur le trait de côte, sur l'évolution des activités humaines (pêche, agriculture,..) et les possibilités d'actions concertées des régions pour y faire face.
- Les relations (concurrence, complémentarités, synergies) entre économie productive et économie résidentielle. Comment conserver une économie productive, notamment le long des côtes, tout en développant le potentiel des activités liées l'économie résidentielle.
- Plus globalement les stratégies maritimes de régions voisines gagneraient à être coordonnées que ce soit pour le transport de marchandises, la sécurité maritime, la gestion concertée des zones littorales, L'État dans le cadre de son projet de loi « Grenelle 2 » souhaite décliner sa politique nationale de gestion intégrée de la mer par façade maritime. Une coopération des régions dans ce domaine n'en n'est que plus nécessaire.

Dans tous les domaines où l'action porte sur un même thème, les échanges d'expériences pourraient être systématiques et, à cette occasion, les coopérations devraient être à priori au moins envisagées.

Auditions

Les titres et mandats correspondent à la situation au moment de l'audition.

Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU	IAV/SAGE VILAINE
Monsieur Joseph CHABIN	Président de CUMA Bretagne
Monsieur Éric COZANET	Directeur d'Ouest Venture
Monsieur François-Xavier DE BEAULAINCOURT	Directeur Général des services du syndicat mixte de la Baie du Mont Saint- Michel
Monsieur François FOUCAUD	Secrétaire général de l'Association du Grand Littoral Atlantique (AGLIA)
Monsieur Michel HUBERT	Directeur du CEFEDM
Madame Déborah LE GOFF	Chargée de communication au Comité régional du Tourisme de Bretagne
Madame Anne-Claude LEFEVRE	Directrice du CRITT « Santé »
Monsieur André LESPAGNOL	Vice-président de la Région Bretagne en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Monsieur Jean-Luc MILLECAMPS	Délégué Général du Pôle Agronomique de l'Ouest (PAO)
Monsieur Gilles PICARD	Directeur de la Fédération régionale des CUMA
Monsieur Michel RENARD	Directeur d'OUEST Génopole
Madame Bernadette ROVIRE	Directrice du Pôle Automobile Haut de Gamme

Annexes

Annexe 1

Présentation des projets coopératifs recensés

Avertissement : Toutes les fiches suivantes ont été élaborées à partir des réponses écrites ou orales des responsables des services du Conseil régional en 2007 et 2008. Certaines questions, n'ont pas été renseignées, car l'information n'était pas disponible, et de nombreuses informations n'ont pu être actualisées.

Fiche n° 1
Politique sectorielle concernée :
Pêche - Aquaculture

Nom du projet :

AGLIA (Association du Grand Littoral Atlantique)

Objet et présentation

- Objectifs :

Programmes de recherche et d'expérimentation collectifs sur des thématiques relatives à la pêche et à l'aquaculture (sélectivité des engins de pêche,...)

Observatoire économique

Animation de la filière (formation)

- Destinataires ou bénéficiaires : Pêcheurs et aquaculteurs sur la Façade Atlantique

- Maître d'œuvre : AGLIA

- Responsable opérationnel : AGLIA

- Liste des partenaires :

- Les quatre Régions :

Bretagne

Pays de la Loire

Poitou-Charentes

Aquitaine

Les professionnels au travers de leur organisme représentatif

- Date de démarrage : Cette association existe depuis 1985 mais la région de Bretagne n'y est rentrée qu'en 2006.

- Durée prévue : indéterminée

- Moyens humains mis en place spécifiquement : 3 personnes (les programmes sont la plupart du temps sous traités).

- Structure juridique spécifiquement créée : OUI

Origine du projet

- Initiative des régions : oui. Mais jusqu'au CPER 2000/2006 l'Etat a participé notamment au financement de l'observatoire.

- Historique :

Contexte de la problématique posée : problèmes rencontrés par les pêcheurs et aquaculteurs ; problématiques communes sur la façade atlantique ; mise en commun des moyens humains et financiers ; volonté des professionnels d'être maître d'œuvre de leur programme de recherche ou d'expérimentation.

Motivations qui ont amené à prendre cette initiative : la pêche en particulier s'exerce sur des stocks supra régionaux et les grands enjeux sont également supra régionaux.

- Implication des régions : Budget annuel en fonctionnement : 240K€ cofinancés à parité par les quatre régions.

- Financement des projets (part de la Bretagne en 2007) :

Sélectivité des engins de pêche de langoustines : 114K€

Sélectivité des engins de pêche des crevettes : 27K€

Formation professionnelle maritime : 30K€

- Budget de la politique sectorielle : 5.9M€ (AP+AE 2007)

- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement :

 Les professionnels : information non disponible

 Les 4 Régions : information non disponible pour les autres régions

Suivi du projet très important, et des programmes engagés via des Comités de pilotage de ceux-ci.

Fiche n° 2

Politique sectorielle concernée : Culture

Nom du projet : Arc'antique

Objet et présentation

Objectifs :

Pérenniser un atelier de restauration du patrimoine, préexistant à Nantes et plutôt spécialisé sur les objets archéologiques.

- Objectifs de la structure :

Conserver et restaurer

Rechercher (compréhension des mécanismes d'altération)

Former et diffuser (colloques, publications)

- Destinataires ou bénéficiaires :

Les détenteurs d'objets archéologique et de manière plus générale les détenteurs d'objets d'art

- Maître d'œuvre : Arc 'antique, établissement public à caractère culturel (EPCC)

- Responsable opérationnel : EPCC

- Liste des partenaires :

Région de Bretagne

Région des Pays de la Loire

Département de Loire Atlantique

Etat

Ville de Nantes

- Date de démarrage : création en 1989 par le CG 44, devenu EPCC avec la rentrée de la Bretagne en 2007

- Durée prévue

- Moyens humains mis en place spécifiquement : 14

- Structure juridique spécifiquement créée : OUI

Origine du projet

- Initiative d'une collectivité territoriale : Département de Loire Atlantique

- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative :

Espace archéologique sous marin riche en Bretagne

Mutualisation des moyens

Difficultés pour trouver des structures privées pour réaliser ce type de travail

L'activité est concentrée à 60% sur le Grand Ouest

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : 30K€, par chacune des autres régions : Information non disponible

- Budget de la politique sectorielle : 5.8 M€ (AP+AE 2007)

Fiche n° 3

Politique sectorielle concernée : Recherche

Nom du projet : ARCUS

Objet et présentation

- Objectifs : mobilité des chercheurs avec les pays en émergence
- Destinataires ou bénéficiaires : recherche académique
- Maître d'œuvre : délégation Bretagne-PdL CNRS et Europôle rennais
- Liste des partenaires : divers établissements
- Date de démarrage : pas de démarrage, initiation du projet en 2006

Origine du projet

- Appel à projet du MAE. Projet non retenu. Non participation à l'édition suivante de cet appel à projet de la part de la Bretagne

Fiche n° 4

Politique sectorielle concernée : Agriculture

Nom du projet : Biogaz

Objet et présentation

- Objectifs : Programme concertée de sensibilisation et de soutien aux projets de méthanisation sur les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire.

Il s'agit à la fois de sensibiliser, d'informer les professionnels (agriculteurs, IAA, mais aussi les collectivités locales, tous ceux qui pourraient avoir des déchets organiques intéressants pour la production de gaz), de susciter des offreurs de solutions industrielles et d'assurer l'interface entre les offreurs et les demandeurs.

Les résultats des expériences sont mutualisés et diffusés

- Destinataires ou bénéficiaires :

Les agriculteurs

Les industriels du secteur des IAA

Les collectivités locales

Le secteur des équipementiers en fermenteurs

- Maître d'œuvre : AILE (association d'initiative locale pour l'énergie

- Responsable opérationnel : AILE

- Liste des partenaires :

Les deux Régions de Bretagne et des Pays de la Loire

Les délégations ADEME des deux régions

- Date de démarrage : 2007

- Durée prévue : 3 ans

- Moyens humains mis en place spécifiquement : AILE emploie 5 ou 6 chargés de mission, mais pas uniquement sur ce projet

- Structure juridique spécifiquement créée : NON (cette association préexistait)

Origine du projet

- Etude préalable NON

- Incitation de l'état : NON

- Initiative des deux régions

- Initiative d'un organisme publique ou parapublique : accord de l'ADEME

- Contexte de la problématique posée :

Renchérissement de l'énergie

Élimination des déchets

Implication des régions

- Budget annuel consacré par chacune des deux Régions : 80K€,

- Budget de la politique sectorielle : 10.6M€ (AP+AE 2007)

- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement

Les deux délégations de l'ADEME à parité avec les régions

Les professionnels à hauteur de 20% des coûts

- Budget annuel total de l'opération : 400K€

- Suivi du projet :

Par les services : Comité de pilotage deux fois par an

Par les élus : Implication de la vice présidente au moment du lancement

Fiche n° 5

Politique sectorielle concernée : Agriculture

Nom du projet : Campagne de promotion de la volaille

Objet et présentation

Les cinq Régions de Bretagne, des Pays de la Loire, de Poitou-Charentes, de Basse-Normandie et du Centre ont lancé, suite à la crise de la volaille, une campagne de promotion nationale de la volaille.

- Objectifs : Relancer la consommation de la volaille
- Destinataires ou bénéficiaires : Les producteurs de volaille et les industriels du secteur
- Responsable opérationnel : Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire
- Liste des partenaires : Les cinq régions de l'ouest
- Date de démarrage : 2006
- Durée prévue : quelques mois
- Moyens humains mis en place spécifiquement : Information non disponible
- Structure juridique spécifiquement créée : NON

Origine du projet

- Initiative des cinq Régions, suite à la crise de la volaille
- Contexte de la problématique posée : Crise du marché de la volaille, suite à la crise aviaire (grippe aviaire)
- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative
 - Relance du marché
 - Les régions de l'ouest sont les plus concernées

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : 300K€, les autres régions cofinançaient en fonction de leur poids respectif dans ce secteur
- Budget de la politique sectorielle : 10.5M€ (AP+AE 2007)
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement :
 - Les professionnels apportaient 1 M€
 - Les collectivités locales apportaient 800K€
- Budget annuel total de l'opération 1.8M€

Suivi et évaluation

- Evaluation du projet :
 - Les cibles visées étaient les consommateurs de toute la France
 - Cette campagne commerciale s'est traduite notamment par des supports de communication dans les grandes surfaces
 - La consommation de viande de volaille est effectivement remontée
 - Mais il est difficile d'évaluer l'apport de cette campagne commerciale

Fiche n° 6

Politique sectorielle concernée : Recherche

Nom du projet : Cancéropôle Grand Ouest

Objet et présentation

- Objectifs : il s'agit de constituer un centre de recherche multi-sites sur le cancer, de dimension européenne qui s'adosse aux centres d'excellence en cancérologie (recherche fondamentale et clinique) pour fédérer des structures existantes et mettre en œuvre des programmes innovants, notamment dans le domaine du transfert vers la clinique. Le cancéropôle doit favoriser le regroupement des équipes dans des sites lisibles. Il devra assurer à ses équipes de recherche l'accessibilité des plates-formes technologiques, au niveau régional et national dans les domaines de la génomique, de la protéomique, de l'imagerie fonctionnelle.....

- Axes thématiques des plateformes :

Réseau de tumorothèques

Imagerie Fonctionnelle

Thérapie Cellulaire

Pharmacogénomique/Pharmacogénétique

Valorisation des produits issus de la mer

Vectorisation Tumorale d'agents, diagnostiques et thérapeutiques

Transfert vers la clinique

- Destinataires ou bénéficiaires : la Communauté des chercheurs du Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Centre et Poitou-Charentes)

- Maître d'œuvre : Chaque plateforme et plateau technique a son maître d'œuvre spécifique, en l'occurrence son organisme de tutelle.

- Liste des partenaires : UBO, UR1, Universités d'Orléans, Tours, Angers, Poitiers, La Rochelle et Nantes, Université du Maine, CHU de Brest, Rennes, Tours, Orléans, Angers, Nantes et Poitiers, CRLCC de Rennes, Angers et Nantes, CNRS, Inserm, Ligue contre le Cancer, ARC.

- Date de démarrage : Création en 2003 ; passage au statut GIP en 2007

- Durée prévue : 9 ans

- Moyens humains mis en place spécifiquement : 6 personnes pour la coordination/animation, 8 personnes pour l'opérationnalité des plateformes, 2 personnes pour l'administration.

- Structure juridique spécifiquement créée : GIP

Origine du projet

- Initiative des Régions du Grand Ouest puis réponse à une incitation de l'état, soutien fort des Pays de la Loire

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : 220 000 € en moyenne de 2003 à 2006. Budget 2006 : 234 500 €. Prévision 2007 : 200 000 €.

- Coût du projet par rapport au budget de la politique sectorielle : en 2006, 1,2 %

- Budget annuel consacré par les autres régions : Région Centre : 150 000 € ; Région Pays de la Loire : 350 000 € ; Région Poitou-Charentes : 43 000 €
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : Institut National du Cancer (INCa) : 5 599 000 € de 2005 à 2006 (1 866 000 €/an en moyenne).
- Budget annuel total de l'opération : 2 629 000 € (en moyenne)
- Suivi du projet
 - Par les services : présence de la Directrice de la recherche au Comité technique (4 à 5 réunions/an) et au Conseil de surveillance (fréquence non précisée ; 1 réunion/an ?)
 - Par les élus : présence du Vice-président Recherche au Conseil de surveillance
- Budget annuel sectoriel : 23.15M€ (AP+AE 2007)

Suivi et évaluation

- Evaluation du projet :
 - Par le maître d'œuvre : rapport annuel d'activité et de gestion + dispositif d'évaluation scientifique des plateformes (méthodologie de « monitoring » des projets + procédure d'audit extérieur)

Fiche n° 7

Politique sectorielle concernée : Aménagement du territoire

Nom du projet : Cap atlantique

Objet et présentation

- Objectifs : Cofinancement par les deux Régions d'un contrat territorial unique pour la communauté d'agglomération cap atlantique qui regroupe 15 communes réparties sur les deux départements du Morbihan et de Loire atlantique autour de Guérande. Trois communes du Morbihan sont concernées : Camoel, Pénestin et Férel.

Les investissements cofinancés correspondent aux priorités de cette communauté d'agglomération :

- développement des transports en commun
 - le développement touristique
 - l'offre des services culturels et sportifs
 - l'habitat au service de l'emploi
- Destinataires ou bénéficiaires : Les habitants des communes
- Maître d'œuvre : CAP ATLANTIQUE
- Responsable opérationnel : CAP ATLANTIQUE
- Date de démarrage : 2005
- Durée prévue : 3 ans
- Structure juridique spécifiquement créée : NON

Origine du projet

- Etude préalable : Diagnostic territorial réalisé par la communauté d'agglomération
- Initiative d'une collectivité territoriale
- Contexte de la problématique posée : Contrat de pays
- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative : Pays à cheval sur deux régions

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la Région bretonne : 80K€
- Durée : 3 ans
- Budget de la politique sectorielle : 6.3M€ (AP+AE 2007)
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : Communauté d'agglomération (information non précisée) ; Région Pays de la Loire (information non précisée).

Fiche n° 8
Politique sectorielle concernée : Pêche

Nom du projet : Carnet de pêche électronique

Objet et présentation

- Objectifs : Mise en place d'un carnet de pêche électronique en lien avec une organisation de pêcheurs PROMA qui regroupe les pêcheurs artisanaux du Guilvinec à la Turballe, liens étroits avec l'AGLIA.
- Destinataires ou bénéficiaires : Les pêcheurs
- Maître d'œuvre : PROMA
- Responsable opérationnel : PROMA
- Liste des partenaires : PROMA et les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire
- Date de démarrage : 2006
- Durée prévue : indéterminée
- Moyens humains mis en place spécifiquement : information non disponible
- Structure juridique spécifiquement créée : NON

Origine du projet

- Initiative privée d'une organisation de pêcheurs
- Contexte de la problématique posée : Amélioration du recueil des informations et de leurs transmissions

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : 51K€ (opération ponctuelle) par chacune des autres régions
- Budget de la politique sectorielle : 5.9M€ (AP+AE 2007)
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : information non disponible
- Budget annuel total de l'opération : réponse non transmise

Fiche n° 9

Politique sectorielle concernée : Culture

Nom du projet : CEFEDM

Objet et présentation

- Objectifs : Etablissement de formation des professeurs qui a pour objet de donner une qualification professionnelle aux enseignants qui interviennent dans les écoles municipales ou associatives.

La formation initiale est basée à Nantes, les formations professionnelles à Lorient, Saint-Brieuc et Cholet.

- Destinataires ou bénéficiaires : Les écoles de danse et de musique
- Maître d'œuvre : CEFEDM (Syndicat mixte)
- Responsable opérationnel : CEFEDM
- Liste des partenaires : Les deux Régions de Bretagne et des Pays de la Loire.
- Date de démarrage : 2000
- Durée prévue : indéterminée
- Structure juridique spécifiquement créée : OUI

Origine du projet

Incitation de l'Etat : dans le cadre du CPER 2000-2006

Initiative des deux régions

- Contexte de la problématique posée : Formation des enseignants de musique
- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative : mutualisation des moyens

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : 220K€
- Budget annuel consacré par la région Pays de la Loire : 220K€
- Budget de la politique sectorielle : 21.4M€ (AP+AE 2007)
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : Etat (budget non transmis)
- Budget annuel total de l'opération : information non transmise

Fiche n° 10

Politique sectorielle concernée : Environnement

Nom du projet : Conservatoire botanique de Brest

Objet et présentation

- Objectifs : Le conservatoire botanique a pour objet de mieux connaître, préserver et conserver la flore sauvage présente sur le massif armoricain.

Ce conservatoire a le statut de syndicat mixte constitué essentiellement par des collectivités locales du Finistère.

Mais son activité s'étend sur tout le massif armoricain qui comprend aussi une partie des Pays de la Loire et de la Basse Normandie.

Des conventions financières sont donc signées avec les trois régions concernées

A terme les trois régions pourraient rentrer dans le syndicat mixte

L'établissement principal est à Brest ; mais le conservatoire a deux antennes à Nantes et à Caen

- Responsable opérationnel : Syndicat mixte

- Liste des partenaires :

Brest métropole océane

3 régions : Bretagne, Pays de la Loire, Basse Normandie

8 départements

SEPNB (Bretagne vivante)

Etat au travers des 3 DIREN

- Date de démarrage : 1975

- Durée prévue : indéterminée

- Moyens humains mis en place spécifiquement : information non disponible

- Structure juridique spécifiquement créée : Syndicat mixte

Origine du projet

- Initiative d'une collectivité territoriale : Brest métropole océane, l'Etat a accompagné cette initiative

- Contexte de la problématique posée : Plantes menacées de disparition

- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative : Même faune sur l'ensemble du massif armoricain.

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne et par chacune des autres régions : information non disponible

- Budget de la politique sectorielle : 2.8 M€ (AP+AE 2007)

Fiche n° 11

Politique sectorielle concernée : Transport ferroviaire

Nom du projet : *Comité de ligne Rennes-Redon-Nantes*

Objet et présentation

- Objectifs : Outil de concertation entre les associations d'usagers, les élus locaux, les représentants consulaires pour mieux répondre aux souhaits des voyageurs (difficultés rencontrées, évolution du réseau : horaires, correspondances,...
- Destinataires ou bénéficiaires : Usagers des lignes ferroviaires
- Maître d'œuvre : SNCF
- Responsable opérationnel : SNCF
- Liste des partenaires : Les deux régions
- Date de démarrage : 2006
- Durée prévue : indéterminée
- Moyens humains mis en place spécifiquement : non
- Structure juridique spécifiquement créée : non

Origine du projet

- Initiative de la Bretagne qui a convié la région des Pays de la Loire à participer à ces rencontres. La Bretagne est aussi invitée par la région voisine pour des lignes qui peuvent l'intéresser. C'est l'occasion pour les deux régions de discuter des projets communs.
- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative :
 - Continuité territoriale
 - Meilleur service aux usagers

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne 0, par chacune des autres régions 0
- Suivi du projet : Rencontre annuelle qui permet aux « équipes » des deux régions de se rencontrer.

Fiche n° 12

Politique sectorielle concernée : Politique européenne

Nom du projet : CRPM (Conférence des régions périphériques maritimes - commission de l'Arc Atlantique)

Objet et présentation

La CRPM a été créée en 1973 à l'initiative de personnalités de la Région Bretagne (en lien avec le célib) ; elle regroupe environ 155 régions.

La commission de l'Arc Atlantique est une commission géographique de la CRPM.

- Objectifs : Lobbying auprès de la Commission Européenne pour représenter les intérêts et les préoccupations des régions périphériques (et notamment de l'Espace Atlantique) dans le cadre notamment de la politique régionale de l'Union Européenne
- Montage et suivi de programmes communs à plusieurs régions et pouvant être financés par l'Union Européenne. Cet objectif est plus important pour les commissions géographiques et donc pour la commission de l'Arc Atlantique.
- destinataires ou bénéficiaires : tous les habitants des régions périphériques européennes de l'Europe.
- Maître d'œuvre : il existe une association de gestion de la CRPM basée à Rennes (gestion des ressources humaines et financières). Par ailleurs, la CRPM est constituée des 155 régions qui sont représentées par leur exécutif avec une assemblée générale et un bureau. Le président actuel de la CRPM est M. Martini, Président de la Toscane. La commission de l'Arc Atlantique a aussi son assemblée générale et son bureau. Elle est actuellement présidée par le Président de la Région Basse-Normandie. Son secrétariat exécutif est assuré par un personnel mis à disposition par la CRPM.
- Responsable opérationnel : pour la CRPM, M Xavier Gizard, secrétaire général
- Liste des partenaires : 155 régions pour la CRPM, 30 régions pour la commission de l'Arc Atlantique.
- Date de démarrage : 1973 pour la CRPM, 1989 pour la commission de l'Arc Atlantique.
- Durée prévue : indéterminée
- Moyens humains mis en place spécifiquement : Environ 20 pour la CRPM (basés essentiellement à Rennes et à Bruxelles), 2 pour la commission de l'Arc Atlantique.
- Structure juridique spécifiquement créée pour la CRPM (structure de gestion) et basée à Rennes ; pas de structure politique car il n'existe pas de statut d'association au niveau européen.

Origine du projet

- Initiative de la région de Bretagne pour la CRPM et des deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire pour la commission de l'Arc Atlantique.

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne, 40K€ pour la CRPM, 4 K€ pour la commission de l'Arc Atlantique.
- Budget de la politique sectorielle : 1.65 M€ (AP+AE 2007)
- Budget annuel consacré par les autres régions : information non disponible

- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : Cotisations des autres régions, contributions de l'union européenne très faible sur des projets.
- Budget annuel total de l'opération : pour la CRPM autour de 2ME, pour la commission de l'Arc Atlantique : information non disponible.

Suivi du projet

Par les services : Ces réseaux mettent en place des groupes de travail thématiques auxquels doivent participer les services.

Par les élus :

Le Président Le Drian participe au bureau de la CRPM, les élus bretons sont très présents à la CRPM comme à la commission de l'Arc Atlantique.

Suivi et évaluation

- Actions actuellement mises en place : (Par la commission de l'Arc Atlantique)
- Groupes de travail sur :
 - Le transport
 - La pêche
 - La sécurité maritime
 - L'environnement et gestion du littoral
 - La recherche et innovation
- Suites données : Les bilans de ces réseaux sont difficilement quantifiables ; mais à l'évidence, ils ont eu un impact sur la politique régionale de l'Union Européenne : programme Interreg, les politiques par espace,.....Des programmes ont été mis en place à leur initiative : EROCIPS (sur la sécurité maritime), ICREW (sur la qualité des eaux de baignade), SDEA (schéma de développement de l'espace atlantique), SSSAA (transport maritime sur courte distance), OSCIPESCA (pêche).
- Difficultés rencontrées : Mobilisation des services et des élus

Fiche n° 13

Politique sectorielle concernée : Agriculture

Nom du projet : Fédération des Cuma du Grand Ouest

Objet et présentation

- Objectifs : Animation des Cuma

Il n'existe qu'une seule fédération des Cuma sur les trois régions de Bretagne, des Pays de la Loire et de la Basse Normandie. Chaque année, des actions spécifiques sont ciblées et cofinancées par des crédits publics :

- Acquérir des références pour garantir des conditions optimales de production d'HVP dans le cadre de filières locales des biocarburants (subvention de 4 presses mobiles, analyses de qualité d'HVP, test d'incorporation dans les tracteurs via des kits de bicarburation)
- Favoriser le désherbage non chimique des abords
- Communiquer sur les techniques sans labour
- Favoriser la création de groupement d'employeurs dans les CUMA.

- Destinataires ou bénéficiaires : Les agriculteurs

- Maître d'œuvre : FR CUMA GRAND OUEST

- Responsable opérationnel : FR CUMA GRAND OUEST

- Liste des partenaires : Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie

- Date de démarrage : information non transmise

- Durée prévue : indéterminée

- Moyens humains mis en place spécifiquement : information non disponible

- Structure juridique spécifiquement créée : NON

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : 100 K€

- Budget annuel consacré par chacune des autres régions : 100K€

- Budget de la politique sectorielle : 10.65 M€ (4.65 AP+6 AE 2008)

- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : information non transmise

- Budget annuel total de l'opération : information non disponible

Fiche n° 14

Politique sectorielle concernée : Recherche

Nom du projet : CYCLOTRON ARRONAX

Objet et présentation

- Objectifs : Construction à Nantes d'un cyclotron dédié essentiellement à la recherche médicale et à la production de radioéléments thérapeutiques.
- Destinataires ou bénéficiaires : Recherche fondamentale et clinique sur le Grand Ouest.
- Maître d'œuvre : région des Pays de la Loire
- Liste des partenaires : Dix laboratoires ont joint leurs forces pour porter ce projet :
 - l'équipe Vectorisation Immunospécifique d'Agents Radiopharmaceutiques de l'Unité Inserm U601 qui est un laboratoire correspondant du CEA LRC18V (Nantes),
 - le laboratoire Subatech, UMR 6457, École des mines de Nantes, CNRS/IN2P3, Université de Nantes.
 - l'équipe Oncogénèse et Immunothérapie de l'Unité Inserm U601 (Nantes),
 - le laboratoire Régulations des équilibres fonctionnels du foie normal et pathologique, Unité Inserm U522 (Rennes),
 - le laboratoire d'Analyse et de Traitement des Images Médicales, équipe Inserm ERM0102 (Brest),
 - le laboratoire d'Ingénierie de la Vectorisation Particulaire, équipe Inserm ERM0104 (Angers),
 - le laboratoire Synthèse et d'Activation des Biomolécules, UMR CNRS 6052 (Rennes),
 - le laboratoire Activation de l'Oxygène et Immunothérapie, UMR CNRS 6509 (Rennes),
 - le laboratoire Protéases et Vectorisation, équipe Inserm E10 (Tours),
 - le Centre d'Études et de Recherches par Irradiation, CNRS UPR 33 (Orléans),
- Date de démarrage : Mise en service 2008 (première pierre fin 06)
- Durée prévue :
- Moyens humains mis en place spécifiquement : 12 postes par les partenaires laboratoires.

Origine du projet

- Incitation de l'état

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : 0,75 M€ en tout (2 tranches)
- Coût du projet par rapport au budget de la politique sectorielle : 4,7% sur 1 an
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : Le coût de l'investissement est estimé à 34,2 M€ répartis de la façon suivante :
 - Etat : 8,4 M€
 - FEDER : 6,6 M€
 - Collectivités territoriales partenaires : 19,2 M€
 - Dont Région des Pays de la Loire : 12,7 M€,

Région Bretagne : 0,75 M€,

Région Poitou-Charentes : 0,5 M€,

Conseil général de Loire Atlantique : 2 M€,

Conseil général de Maine et Loire : 0,3 M€,

Nantes Métropole : 3 M€

Angers Loire Métropole : 0,2 M€.

- Suivi du projet par les services et les élus de la région des Pays de la Loire (la Bretagne peu impliquée)

- Budget annuel sectoriel : 23.15M€ (AP+AE 2007)

Fiche n° 15

Politique sectorielle concernée : Transport

Nom du projet : Desserte ferroviaire de Notre Dame des Landes

Objet et présentation

- Objectifs : Etude de faisabilité d'une ligne ferroviaire Rennes - Notre Dame des Landes – Nantes en utilisant une partie de la ligne Rennes – Redon.
- Destinataires ou bénéficiaires : usagers de l'aéroport « Notre Dame des Landes ».
- Liste des partenaires : les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire, RFF, Etat, les collectivités locales (peut être)
- Date de démarrage : 2008 ou 2009
- Durée prévue : 2008-2012
- Structure juridique spécifiquement créée : NON

Origine du projet

- Etude préalable : C'est une étude préalable
- Incitation de l'état
- Le financement est assuré dans le cadre du contrat de projet dans les deux régions, 1.5M€ dans chaque région
- Initiative des deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire
- Contexte de la problématique posée : Création de l'aéroport de Notre Dame des Landes
- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative : Accroissement du nombre d'utilisateurs de l'aéroport de Notre Dame des Landes

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : 750K€ pour l'ensemble du contrat de projet, (financement à parité avec la Région des Pays de la Loire)
- Budget de la politique sectorielle : 413.3M€ (5AP+AE 2007)
- Budget annuel total de l'opération : 3M€

Suivi et évaluation

Projet en démarrage

Fiche n° 16

Politique sectorielle concernée : Agriculture

Nom du projet : Economie d'Energie dans l'Agriculture

Objet et présentation

- Objectifs : Programme concerté de sensibilisation et de soutien pour une meilleure maîtrise de l'énergie dans l'agriculture. Campagne de réglage des véhicules motorisés (tracteurs, ensileuses, moissonneuses,...). Campagne de promotion des agro carburants (informations sur les presses à huile). Cette campagne est mise en œuvre par une association : AILE qui travaille sur les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire.
- Destinataires ou bénéficiaires : Agriculteurs
- Maître d'œuvre : AILE
- Responsable opérationnel : AILE
- Liste des partenaires : Les deux régions
- Structure juridique spécifiquement créée : elle existait déjà

Implication des régions

- Budget annuel consacré par chacune des régions 50k€
- Budget de la politique sectorielle : 10.6 M€ (AP+AE 2007)

Suivi et évaluation

- Date de fin de projet (s'il est fini) ou bilan de fin d'étape : Il semblerait que cette opération ne serait plus financée par les régions, elle arriverait à s'autofinancer.

Fiche n° 17

Politique sectorielle concernée : DIVERS

Nom du projet : ERIKA

Objet et présentation

- objectifs : Défense commune des collectivités locales des trois régions de Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes concernées par le naufrage de l'ERIKA. Toutes les collectivités ont pris un cabinet d'avocat commun afin de mieux défendre leurs intérêts. Reconnaissance de l'atteinte à leur territoire ; méthode d'évaluation des préjudices écologiques.

Ce cabinet d'avocat travaille aussi en lien avec le syndicat mixte « vigipol » et diverses associations.

- Destinataires ou bénéficiaires : Les collectivités locales
- Responsable opérationnel : cabinet d'avocat
- liste des partenaires : Le Conseil régional de Bretagne, le Conseil régional des Pays de la Loire, le Conseil général du Finistère, la Cap Lorient, la Ville de Ploemeur, la Ville de Saint Nazaire, la Ville de Pornichet et en soutien la région de Poitou-Charentes.
- Date de démarrage : Juin2006 (date du début de la coordination interrégionale)
- Durée prévue : Jusqu'à la fin du procès
- Moyens humains mis en place spécifiquement : Aucun moyen spécifique mais avec le concours des directions juridiques des collectivités régionales.
- Structure juridique spécifiquement créée : NON

Origine du projet

- Initiative des régions de Bretagne et des Pays de la Loire
- Contexte de la problématique posée : Naufrage de l'ERIKA
- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative : Regrouper les forces de chaque collectivité

Implication des régions

- Budget consacré par la région bretonne : environ 300K€ et par la région des Pays de la Loire : environ 300K€
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : Pour les autres collectivités : 10K€ (par collectivité)
- Budget annuel total de l'opération : environ 670K€
- Suivi du projet :
 - Par les services juridiques des régions ainsi que par les directions générales des services des collectivités bretonnes et ligériennes.

Fiche n° 18

Politique sectorielle concernée : Politique européenne

Nom du projet : « Espace Interrégional Européen Bretagne – Pays de la Loire – Poitou-Charentes »

Objet et présentation

- Objectifs : L'espace interrégional poursuit plusieurs objectifs :
 - Créer un effet de masse en renforçant la capacité de lobbying auprès des institutions européennes et des autres partenaires pour mieux défendre des intérêts communs.
 - Se doter d'une expertise renforcée sur les compétences partagées par une approche plus large, plus diversifiée et plus crédible auprès des différents interlocuteurs ;
 - Rationaliser la gestion des coûts en mutualisant les moyens de fonctionnement (personnel, locaux, matériel etc.).
- Destinataires ou bénéficiaires : ce bureau commun répond aussi à toutes les sollicitations des différentes structures régionales : chercheurs, lycées, organismes professionnels
- Les services pouvant être apportées :
 - L'accueil : organiser l'accueil des élus et des fonctionnaires des Conseils régionaux, des CESR, et des autres acteurs régionaux.
 - la représentation : représenter les conseils régionaux (à leur demande) auprès des Institutions européennes ainsi que des organes consultatifs européens, en particulier le Comité des Régions.
 - La veille et l'information
 - Le suivi renforcé de thèmes et de projets : Les fonds structurels, les règles de concurrence, les communications électroniques (TIC), l'agriculture et le développement rural, l'environnement (développement durable), la recherche, l'industrie et le développement des filières, le transport (les réseaux transeuropéen), la pêche, les métiers de la mer, la sécurité maritime.
- Services mis en place (quelques exemples) : Note d'alerte sur l'intérêt, les retombées positives ou négatives d'un projet ou d'une décision de la commission européenne ; Accueil des visiteurs : orientation, conseils, mise en relation ; Rédaction d'une « news » mensuelle alertant sur les différents dossiers sur lesquels travaille la commission.
- Maître d'œuvre : Association spécifique
- Directrice de l'association : Laurianne Schlaeppli
- Liste des partenaires : Région Pays de la Loire, Région Poitou-Charentes et Région de Bretagne
- Date de démarrage : 1991 (avec L'association anciennement dénommé « Association Europe-Bretagne-Pays de la Loire » s'est élargie le 31 janvier 2005, à la Région Poitou-Charentes.)
- Durée prévue : indéterminée
- Moyens humains mis en place spécifiquement : 8
- Structure juridique spécifiquement créée : OUI

Origine du projet

- Initiative des deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire en 1991, la région de Poitou-Charentes est rentrée dans l'association en 2005.

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : 330 000€
- Budget de la politique sectorielle : 1.65M€ (AP+AE 2007)
- Budget annuel consacré par les autres régions : au global environ 492 000 €, les cotisations ont été fixées en fonction de divers critères dont le nombre d'habitants.
- Budget annuel total de l'opération : Environ 822 000 M€
- Suivi du projet
 - Par les services : Suivi très régulier (fourniture tous les mois de la liste des visiteurs, des notes réalisées, des contacts pris,...), notes adressées régulièrement sur une thématique
 - Par les élus
 - Le vice président est très présent sur l'ensemble des activités du bureau qui est par ailleurs très utilisé par de nombreux vice présidents.

Suivi et évaluation

- Suites données : Ce bureau commun est de plus en plus utilisé par tous les partenaires bretons ; mais la Région de Bretagne a souhaité renforcer sa représentation à Bruxelles en créant en octobre 2006 « la Délégation permanente Bretagne Europe », chargée du suivi particulier des dossiers de la Région, des collectivités bretonnes et des acteurs régionaux.
- Intérêts : Mutualiser les moyens destinés à la mise en place d'un système d'information européenne efficace, réduction des coûts mais il faut que les problématiques et les intérêts des régions soient très liés et il faut que les régions restent lisibles.

Fiche n° 19

Politique sectorielle concernée : Culture

Nom du projet : Espace Lyrique Interrégional

Objet et présentation

- Objectifs : Sensibiliser tous publics à l'art lyrique et diffuser cette forme de culture, coproduction par les deux opéras du spectacle « l'enfant et le sortilège » et diffusion dans les villes moyennes des deux régions. Les subventions régionales permettent une réduction des prix de vente.

Cette initiative est accompagnée par un dispositif d'actions pédagogiques menées dans les établissements scolaires et les écoles de musique.

- Destinataires ou bénéficiaires : Tous publics, notamment les habitants des villes moyennes.
- Maître d'œuvre : Les deux opéras de Rennes et de Nantes Angers
- Responsable opérationnel : Les deux opéras
- Liste des partenaires : Les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire, les métropoles de Rennes, Nantes et Angers
- Date de démarrage : 2006
- Structure juridique spécifiquement créée : NON

Origine du projet

- Initiative des collectivités territoriales, les villes souhaitaient un soutien régional pour une diffusion plus large des œuvres de leur opéra et les régions souhaitaient élargir le public de l'art lyrique au delà des grandes métropoles.
- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative :
 - Élargissement du public de l'art lyrique
 - Réduction des coûts
 - Difficultés à faire venir des troupes parisiennes
 - Mutualisation des coûts

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la Région bretonne : 100K€ en 2006, 125K€ en 2007, pour la Région des Pays de la Loire : subvention d'un montant identique.
- Budget de la politique sectorielle : 21.4 M€ (AP+AE 2007)
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : Les villes (difficile à évaluer)
- Budget annuel total de l'opération : Difficile à évaluer, les subventions rentrent dans le budget global des opéras.
- Suivi du projet
 - Par les élus : Réunion interrégionale, la Bretagne est représentée par Madame Robert.

Fiche n° 20

Politique sectorielle concernée :

Nom du projet : EMDI (Espace Manche Development Initiative) / Arc Manche et fédération des ports locaux de la Manche

Objet et présentation

- Objectifs : Initié dans le cadre du partenariat Arc Manche, le projet EMDI a pour ambition de développer et renforcer les coopérations franco-britanniques autour de la Manche. Financé par le programme INTERREG III B de l'Europe du Nord Ouest, il avait aussi pour objectif de poser des jalons pour les futurs programmes de coopération 2007-2013.

- Responsable opérationnel : le chef de file « Région Haute-Normandie » a la responsabilité générale du projet.

- Les différents groupes de travail ont été animés par différents partenaires :

Groupe tourisme : Comté du West Sussex

Groupe Recherche & Innovation, Enseignement supérieur : Ile of Wight

Groupe GIZC : Région Nord Pas de Calais

Groupe sécurité maritime et intermodalité des transports : AMRIE

Groupe pêche et ressources halieutiques : Région Basse-Normandie

- Liste des partenaires : Région Haute-Normandie, Université de Caen Basse-Normandie, Université de Plymouth, West Sussex County Council, Région Nord-Pas-de-Calais, Isle of Wight Council, Région Basse-Normandie, The Alliance of Maritime Regional Interests in Europe (The AMRIE), Région Picardie, Southampton Solent University, Provincie West-Vlaanderen, South East England Development Agency (SEEDA), Région Bretagne, Cornwall County Council, Université de Rouen, Université de Rennes 2 Haute Bretagne, Département des Côtes d'Armor, Département du Finistère, Kent County Council, Département d'Ille-et-Vilaine, South West Regional Ports Association (SWRPA), Cornish Fish Producers Organisation (CFPO), South West Fish Producers Organisation (SWFPO)

- Date de démarrage : Octobre 2004. Extension du projet en janvier 2006.

- Durée prévue : (jusqu'à novembre 2007)

- Moyens humains mis en place spécifiquement : 2 personnes auprès du chef de file Conseil régional Haute-Normandie (1 responsable de projet et une responsable administrative et financière).

- Structure juridique spécifiquement créée : non

Origine du projet (cf. supra)

- Etude préalable : cf. supra

- Appel d'offre de l'état ou de l'Europe, projet présenté au programme transnational INTERREG Europe du Nord Ouest 2000-2006.

- Initiative d'une région : La région de Haute Normandie a joué un rôle déterminant

Implication des régions

- Budget prévisionnel Région Bretagne sur l'ensemble du projet : 49 900 euros (+ participation des départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor et du Finistère).
- Budget de la politique sectorielle : 1.65M€ (AP+AE 2007)
- Suivi du projet :
 - Par les services : Direction des Affaires européennes et internationales (suivi global du projet, suivi administratif et financier) ; Mission Mer (pour les aspects Gestion Intégrée des Zones Côtières notamment, ainsi que la gestion des pollutions maritimes), DAGRAM pour les aspects de Pêche, Direction de l'Environnement (Service Energies)
 - Par les élus : Participation des élus aux réunions Arc Manche / EMDI, notamment pour la définition et la validation de la vision stratégique. Participation aux conférences Arc Manche annuelles sur des thématiques traitées par le projet EMDI, et organisées sous le double sceau EMDI/Arc Manche.

Suivi et évaluation

- Date de fin de projet : Fin 2007
- Suites données : Le projet ne devrait pas être poursuivi en l'état, mais une nouvelle proposition a été faite par la Région Haute-Normandie (projet EMDI + restant à valider), qui pourrait se décliner selon les 3 axes suivants :
 - Axe 1 : Capitalisation de la connaissance sur cet espace et ses enjeux
 - Axe 2 : Laboratoire d'expérimentation de coopérations thématiques
 - Axe 3 : Actualisation de la vision stratégique et réponse aux défis de l'espace Manche

Le nouveau cadre de la coopération territoriale européenne a permis à la Bretagne d'être éligible à la coopération transfrontalière franco-britannique.

- Evaluation du projet :
 - Ce projet a permis d'élaborer et de valider une vision stratégique pour l'espace Manche, de fédérer différentes catégories d'acteurs et différents territoires sur un diagnostic et des perspectives de coopération pour l'avenir de la zone.
 - Il a permis de concrétiser la relance de l'Arc Manche.
 - Les différents groupes de travail et les actions pilotes engagées ont permis d'approfondir les réflexions sur certaines thématiques d'intérêt particulier pour la zone, de préparer certaines pistes de coopération (avec des résultats inégaux selon les groupes de travail).

Fiche n° 21
Politique sectorielle concernée :
Attraction d'investisseurs étrangers

Nom du projet : *Programme Euratlantic*

Objet et présentation

- Objectifs : Assurer la promotion de 13 régions européennes sur le territoire nord américain pour attirer les investisseurs potentiels américains ou canadiens sur le territoire de ces 13 régions, dans les domaines de l'automobile et de l'agroalimentaire.
- Destinataires ou bénéficiaires : Les 13 régions européennes d'Espagne, du Portugal et de France :
 - 5 espagnoles : Castilla y Leon, Andalucia, Asturias, La Rioja et Galicia
 - 3 portugaises : Norte, Centro et Alentejo
 - 5 françaises Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Limousin
- Responsable opérationnel : Ouest Atlantique
- Liste des partenaires : Les 13 régions ci-dessus représentées par leurs Agences de Développement Economique ou par leurs Conseils.
- Date de démarrage : 01 janvier 2005
- Durée prévue : 3 ans
- Moyens humains mis en place spécifiquement : 1 chef de programme dans la structure « Ouest Atlantique »
- Structure juridique spécifiquement créée : NON

Origine du projet

- Initiative d'un organisme public ou parapublic : Ouest Atlantique
- Contexte de la problématique posée : Construire une offre régionale européenne crédible dans les domaines ciblés pour attirer des investisseurs nord-américains sur les 13 régions.
- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative : Méconnaissance du tissu industriel et territorial d'entreprises et de centres de recherches, de laboratoires et d'Universités de l'ouest européen par les acteurs nord américains et les entreprises de ces 2 pays qui pourraient investir en Europe.
- Conditions du montage : Réaliser 2 études sectorielles et prospecter le territoire nord américain en associant un nombre important de partenaires à chaque opération (salon ou mission).

Implication des régions

- Budget annuel consacré par chacune des régions : 27 188€ en 2005 + 17 334€ en 2006
- Budget de la politique sectorielle : 6.5M€ (AP+AE 2007)
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement :
 - FEDER 1 1130 K€
 - Autres régions : information non disponible

- Suivi du projet :
 - Par les services des Conseils Régionaux ou les Agences de Développement Economique

Suivi et évaluation

- Date de fin de projet (s'il est fini) ou bilan de fin d'étape : Fin de programme 31 Décembre 2007
- Résultat :
 - Trois missions et six salons en Amérique du Nord
- Evaluation du projet :
 - La qualité des études sectorielles réalisées est reconnue
 - La lisibilité du message Euratlantique sur le territoire Nord Américain est appréciée diversement

Fiche n° 22

Politique sectorielle concernée : Transport

Nom du projet : LGV

Objet et présentation

- Objectifs : Construction d'une nouvelle ligne pour rapprocher la Bretagne de Paris et libérer les anciennes lignes pour le fret et les TER.
- Destinataires ou bénéficiaires : Grand Public
- Maître d'ouvrage : RFF
- Responsable opérationnel : RFF
- Liste des partenaires : Région de Bretagne, Région des pays de la Loire, RFF, Etat, Collectivités locales des deux régions
- Date de démarrage : Discussions depuis 1994, déclaration d'utilité publique (décret) en octobre 2007, entre temps de nombreuses études et concertation pour préciser les fuseaux.
- Durée prévue : Démarrage des travaux : 2009, mise en service de la ligne : 2013
- Moyens humains mis en place spécifiquement : information non disponible
- Structure juridique spécifiquement créée : NON

Origine du projet

- Etude préalable : Très nombreuses
- Initiative de la Bretagne, appui des Pays de la Loire, accord de l'Etat
- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative : Accessibilité de la Bretagne, rapprochement de la Bretagne du reste de l'Europe, Développement durable.
- Conditions du montage : Le plan de financement est pratiquement finalisé, le coût global a été estimé à 2370M€ (coûts 2004).

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne, par chacune des autres régions : Les études préalables ont été cofinancées par les différents partenaires avec des plans de financement très variables en fonction de la nature et de la localisation des sujets d'étude.
- Budget de la politique sectorielle : 29.115 M€ (AP + AE 2007)
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : Les financeurs seront : Région de Bretagne, Région des Pays de la Loire, RFF, Etat, autres collectivités locales.

Fiche n° 23

Politique sectorielle concernée :

Promotion de nouvelles technologies de télécommunication

Nom du projet : *MEGALIS, cellule d'animation à maîtrise d'ouvrage commun*

Objet et présentation

- Objectifs : Mutualiser les moyens pour suivre des marchés de service de télécommunication à haut débit, développer les services de télécommunication à haut débit dans la sphère publique : recherche, enseignement, santé, administration.
- Destinataires ou bénéficiaires : Entreprises, hôpitaux, collectivités, établissements d'enseignement, recherche publique.
- Maître d'œuvre : Les deux syndicats mixtes devant gérer les marchés de service de télécommunication à haut débit.
- Responsable opérationnel : La MEITO
- Liste des partenaires : Les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire
- Date de démarrage : 1999
- Durée prévue : 7 ans
- Moyens humains mis en place spécifiquement : 4
- Structure juridique spécifiquement créée : NON, utilisation de la meito, outil commun aux deux régions, pour la gestion administrative et financière de cette cellule commune.

Origine du projet

- Etude préalable : Lancement d'un marché de service de télécommunication à haut débit et volonté de mutualiser les moyens ; les compétences spécialisées n'étaient pas très nombreuses.
- Initiative d'une région : La Bretagne rejointe par la région des Pays de la Loire
- Contexte de la problématique posée : Dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire, volonté d'amener des services de télécommunication sur l'ensemble des territoires régionaux à des prix concurrentiels, volonté de tester de nouveaux services grâce aux hauts débits et de favoriser ainsi la création de nouvelles activités.
- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative : Volonté de mutualiser les compétences assez rares à l'époque.

Implication des régions

- Budget annuel consacré : 200k€/an pour le fonctionnement par région et 600k€/an pour le financement des projets (par région)
- Coût du projet par rapport au budget de la politique sectorielle : Le budget total consacré par la région bretonne peut être évalué à environ 9M€ par an (marché de services).
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : Les autres collectivités locales pouvaient participer au financement des projets qui les intéressaient ; elles pouvaient même être porteuses de certains de ces projets :
- Suivi du projet

Par les services : Par l'intermédiaire des syndicats mixtes pour la gestion des marchés et directement pour la promotion de nouveaux usages.

Par les élus :

Ils participaient à la gouvernance des syndicats mixtes et choisissaient les projets de nouveaux usages ou services à promouvoir.

Suivi et évaluation

- Date de fin de projet (s'il est fini) ou bilan de fin d'étape : Fin 2006
- Suites données : Les politiques des deux régions ont divergé, l Bretagne a repassé un marché de services, La région des Pays de la Loire s'orienté plutôt sur un investissement en réseau physique.
- Difficultés rencontrées et surmontées : Il n'y a pas eu d'évaluation par un organisme extérieur ; mais selon les services, cette coopération peut être considérée comme une réussite.

Fiche n° 24

Politique sectorielle concernée : Filière

Nom du projet : MEITO

Objet et présentation

- Objectifs : Animation d'une filière et rapprochement des acteurs de l'industrie et de la recherche sur les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire
- Filière : Télécommunication, électronique, informatique, plus globalement technologie des télécommunications
- Destinataires ou bénéficiaires : Entreprises, chercheurs, enseignants.
- Maître d'œuvre : MEITO
- Responsable opérationnel : MEITO
- Liste des partenaires : Entreprises, organismes de recherche, établissements d'enseignement.
- Date de démarrage : 1983
- Durée prévue : indéterminée
- Moyens humains mis en place spécifiquement : 7
- Structure juridique spécifiquement créée OUI (association)

Origine du projet

- Incitation de l'état initiative de l'état dans le cadre du CPER
- Initiative d'une région, les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire ont accepté de cofinancer la MEITO avec l'Etat.
- Contexte de la problématique posée : Force et complémentarité de ces filières dans l'ouest de la France, intérêt de France Télécom et de la DGA, grands donneurs d'ordre qui avaient besoin de fournisseurs compétitifs.
- Conditions du montage dans le cadre du CPER, construction d'un bâtiment, création d'une association, mise à disposition de deux ingénieurs de l'État (un de France Télécom et l'autre de la DGA).

Implication des régions

- Budget annuel consacré par chaque région 400K€.
- Budget de la politique sectorielle : 22.3M€ (AP+AE 2007)
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : État : 200K€
- Budget annuel total de l'opération : 1M€

Suivi du projet :

Par les services : Présence au bureau et l'assemblée générale

Par les élus : Présence d'un élu à tous les organes de gouvernance

Suivi et évaluation

- Date de fin de projet (s'il est fini) ou bilan de fin d'étape : 2006
- Suites données : La Meito est devenue une structure uniquement bretonne (même si des industriels et de organismes de recherche ligériens continuent à adhérer à cet organisme.

- Difficultés rencontrées et surmontées : Les politiques régionales ont divergé et surtout les secteurs industriels ont beaucoup évolué : de nombreuses restructurations, des délocalisations, arrivée de nouvelles technologies, changement de statut de France Télécom, une évolution différente de ces secteurs dans les deux régions.

Fiche n° 25

Politique sectorielle concernée : Environnement

Nom du projet : Rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel

Objet et présentation

- Objectifs : Recul du parking, barrage pour réguler le Couesnon et aménagement pour qu'il contourne le mont saint Michel des deux cotés et mise en place de transport en commun.
- Destinataires ou bénéficiaires : Touristes
- Maître d'œuvre : Syndicat mixte de la baie du mont saint Michel
- Responsable opérationnel : idem
- Liste des partenaires : Basse-Normandie, Bretagne, Département de la Manche, Commune du Mont Saint Michel.
- Date de démarrage : 2004
- Durée prévue : 2011-2012 pour la fin des investissements. Mais le syndicat mixte devra ultérieurement gérer le barrage et le transport des visiteurs à partir des parking ou de Pontorson.

Moyens humains mis en place spécifiquement : une dizaine de personnes

Structure juridique spécifiquement créée : oui, un syndicat mixte

Origine du projet

- Etude préalable : Oui, (étude technique simulation des marées en bassin)
 - Contexte de la problématique posée : Envasement de la baie du Mont Saint Michel.
- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative : continuité des territoires entre les deux régions.

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne et par chacune des autres régions : La Bretagne cofinance à 50% le fonctionnement du syndicat mixte soit environ 500K€/an avec la région de Basse Normandie.
- Le coût total des investissements est évalué à 200M€, l'état pourrait participer pour 50% (soit environ 100M€), l'Europe va aussi participer à cette opération et la région de Bretagne pourrait participer à hauteur de 25M€ (yc ou nc la participation de l'Ille-et-Vilaine non complètement déterminée à ce jour).
- Budget de la politique sectorielle : 2.7 M€ (AP+AE 2007)
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : Information non disponible
- Suivi du projet :
 - Par les services : réunion mensuelle au niveau des services
 - Par les élus : Madame BREHARD, vice présidente au tourisme participe à la gouvernance du syndicat mixte

Fiche n° 26
Politique sectorielle concernée : Développement
économique

Nom du projet : Ouest Atlantique

Objet et présentation

- Objectifs : agence de développement, attirer des investisseurs étrangers sur les territoires des 3 régions constituant l'espace atlantique (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes).
- Destinataires ou bénéficiaires : Les territoires de l'Espace Atlantique
- Maître d'œuvre : L'association OUEST ATLANTIQUE
- Responsable opérationnel : OUEST ATLANTIQUE
- Liste des partenaires : Collectivités territoriales, État, entreprises
- Date de démarrage : 1970 ?
- Durée prévue : Arrêt pour la Bretagne en 2005
- Moyens humains mis en place spécifiquement : Une équipe d'une vingtaine de personnes avec des missions de prospection, de constitution d'une offre territoriale, d'accompagnement des investisseurs. L'Ouest atlantique était l'interlocuteur de l'AFI.
- Structure juridique spécifiquement créée : OUI avec la création d'une association avec différents collègues

Origine du projet

- Incitation de l'état DATAR

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : 625000€
- Budget de la politique sectorielle : 6.5 M€ (AP+AE 2007)
- Budget annuel consacré par les autres régions : 625000€ par région :
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : État : information non transmise, entreprises, autres collectivités locales.
- Budget annuel total de l'opération : de l'ordre de 3 M€

Suivi et évaluation

- Date de fin de projet (s'il est fini) : 2005 pour la Bretagne
- Difficultés rencontrées : Notion de l'ouest atlantique, la définition de l'espace ne semblait pas pertinente, manque d'efficacité selon certains, le rôle de l'AFI qui manquait de discernement pour détecter les réelles opportunités (Trop de dossiers inutiles pour de « faux projets »).

Fiche n° 27

Politique sectorielle concernée : Tous secteurs

Nom du projet : Ouest Venture

Objet et présentation

- Objectifs : Permettre le développement des entreprises innovantes à très fort potentiel de développement. Financement en fonds propres des jeunes entreprises (principalement au stade du 2ème tour de table).
 - Destinataires ou bénéficiaires : PME innovante en création non cotées
 - Responsable opérationnel : Ouest Venture
 - Liste des partenaires : Caisse d'Épargne, Caisse des Dépôts, Banques mutualistes et les trois Régions de Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes.
 - Date de démarrage : septembre 2003
 - Durée prévue : 10 ans
- Le fonds a été créé en 2003 ; il est doté de 34 M€ (pour une durée de 10ans)
Dont : 4M€ de la région Bretagne, 2M€ de la région des Pays de la Loire et 0.6M€ de la région Poitou-Charentes
- Moyens humains mis en place spécifiquement : 4
 - Structure juridique spécifiquement créée : société de gestion de Fonds commun de placements à risque.

Origine du projet

Contexte et historique :

En 2001 et 2002, suite à la fin programmée de la SDR, de nombreuses réflexions ont lieu autour du financement des entreprises :

- il existait une entreprise « BRETAGNE jeune entreprise » qui pouvait apporter des premiers fonds pour des jeunes entreprises ; mais ces fonds n'étaient pas à la hauteur suffisante pour des entreprises technologiques qui nécessitent généralement des capitaux assez élevés et un soutien stratégique.

- ce type de société de capital risque, absolument indispensable pour le financement des premiers tours de table (l'arrivée du premier CA ou encore de l'équilibre financier est très long dans les entreprises technologiques) et pour un conseil en stratégie, n'existait pratiquement qu'en Ile de France. Sur 110 personnes de ce secteur, une dizaine travaillaient hors Ile de France.

- la taille de la Bretagne était trop restreinte pour une société de ce type, qui doit pouvoir mobiliser plusieurs compétences techniques et financières.

Suite à ce constat, les trois régions de Bretagne, des Pays de la Loire, et Poitou-Charentes ont cherché des partenaires qui leurs étaient indispensables pour la création de cette société

-Activités de la société : Elle détecte les projets de nouvelles activités de haute technologie à fort potentiel de développement (avec la collaboration des incubateurs et des technopoles). Elle participe au financement des premiers tours de table financiers (en compagnie des apporteurs de fonds de démarrage (seed money) et ultérieurement en partenariat avec d'autres société de capital risque qu'elle

démarche. Elle apporte son soutien et ses conseils stratégiques et assure le suivi de l'entreprise. Elle peut apporter son appui et chercher des partenaires pour sa sortie

Principaux résultats : Participations dans 18 entreprises (dont 10 en BRETAGNE), (Dans ce domaine, le potentiel breton est le double de celui des Pays de la Loire). Sur les 10 entreprises bretonnes, les fonds régionaux (2.8M€) ont permis de lever 23M€ et la création de 400 emplois.

500 projets ont été étudiés

Les attentes de la Bretagne et des autres régions sont doubles : non seulement développer sur leur territoire des entreprises à fort potentiel, mais aussi créer des emplois à forte valeur ajoutée.

Suivi et évaluation

- Nouveau projet : Création d'un second fonds qui pourrait atteindre environ 50 M€.

Les deux Régions Bretagne et Pays de la Loire pourraient y participer.

Les objectifs seraient identiques à ceux du premier fonds mais ce fonds devrait en outre intervenir en fonds propres pour des PME innovantes qui auraient besoin d'être « boostées » pour franchir un seuil.

Les objectifs ne seraient pas complètement identiques pour les deux régions.

En Bretagne, il faut avant tout créer des emplois à haute valeur ajoutée.

En Pays de la Loire, il faut renforcer certaines filières industrielles, jugées prioritaires.

- Avis commentaires : Il s'agit plus d'une mutualisation des moyens que de véritable coopération.

Cette mutualisation était indispensable, si on voulait agir dans ce domaine.

Cette opération semble convenir aux deux régions, puisqu'elles sont prêtes à participer à un deuxième fonds.

L'avantage de la coopération interrégionale engendrée par Ouest Venture est d'atteindre une masse critique et un territoire d'action pertinent. Un territoire plus petit ne permettrait pas de mener des politiques telles de soutien aux entreprises et aux emplois à forte valeur ajoutée.

Fiche n° 28

Politique sectorielle concernée : Recherche

Nom du projet : Ouest-Génopole

Objet et présentation

- Objectifs : Projet stratégique pour la formation supérieure et la recherche dans le domaine des sciences du vivant (génomique et post-génomique) et de la bio-informatique, ainsi que pour le développement économique dans les domaines de la mer, de l'agroalimentaire et de la santé. Concrètement, il s'agit de coordonner le financement et l'animation des plateaux techniques et des programmes de recherche en génomique et post-génomique, de participer collectivement à l'évolution technologique, de dynamiser et structurer la recherche, la formation et le développement économique, et de réaliser le changement d'échelle pour renforcer l'excellence scientifique du Grand Ouest.
- Destinataires ou bénéficiaires : La communauté des chercheurs de Bretagne et des Pays de la Loire.
- Maître d'œuvre : Chaque plateforme et plateau technique a son maître d'œuvre spécifique, en l'occurrence son organisme de tutelle. Par ailleurs, un soutien en besoin d'animation et de coordination est assuré via le CRITT Santé Bretagne. Chacun des personnels de la cellule d'animation est rattaché, selon le cas, au CRITT Santé, à l'INRA ou à la SEM des Pays de la Loire Innovation.
- Liste des partenaires : 11 membres fondateurs : AFSSA, IFREMER, INRA, INRIA, INSERM, Univ Angers, UBO, UBS, Univ. Nantes, UR1 ; 12 membres associés Agrocampus, CHU Angers, Brest, Nantes, Rennes, ENS Cachan, ENSCR, ENST, ENV Nantes, GEVES, IRCCYN, Paris 6).
- Date de démarrage : 2002
- Durée prévue : 4 ans renouvelables
- Moyens humains mis en place spécifiquement : Cellule d'animation : 5 personnes, personnels de plateformes (ingénieurs et techniciens) : 46 postes différents ont été financés à un moment ou à un autre depuis la création d'OGP. Les moyens actuellement mis en œuvres sont de 24 postes.
- Structure juridique spécifiquement créée : GIS

Origine du projet

- Appel d'offre de l'État et initiative d'une région (Région Bretagne) pour soutenir un dépôt de candidatures. La Région a missionné le CRITT Santé Bretagne pour monter le projet (2 ans).

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : 1 M€ et un conseiller technologique au CRITT Santé Bretagne (150 K€/an).
- Budget de la politique sectorielle : 23.15 M€ (AP+AE 2007)
- Budget annuel consacré par les autres régions : 1 M€

- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : RNG (Réseau National des Génopoles), 700 000 €/an.
- Budget annuel total de l'opération : 2,7 M€
- Suivi du projet :
 - Par les services : présence du Chargé des politiques recherche et de transfert technologique au Conseil scientifique (1 réunion/mois).
 - Par les élus : présence du Vice-président Recherche et de la Directrice de la Recherche au Conseil de Groupement (1 à 2 réunions/an).

Suivi et évaluation

- Evaluation du projet :
 - Par les régions : sur la base du rapport annuel et du rapport d'évaluation réalisé par le comité d'experts envoyé par le RIO (Réseau Inter-Organismes) en 2006.
 - Par le maître d'œuvre : rapport annuel + évaluation RIO en 2006.

Fiche n° 29

Politique sectorielle concernée : Recherche & innovation

Nom du projet : Pôle agronomique de l'Ouest

Objet et présentation

- Objectifs : Promouvoir et suivre des programmes de recherche collaborative afin de répondre aux besoins des professionnels dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Une refondation du Pôle Agronomique Ouest, début 2006, a entraîné de nouvelles orientations et a modifié son fonctionnement. Il lui a été demandé de cibler son action sur les thèmes de l'Agriculture et de la Mer, de la Sécurité de la qualité et typicité des produits, ainsi que sur la Valorisation non alimentaire des productions.

Les projets collectifs qu'il doit mettre en place ont pour originalité d'associer les filières économiques, la recherche et l'enseignement supérieur des Régions Bretagne et des Pays de la Loire. Ils peuvent, dans certains cas, favoriser une collaboration avec d'autres collectivités (Basse-Normandie, Poitou-Charentes, ...)

- Les Présidents des Régions Bretagne et des Pays de la Loire ont aussi voulu que le Pôle Agronomique Ouest favorise l'élargissement de VALORIAL à la région des Pays de la Loire et de VEGEPOLYS à la région Bretagne.

Cela s'est concrétisé, entre autres, par l'initiation et la réalisation de programmes R&D "interrégionaux", labellisés par ces deux pôles de compétitivité, projets qui sont maintenant animés par le Pôle Agronomique de l'Ouest.

Enfin il a été créé un comité d'orientation scientifique et industriel, auquel peuvent s'adjoindre des élus des collectivités des deux régions. Ce comité a pour missions de proposer des orientations prospectives du Pôle Agronomique Ouest et de donner un avis sur le bilan des actions conduites.

- Destinataires ou bénéficiaires : Les laboratoires, Centres Techniques, CRITT et à terme les entreprises des filières concernées.

- Maître d'œuvre : Pôle Agronomique Ouest (les deux Régions étant le maître d'ouvrage).

- Liste des partenaires : Régions : Bretagne et Pays de la Loire ; Conseils Généraux : Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan et Sarthe ; Communautés d'agglomérations : Angers, Brest, Nantes et Rennes.

- Date de démarrage : 1992

- Durée prévue : Indéterminée

- Moyens humains mis en place spécifiquement : 5 personnes (4 ingénieurs dont le délégué général) et une secrétaire.

- Structure juridique spécifiquement créée : Association Loi 1901

Origine du projet

- Initiative des Régions Bretagne et des Pays de la Loire

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : 174 500 € (fonctionnement du PAO) et cofinancement pour des projets (variable d'une année sur l'autre) en 2007 : 805k€
- Budget annuel consacré par les autres régions : 174 500 € (fonctionnement du PAO) pour les Pays de la Loire, 135 000 € pour les 12 autres collectivités.
- Les coûts de projets avoisinent 1 à 1,5 M€ (variable d'une année sur l'autre).
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : Etat (FUI), Industriels
- Budget annuel de la politique sectorielle : 22.3 M€ (AP+AE 2007)
- Suivi du projet par : Les élus 2 fois par an (Une AG et un Bureau), Les services 2 à 3 fois par an (réunions de chantier), un courriel compte-rendu d'activité tous les 3 à 4 mois, une réunion mensuelle avec le président de l'association (élu Régional) et mise à jour d'un site <http://www.pole-agro-ouest.fr> avec un intranet pour les collectivités et les équipes.

Suivi et évaluation

- Date de fin de projet : indéterminée
- Suite données :
 - Difficultés rencontrées : Alourdissement des procédures, collaboration à redynamiser entre les agents des Régions.

Fiche n° 30

Politique sectorielle concernée : Tous secteurs

Nom du projet : Pôle automobile haut de gamme

Objet et présentation

- Objectifs : Pérenniser la filière automobile haut de gamme grâce aux nouvelles technologies sur les territoires de Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.
- Destinataires ou bénéficiaires : Entreprises, recherche publique, formation supérieure.
- Maître d'œuvre :
- Association spécifiquement créée : Pôle Automobile Haut de Gamme.
- Responsable opérationnel : idem.
- Liste des partenaires : Entreprises, organismes de recherche publics, établissements d'enseignement supérieur, centres techniques.
- Date de démarrage : 2006
- Durée prévue : 3 ans
- Moyens humains mis en place spécifiquement : 6 personnes
- Structure juridique spécifiquement créée : OUI

Origine du projet

- Etude préalable : Oui pour répondre à l'appel à projet de l'état (étude réalisée par un cadre de PSA appuyé par la DRIRE des Pays de la Loire).
- Incitation de l'état : Appel à projets
- Initiative privée : OUI, d'un cadre de PSA
- Contexte de la problématique posée : Délocalisation, site de Rennes voué aux voitures « haut de gamme » sur un marché où les voitures françaises ont du mal à percer, présence à Rennes d'un grand site avec des sous-traitants sur les deux régions, présence de plus petits sites à Laval, au Mans et dans les Deux Sèvres.
- Une association « PERFORMANCES 2010 » préexistait à ce pôle. Elle regroupait tous les sous-traitants de ce secteur « automobile sur deux régions...

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : 150K€/an en fonctionnement et 1m€ pour le financement des projets.
- Budget annuel consacré par les pays de la Loire : 150K€/an en fonctionnement et budget inconnu pour le financement des projets.
- Budget de la politique sectorielle : 16M€ pour la politique des pôles de compétitivité.
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : État
- Budget annuel total de l'opération : information non disponible

Suivi et évaluation

- Difficultés rencontrées et surmontées : Les mêmes que pour le pôle « images et réseaux », lourdeur des procédures, évaluations différentes de l'impact économique

sur des territoires différents et concurrence entre les territoires. Mais l'Etat sait il travailler en interrégions ?

Fiche n° 31

Politique sectorielle concernée : Pôle de compétitivité

Nom du projet : Pôle EMC2

Objet et présentation

- Objectifs : Accroître la compétitivité du secteur des matériaux composites en favorisant les échanges entre les entreprises, la recherche publique et la formation supérieure.
- Destinataires ou bénéficiaires : Les entreprises, les organismes de recherche, les instituts de formation.
- Maître d'œuvre : Une association a été créée à cet effet « Pôle EMC2 »
- Responsable opérationnel : Pôle EMC2
- Liste des partenaires : Etat, les deux Régions Bretagne et Pays de la Loire, entreprises et organismes de recherche
- Durée prévue : indéterminée
- Moyens humains mis en place spécifiquement : information non disponible
- Structure juridique spécifiquement créée : Association

Origine du projet

- Etude préalable : Information non disponible
- Incitation de l'état :
- Appel à projet de l'état : OUI

Implication des régions

- budget annuel consacré par la région bretonne : 0
par chacune des autres régions : information non disponible
- Budget de la politique sectorielle : 16.2 M€ (AP+AE 2007 pour les pôles de compétitivité).
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : Information non disponible
- Budget annuel total de l'opération

Suivi et évaluation

Un techno campus a été créé à Nantes qui devrait héberger sur le même site chercheurs publiques et privés. La région de Bretagne est signataire de cette convention. Certaines entreprises du sud Bretagne pourraient être intéressées. Mais il n'y a eu jusqu'à aujourd'hui aucun projet intéressant la Bretagne.

Fiche n° 32

Politique sectorielle concernée : Filière

Nom du projet : Pôle « Images et Réseaux »

Objet et présentation

- Objectifs : Développer la compétitivité des entreprises sur un secteur ciblé à partir des collaborations entre les entreprises, la recherche et la formation supérieure.
- Problématique : Production d'images, transfert et diffusion
- Destinataires ou bénéficiaires : Entreprises, recherche publique et enseignement sur la région de Bretagne et sur les zones de Nantes et de Laval
- Maître d'œuvre : Pôle Images et Réseaux (association créée spécifiquement pour gérer le pôle.
- Responsable opérationnel : Association
- Liste des partenaires : Entreprises ; organismes de recherche publics, établissements d'enseignement, Meito.
- Date de démarrage : 2006
- Durée prévue : 3ans
- Moyens humains mis en place spécifiquement : 4
- Structure juridique spécifiquement créée : oui

Origine du projet

- Etude préalable oui initiative de la Région pour répondre à l'appel à projets national
- Incitation de l'état : appel à projets
- Initiative d'une région : oui pour l'étude préalable
- Contexte de la problématique posée : Délocalisations de certaines activités, technologies en évolution très rapide, appel à projets de l'état, volonté des acteurs de vouloir travailler en inter régions pour rassembler le maximum de compétences.

Implication des régions

- Budget annuel consacré, par la région bretonne : 250K€/an pour le fonctionnement entre 8 et 10 M€/an pour les projets, par les Pays de la Loire 0 pour le fonctionnement 500K€/an pour les projets.
- Coût du projet par rapport au budget de la politique sectorielle : 16M€/an pour l'ensemble des pôles de compétitivité.
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : Etat : entre 8 et 10 M€, autres collectivités locales : autour de 4 M€.
- Budget annuel total de l'opération : autour de 23 M€
- Suivi du projet :
 - Par les services : Une chargée de mission, participation aux comités des financeurs
 - Par les élus : Un élu désigné pour suivre ce dossier, participation à l'assemblée générale et au comité des financeurs qui est interrégional.

Suivi et évaluation

- Date de fin de projet (s'il est fini) ou bilan de fin d'étape : fin en 2009, évaluation en 2008.

- Suites données :

- Difficultés rencontrées et surmontées : Lourdeurs administratives, étant donné les multiples cofinancements, il faut d'abord s'harmoniser avec l'état, puis avec les autres collectivités infra régionales, l'harmonisation avec l'autre région est encore plus dure, procédures financières difficiles à rendre compatibles, philosophie d'intervention politique qui peut être différente, budgets éventuellement très différents, évaluation parfois divergente de l'impact économique d'un projet sur chaque territoire.

- Evaluation du projet :

Ce sont les acteurs de ce pôle qui ont voulu ce pôle interrégional. Ils bénéficient ainsi des compétences complémentaires aux leurs, par exemple en logiciels à Nantes ou en réalité virtuelle à Laval. C'est sûrement positif mais pour autant le travail administratif n'en est pas simplifié. Il s'agit plus d'une interrégionalité subie que voulue

Fiche n° 33

Politique sectorielle concernée : Filière

Nom du projet : Pôle Valorial

Objet et présentation

- Objectifs : Accroître la compétitivité des entreprises par l'innovation en favorisant la mise en place de projets de coopération entre entreprises, recherche publique et formation supérieure. Ce pôle initialement breton a été interrégionalisé avec les Pays de Loire et la Basse-Normandie.
- Destinataires ou bénéficiaires : Entreprises, organismes de recherche publics, établissements d'enseignement supérieur, centres techniques et CRITT.
- Maître d'œuvre : Association spécifiquement créée : pôle Valorial
- Responsable opérationnel : id
- Liste des partenaires : Entreprises (ou leur associations), organismes de recherche publics, établissements d'enseignement supérieur, CRITT et Centres Techniques, Pôle Agronomique de l'Ouest (PAO). Les CRITT, le PAO et certains Centres Techniques animent le pôle par grandes thématiques (nutrition, lait, microbiologie, produits alimentaires intermédiaires,). Leur travail consiste notamment à monter des projets.
- Date de démarrage : 2006
- Durée prévue : 3ans
- Moyens humains mis en place spécifiquement : 4 plus ceux mobilisés dans les CRITT, centres techniques et PAO.
- Structure juridique spécifiquement créée : oui

Origine du projet

- Etude préalable oui financée par la région ; mais il y avait eu auparavant des programmes spécifiques notamment sur la nutrition, le lait. Il y avait déjà des associations qui faisaient le travail des pôles sans qu'ils soient labellisés (Souvent à l'initiative des régions Bretagne et Pays de la Loire qui dans ce domaine avaient déjà une longue expérience).
- Incitation de l'état : Appel à projets
- Historique :
 - Contexte de la problématique posée : Compétitivité des entreprises agroalimentaires, nouveaux besoins en terme de sécurité alimentaire de nutrition, de nouveaux modes d'alimentation, faiblesse de ce secteur en recherche et développement (peu de marge), force de ce secteur industriel sur les deux régions et implantation des entreprises sur les deux régions, longue habitude de travail ensemble des deux régions sur ce secteur.
 - Conditions du montage : Le pôle n'était pas initialement interrégional car il existait deux projets concurrents.

Implication des régions

- budget annuel de fonctionnement : région de Bretagne : 250K€, région des Pays de la Loire : 50K€, (+0,75H/an de la SEM des Pays de la Loire).
- Budget de la politique sectorielle : 16.2 M€ (AP+AE 2007 pour les pôles de compétitivité).

- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : information non transmise
- Budget annuel total de l'opération :
- Suivi du projet :
 - Par les services : Présence des services dans le comité des financeurs et en tant qu'invités dans les organes de gouvernance
 - Par les élus :
 - Présence des élus à l'assemblée générale

Suivi et évaluation

- Date de fin de projet ou bilan de fin d'étape : fin 2008
- Suites données :
- Difficultés rencontrées et surmontées : Le projet n'a pas été bâti au départ de manière interrégionale, or de nombreux projets sont interrégionaux. Les politiques des régions peuvent parfois diverger et surtout l'appréciation de l'impact sur chaque territoire.

Fiche n° 34

Politique sectorielle concernée : Recherche

Nom du projet :

PSDR GO – Pour et Sur le Développement Régional du Grand Ouest

Objet et présentation

- Objectifs : Rassembler des équipes pluridisciplinaires des 4 régions autour de projets associant les disciplines des sciences humaines et sociales (économie, géographie, histoire, sociologie, sciences politiques, sciences juridiques, etc.) et les disciplines technologiques (agronomie, zootechnie, sciences de l'alimentation et des industries agroalimentaires, écologie et ingénierie écologique, sciences de l'environnement, etc.). Au niveau scientifique, les projets auront pour objectif de (1) décrire et comprendre la place et le rôle des secteurs agricoles, agroalimentaires et ruraux dans les dynamiques de développement territorial du Grand Ouest, (2) expliquer comment les facteurs territoriaux jouent, positivement ou négativement, sur la compétitivité et le développement durable des activités agricoles, agroalimentaires et rurales de cette grande région géographique. Les projets s'attacheront également à identifier les processus majeurs à l'œuvre, à valoriser ou au contraire à corriger leurs effets, avec une attention particulière portée aux innovations et aux ruptures engendrées. Ils chercheront à analyser comment les stratégies des acteurs privés et publics influencent ces processus de façon à définir les conditions qui permettront aux filières agricoles et agroalimentaires d'être des moteurs d'un développement durable des territoires du GO.
- Destinataires ou bénéficiaires : Communauté des chercheurs du Grand Ouest (Bretagne, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charentes)
- Maître d'œuvre : INRA
- Liste des partenaires : Régions Bretagne, Pays de la Loire, Basse Normandie et Poitou-Charentes, INRA, Cemagref.
- Date de démarrage : 2007
- Durée prévue : 4 ans
- Moyens humains mis en place spécifiquement : cellule d'animation de 4 personnes, avec l'appui d'un Comité de suivi composé de leaders scientifiques et chefs de projet représentatifs des différents domaines couverts par le programme.
- Structure juridique spécifiquement créée : convention de partenariat

Origine du projet

- Initiative d'un organisme publique : INRA

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : 200 000 €
- Budget de la politique sectorielle : 23.15 M€ (AP+AE 2007)
- Budget annuel consacré par les autres régions : 200 000 € par les Pays de la Loire, 100 000 € par la Basse-Normandie, 100 000 € par le Poitou-Charentes.
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : INRA : 400 000 €/an, Cemagref : 20 000 €/an
- Budget annuel total de l'opération : 1 020 000 €

- suivi du projet :

Par les services : le Chargé de la recherche et des transferts technologiques réalise l'instruction des projets déposés et est présent au Comité de Pilotage (3 à 4 réunions par an réunissant les 4 Régions + représentants INRA/Cemagref + représentants de structures de recherche)

Par les élus : Vice-président présent aux réunions du Comité de Pilotage

Suivi et évaluation

- Evaluation du projet :

Par les régions : instruction ante des projets déposés ; pas de dispositif spécifique d'évaluation post mis en place pour le moment.

Par le maître d'œuvre : évaluation ante des projets par un Conseil scientifique national constitué de personnalités françaises et étrangères compétentes dans les différents domaines abordés au sein des programmes PSDR.

Fiche n° 35

Politique sectorielle concernée : Transport ferroviaire

Nom du projet :

Accord de réciprocité ferroviaire (même prix entre Rennes et Nantes)

Objet et présentation

- Objectifs : Convention entre les régions de Bretagne et des Pays de la Loire pour fixer un prix unique des abonnements sur la ligne Rennes - Nantes
- Destinataires ou bénéficiaires : Utilisateurs de la ligne Rennes - Nantes
- Responsable opérationnel : SNCF
- Liste des partenaires : Les deux Régions
- Date de démarrage : 2006
- Durée prévue : indéterminée
- Structure juridique spécifiquement créée : NON

Origine du projet

- Initiative des régions
- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative : Éviter les distorsions de prix aux départs de Rennes ou de Nantes

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : 0
- Budget de la politique sectorielle : 413.3 M€ (AP+AE 2007)

Fiche n° 36

Politique sectorielle concernée : Environnement

Nom du projet : Réserve naturelle interrégionale du pont de fer

Objet et présentation

- Objectifs : Cette réserve a pour objet de préserver et de mettre en valeur le patrimoine naturel. Cette réserve est à cheval entre les deux départements du Morbihan et de la Loire Atlantique ; elle est constituée essentiellement par un étang. Une partie du terrain appartient au conservatoire du littoral qui a demandé son classement comme réserve naturelle interrégionale. Une association de chasse est actuellement gestionnaire d'une partie de cette réserve. Une réserve naturelle est un outil réglementaire apte à garantir la préservation d'un site naturel à l'intérêt patrimonial fort pour la faune, la flore, ou pour la protection des milieux naturels
- Destinataires ou bénéficiaires : Tous publics
- Maître d'œuvre : Conservatoire du littoral
- Liste des partenaires : Le conservatoire du littoral qui a demandé le classement en réserve naturelle et qui réalise une étude afin de définir un plan de gestion avec tous les partenaires : régions, départements, communes, associations, fédérations de chasse, les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire, les communes d'Asserac et de Camouel, le département de Loire Atlantique (qui souhaite être gestionnaire).
- Date de démarrage : 2006 classement prévu en 2008
- Durée prévue : indéterminée
- Moyens humains mis en place spécifiquement : information non disponible
- Structure juridique spécifiquement créée : NON

Origine du projet

- Etude préalable : Etude du plan de gestion en vue du classement
- Initiative d'un organisme publique ou parapublique : Le conservatoire du littoral
- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative : La préservation des espaces naturels, la continuité territoriale.

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : Information non disponible
par chacune des autres régions : Information non disponible
- Budget de la politique sectorielle : 2.8 M€ (AP+AE 2007)

Suivi et évaluation

Dossier en démarrage

Fiche n° 37
Politique sectorielle concernée :
Enseignement supérieur - recherche

Nom du projet : Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique

Association constituée en 2001 (réseau existant depuis 1998) regroupant les 9 universités du grand ouest (Régions Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes)

Objet et présentation

- Objectifs : Favoriser la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche entre les 9 universités concernées (qui regroupent plus de 159 000 étudiants).
- Destinataires ou bénéficiaires : Les 9 universités et leurs composantes enseignantes ou de recherche.
- Maître d'œuvre : Le RUOA
- Moyens humains mis en place spécifiquement : Par le Ministère : un ingénieur d'études et 1 adjoint administratif, plus des postes de contractuels en fonction des missions menées.
- Structure juridique spécifiquement créée : Association de type loi 1901

Origine du projet

Créée à l'initiative des 9 universités du grand ouest pour se faire connaître et reconnaître au niveau national, européen et international

Les partenaires actuels hors universités : Le MENR, la Communauté Urbaine de Nantes, la DIACT (via la Medcie : mission d'études et de développement des coopérations interrégionales et européennes du grand ouest), les conseils régionaux de Bretagne, Pays de Loire, Poitou Charentes et la Commission Européenne

Les réalisations dans les domaines :

de la formation : Portail commun des formations, plaquette des formations, harmonisation des parcours (filière sportive, masters co habilités, formation à très faible effectifs), recensement des licences professionnelles préparées dans les 9 universités (fiches métiers) et réalisation d'une carte interrégionale des formations professionnelles manquantes du niveau L3.

Actions en faveur des étudiants : mobilité étudiante facilitée, accès gratuit aux BU, la recherche : sensibilisation et promotion (réalisation d'un guide 6ème PCRRDT, organisation de réunion d'information pour les chercheurs des universités) – Action reconduite pour le nouveau PCRRDT ; aide au montage (PCRRDT) et participation à des projets dans le cadre d'interreg III B Espace Atlantique

Création d'un pôle interrégional d'édition scientifique : création en 2004 du SAIC Editions « le PUR – Presses universitaires de Rennes ».

Réalisation d'enquête sur les relations entre les universités et le monde économique
Etude sur la mise en place des PRES au sein du RUOA.

Développement des coopérations de recherche notamment dans le domaine du littoral.

Implication des régions

- Budget annuel consacré par chacune des régions : (en 2007) 10 000 €, sollicitation qui pourrait être supérieur dans les années à venir car le RUOA souhaite développer la partie mobilité des chercheurs dans le cadre d'appel d'offres lancés par le Ministère (avec co financements).
- Budget de la politique sectorielle : 23.15 M€ 5AP+AE 2007).

Suivi et évaluation

- Evaluation du projet

Par les régions :A partir du moment où le projet présenté et réalisé contribue à une coopération effective entre tous les établissements et une mise en évidence de l'effet réseau, il est jugé pertinent.

Sur le volet ens sup, cela permet d'une part aux institutions de connaître l'évolution de l'offre de formation dispensée dans le grand ouest et d'autre part aux jeunes étudiants d'avoir aussi cette vision synthétique et riche. Par l'angle « interrégional », on valorise toutes les formations bretonnes et l'étude réalisée sur les licences professionnelles nous interpellent sur la diversité de l'offre de formation mais aussi sur ces lacunes sur le territoire régional.

Fiche n° 38

Politique sectorielle concernée : Environnement

Nom du projet : Bassin versant de Vilaine - SAGE

Objet et présentation

- Objectifs : L'Institution d'Aménagement de la Vilaine a une mission de suivi du SAGE du bassin versant de la Vilaine. Il doit mettre en œuvre, notamment toutes les actions nécessaires pour la gestion de la qualité, du niveau, (mission confiée par la CLE (commission locale de l'eau)).

Cette institution a été constituée par les trois départements du Morbihan, de l'Ille et Vilaine et de la Loire Atlantique au début des années 60 (statut d'établissement public territorial de bassin).

Les deux régions de Bretagne et des pays de la Loire contractualisent avec cet institut pour le suivi du SAGE (qualité de l'eau, gestion de la ressource, inondation,...

- Destinataires ou bénéficiaires : Tous les habitants du bassin versant de la Vilaine.
- Responsable opérationnel : l'IAV
- Liste des partenaires : Les deux régions (Bretagne, Pays de la Loire), les trois départements (Morbihan, Ille-et-Vilaine, Loire Atlantique), l'agence de bassin.
- Date de démarrage : 1998
- Durée prévue : indéterminée
- Moyens humains : Personnel mis à disposition par l'IAV.
- Structure juridique spécifiquement créée : NON

Origine du projet

- Etude préalable à la mise en place du SAGE réalisée par l'IAV.
- Incitation de l'état : la création des SAGE repose sur des textes législatifs.
- Initiative des départements.
- Contexte de la problématique posée : gestion de l'eau (qui ne connaît pas les limites administratives).

Implication des régions

Les régions ne sont pas partenaires de l'IAV. Elles contractualisent avec l'IAV dans le cadre de leur politique de l'eau pour la coordination et l'animation du SAGE avec d'ailleurs des modes d'intervention différents.

L'IAV est pour les régions un outil partagé mais non commun

- Budget annuel consacré par la région bretonne : information non disponible
- Budget annuel consacré par la région des Pays de la Loire : 240K€
- Budget de la politique sectorielle : 11. M€ (AP+AE 2007)
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : information non disponible
- Budget annuel total de l'opération : environ 800K€ pour la coordination et l'animation).
- Suivi du projet : séparément par les services de chaque région

Fiche n° 39

Politique sectorielle concernée : Politique européenne

Nom du projet : Animateurs Europe

Objet et présentation

- Objectifs : Sensibilisation des établissements scolaires aux enjeux européens
Cette action commune consiste à recruter, environ tous les deux ans, des équipes de 10 intervenants par Région, et de leur assurer une formation mutualisée sur les questions européennes. Les Animateurs Europe sont ensuite amenés à réaliser des animations sur l'Europe, rémunérées par la Région, dans les organismes qui en font la demande : établissements scolaires (lycées), organismes de formation, collectivités locales, associations etc. Les lycées sont depuis quelques années largement sensibilisés à ce dispositif et constituent par conséquent le public principal de ces animations sur l'Europe.
- Destinataires ou bénéficiaires : Les animateurs formateurs
- Maître d'œuvre : Les deux régions
- Responsable opérationnel : Les services des deux régions
- Date de démarrage : 1991
- Durée prévue : Les équipes d'Animateurs Europe sont renouvelées en moyenne tous les 3 ans.
- Moyens humains mis en place spécifiquement : Aucun
- Structure juridique spécifiquement créée : NON.
- Seule la formation des animateurs « Europe » est mutualisé sur les deux Régions Bretagne et Pays de la Loire.

Origine du projet

- Initiative des deux régions

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : le coût de la formation est assuré à parité par les deux régions ou au prorata des participants des deux régions.
- Budget de la politique sectorielle : 1.65 M€ (AP+AE 2007)
- Budget annuel total de l'opération : 30 000 en 2007, 62 000 en 2006.

Suivi et évaluation

- Suites données : Dans chacune des deux régions, le succès de cette action a conduit les collectivités à développer un partenariat privilégié avec les lycées sur le thème de la sensibilisation aux questions européennes : en Pays de la Loire, l'action « Cercles Europe », et en Bretagne, l'action « Kiosques Europe » consistent à équiper les lycées qui s'engagent dans une démarche d'ouverture européenne, selon des modalités prédéfinies avec la Région, en points d'information permanents sur l'UE, composés d'ouvrages, de postes informatiques et de documentation spécialisée. Des journées d'animation à destination de ces établissements, ainsi que des voyages pédagogiques pour les élèves, sont aussi prévus et favorisent ainsi une prise de conscience des enjeux européens chez les jeunes citoyens.

Fiche n° 40
Politique sectorielle concernée :
Favoriser la création d'entreprise (prog 213)

Nom du projet : *START West*

Objet et présentation

- Objectifs : Rendez-vous annuel de l'innovation et du capital risque START West a pour objectif de mettre en relation des porteurs de projets innovants et des investisseurs régionaux, nationaux et internationaux susceptibles de leur apporter des capitaux dans le cadre de rendez vous personnalisés et d'ateliers thématiques. La zone initialement concernée est le grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, et Poitou-Charentes jusqu'à 2005) car c'est à ce niveau que pouvait être atteinte la taille critique permettant de positionner la manifestation dans un calendrier national et donc d'intéresser les investisseurs nationaux.

- Bénéficiaire : Groupement Inter consulaire de Loire Atlantique

- Maître d'ouvrage : Nantes Atlantique Place Financière (NAPF)

- Responsable opérationnel : CCI de Nantes St-Nazaire

- Liste des partenaires : Le réseau RETIS (technopoles et incubateurs), les Régions Bretagne et Pays de la Loire, (la Région Poitou-Charentes a arrêté son soutien en 2005), OSEO, DELOITTE, le Ministère de la Recherche. En outre la manifestation bénéficie du soutien de l'agglomération où elle se déroule : Nantes ou Rennes et parfois de celui du département concerné.

Date de démarrage : créée en 2001 à Nantes, la manifestation est annuelle et se déroule en général fin mai/début juin sur 1 journée 1/2

- Moyens humains mis en place spécifiquement : 0

- Structure juridique spécifiquement créée : NON

Origine du projet

- Incitation de l'état : Financement partiel du Ministère de la Recherche

- Initiative des 3 régions en partenariat avec le privé (banques)

- Contexte de la problématique posée : Difficultés à trouver des fonds propres pour les jeunes entreprises technologiques.

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : 40 000 € si la manifestation se déroule en Bretagne, 20 000 € si elle se déroule en région PdL, auquel il faut ajouter 10 000 € pour le prix décerné par la Région ; financement par la Région des Pays de la Loire selon les mêmes modalités.

- Budget de la politique sectorielle : 2.6 M€ (AP+AE 2007)

- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : Les deux Régions, les banques, les entreprises, l'agglomération qui accueille.

- Budget annuel total de l'opération : budget 2006 : 248 000 €

- Suivi du projet :

Par les services : oui réunion interrégionale bimensuelle démarrage 6 mois avant la manifestation

Par les élus : Participation à la manifestation et remise des prix

Suivi et évaluation

- Evaluation du projet :

Par la Région Bretagne : projet très nantais, en 2006 sur 28 dossiers seulement 5 étaient bretons ; l'édition 2007 faite en partenariat avec le Forum du financement et de l'innovation qui s'est tenu à Rennes était beaucoup plus équilibré

Autre réserve : le coût de l'inscription

(Décrivez la plus value de l'interrégionalité dans ce projet) : projet très nantais

Divers

- Avez-vous connaissance d'autres projets de coopération : OUI, STARTEST créée en juin 2007 par l'Association française des Régions du grand Est aux termes d'une convention avec NAPF ; STARTOUEST et STARTEST ont lieu chaque année à 6 mois d'intervalle dans une des capitales régionales concernées : Rennes et Dijon en 2007, Nantes et Strasbourg en 2008.

Fiche n° 41

Politique sectorielle concernée : Agriculture

Nom du projet : STEPP

Objet et présentation

- Objectifs : Programme commun d'expérimentation des plantes en pots sur les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire. Il s'agit de coordonner et de cofinancer le programme dans les stations d'expérimentation agricoles sur les deux régions.
- Destinataires ou bénéficiaires : Les horticulteurs
- Maître d'œuvre : CERAFLOR
- Responsable opérationnel : CERAFLOR
- Liste des partenaires : Les deux régions de Bretagne et des Pays de la Loire, les stations d'expérimentation sur les deux régions, ONIFLOR (office).
- Date de démarrage : non précisée
- Durée prévue : non précisée
- Moyens humains mis en place spécifiquement : non précisée
- Structure juridique spécifiquement créée : NON

Origine du projet

- Etude préalable : NON
- Initiative des deux régions : OUI
- Initiative d'un organisme publique ou parapublique : Accord de l'ONIFLOR
- Initiative privée ; accord des professionnels
- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative : Mutualisation des moyens

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne 50K€, par la région des Pays de la Loire : 20K€.
- Budget de la politique sectorielle : 10.6 M€ (4.65AP+ 6 AE 2008)
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : ONIFLOR, les professionnels.
- Budget annuel total de l'opération : 220K€
- Suivi du projet :
 - Par les services : Comité de pilotage annuel

Fiche n° 42

Politique sectorielle concernée : Tourisme

Nom du projet : *Campagne de promotion du Grand Ouest*

Objet et présentation

- Objectifs : Campagne de promotion du Grand Ouest vers l'Italie et l'Espagne
- 5 Régions impliquées : Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie, Poitou-Charentes et Centre. Il s'agit de promouvoir le tourisme par la mutualisation de moyens au travers du fonctionnement de deux antennes à Rome et à Madrid, et des campagnes de communication groupées (mais non obligatoirement communes, chacun garde ses cibles et ses objectifs).
- Destinataires ou bénéficiaires : Secteur du tourisme dans les différentes régions.
- Maître d'œuvre : Responsable opérationnel : Maison de la France (ainsi que maître d'œuvre).
- Liste des partenaires : Les 5 régions
- Date de démarrage : Non précisée
- Durée prévue : Indéterminée
- Moyens humains mis en place spécifiquement : Personnel mis à disposition par la Maison de la France : de plus les chargés de mission de chaque CRT participent aux opérations.
- Structure juridique spécifiquement créée : non

Origine du projet

- Initiative des régions au travers leur CRT.
- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative : Mutualisation des moyens, réduction des coûts.

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne et par chacune des autres régions : information non disponible
- Budget de la politique sectorielle : 17.7 M€ (AP + AE 2007)
- Budget annuel total de l'opération : Variable (en fonction des années)
- Suivi du projet : Par les directions des CRT

Fiche n° 43

Politique sectorielle concernée : Transport ferroviaire

Nom du projet : *Transbaie du mont saint Michel*

Objet et présentation

- Objectifs : Construction d'une desserte ferroviaire entre saint Malo, Dol, Pontorson, Avranches (aménagement de la ligne).
- Destinataires ou bénéficiaires : Touristes
- Maître d'œuvre : RFF
- Responsable opérationnel : RFF
- Liste des partenaires : région de Bretagne, Région de Basse Normandie, RFF, État.
- Date de démarrage : Non précisée
- Durée prévue : 2008-2009
- Moyens humains mis en place spécifiquement : NON
- Structure juridique spécifiquement créée : NON

Origine du projet

- Initiative des deux régions de Bretagne et de Basse Normandie
- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative : Promotion du tourisme en baie du Mont Saint Michel, accessibilité du Mont Saint Michel.
- Conditions du montage : Dans le cadre du Contrat de Projet

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la région bretonne : réponse non transmise
par chacune des autres régions : réponse non transmise
- Budget de la politique sectorielle : 413.3 M€ (AP+AE 2007), financement état, région, RFF prévu dans le contrat de projet.

Fiche n° 44

Politique sectorielle concernée : Innovation et PME

Nom du projet : Veille Technologique BRITTA

Objet et présentation

- Objectifs : Apporter sous une forme simple et pratique des idées innovantes pour générer des projets R&D dans les PME bretonnes et ligériennes.
- Destinataires ou bénéficiaires : 100 PME bretonnes & 100 PME ligériennes
- Maître d'œuvre : Le centre de biotechnologies en Bretagne (CBB Développement)
- Responsable opérationnel : Monsieur Gilbert BLANCHARD
- Liste des partenaires : 7 CRITT et centres techniques bretons : ADRIA, BBV, CBB, CEVA, ISPAIA, ITG, ZOOPOLE-CTPA (il y eut aussi 2 centres ligériens ASEPT et ENITIAA).
- Date de démarrage : 1990
- Durée prévue : un an renouvelable (depuis 17 ans)
- Moyens humains mis en place spécifiquement : Coordination : 1/4 temps (400 heures) d'ingénieur, 3/4 temps (1200 heures) de secrétariat, Rédaction : 7 coordinateurs et environ 2000 heures d'ingénieur rédacteur.
- Structure juridique spécifiquement créée : Aucune, adossement à un centre (association loi 1901) et contribution des centres déjà existants.

Origine du projet

- Initiative d'une région : Lancement du programme de développement des biotechnologies en Bretagne (BRITTA).
- Initiative privée : Demande initialement formulée par un club d'entreprises et renouvelée chaque année par enquête auprès des utilisateurs.
- Contexte de la problématique posée : Pour innover, les entreprises doivent être ressourcées en idées innovantes auxquelles les PME ont difficilement accès, d'où une organisation structurée en réseau pour mutualiser une veille technologique

Implication des régions

- Budget annuel consacré par la Région bretonne : Coordination : 35 K €, rédaction : 45 K €, par la Région des Pays de la Loire : 25 K €
- Budget de la politique sectorielle : 22.3 M€ (AP+AE 2007)
- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement : Autofinancement des structures par leurs propres veilles technologiques : 35 K €
- Budget annuel total de l'opération : 140 K €

Suivi et évaluation

- Date de fin de projet (s'il est fini) ou bilan de fin d'étape : Bilan et enquête chaque fin d'année.
- Suites données : Organisation de la documentation dans les entreprises (85 %), lancement d'études et d'essais dans l'année (40 %), innovations technologiques (6 %), innovations produits (6 %).
- Evaluation du projet :

Par les régions : Permet une meilleure mutualisation des coûts et une plus grande diffusion.

Par le maître d'œuvre : Enquête annuelle auprès de tous les destinataires (enquête de satisfaction ISO 9001/2000).

Par les destinataires : Enquête de satisfaction auprès des partenaires (destinataires) chaque année.

Annexe 2

Canevas d'enquête

CANEVAS D'ENQUETE (POUR CHAQUE PROJET DE COOPERATION INTERREGIONALE)

Politique sectorielle concernée :

Nom du projet :

Objet et présentation

- Objectifs :
- Destinataires ou bénéficiaires :
- Maître d'œuvre :
- Responsable opérationnel :
- Liste des partenaires :
- Date de démarrage :
- Durée prévue :
- Moyens humains mis en place spécifiquement :
- Structure juridique spécifiquement créée :

Origine du projet

- Etude préalable :
- Incitation de l'état :
- Appel d'offre de l'état ou de l'Europe :
- Initiative d'une région :
- Initiative d'une collectivité territoriale :
- Initiative d'un organisme publique ou parapublique :
- Initiative privée :
- Historique :
- Contexte de la problématique posée :
- Motivations qui ont amené à prendre cette initiative :
- Conditions du montage :
- Projets concomitants à l'initiative des régions ou d'autres partenaires :
- Implication des régions
- Budget annuel consacré
 - par la région bretonne :
 - par chacune des autres régions :
- Coût du projet par rapport au budget de la politique sectorielle :

- Liste des autres partenaires financiers avec leur part de financement :
- Budget annuel total de l'opération :
- Suivi du projet :
 - Par les services
 - Par les élus :
 - (Sous quelle forme : réunion interrégionale, fréquence, quel niveau,..)

Suivi et évaluation

- Date de fin de projet (s'il est fini) ou bilan de fin d'étape :
- Suites données :
- Difficultés rencontrées et surmontées :
- Si échec, raisons de l'échec :
- Evaluation du projet :
 - Par les régions :
 - (Précisez selon vous les résultats positifs et / ou négatifs et indiquer en les raisons)
 - (Décrivez la plus value de l'interrégionalité dans ce projet)
 - Par le maître d'œuvre
 - Par les destinataires

Divers

- Avez-vous connaissance d'autres projets de coopération :
 - Avec une ou plusieurs des quatre régions partenaires pour cette étude
 - Pays de la Loire, Poitou-charentes, Aquitaine
 - Avec la Basse Normandie
- Pensez vous à d'autres projets de coopérations (et précisez si ils sont déjà en gestation) :

Annexe 3

Etudes et avis communs réalisés par le CESR de Bretagne avec l'ARESE et le RTA

De nombreuses études et avis communs ont été réalisés par les socioprofessionnels entre 1996 et 2009 à destination des Conseils régionaux, de l'Etat et de l'Union européenne.

- Etude sur les réseaux d'acteurs – ARESE (juin 1996).
- Avis sur le schéma de développement de l'espace communautaire – SDEC-ARESE (Avril 1998).
- Etude « Les territoires atlantiques face à la réforme de la politique agricole commune »- ARESE (novembre 1998).
- Etude « Le transport maritime dans les régions de la façade atlantique »- ARESE- (mars 1999).
- Avis sur les priorités interrégionales communes dans le cadre des contrats de plan et des politiques européennes- ARESE (juin 1999).
- Contribution commune sur les catastrophes de décembre 1999, marée noire et tempêtes- ARESE (février 2000).
- Etude « Pour une stratégie touristique concertée des régions de la façade atlantique »- ARESE (avril 2001).
- Avis sur les projets de Schémas de services collectifs - ARESE (avril 2001).
- Etude Prospective des facteurs d'attractivité des régions atlantiques- ARESE (octobre 2001).
- Etudes sur le cabotage sur la façade Atlantique : 4 études réalisées sur en 2001 :
 - o Monographie des ports susceptibles de recevoir des caboteurs.
 - o Etude des gisements de fret.
 - o Identification des facteurs pénalisant le cabotage et recommandations.
 - o Faisabilité d'un fonds de garantie pour le lancement de lignes et la construction de caboteurs.
- Etudes du RTA Trois études réalisées de 2003 à 2006:
 - o Sécurité du trafic et du transport maritime de marchandises.
 - o Transfert de technologie et innovation : enjeux de coopération pour les régions de l'Arc Atlantique.
 - o Intermodalité entre les modes de transport de marchandises : ports et hinterlands, transport maritime et cabotage.
- Le nautisme sur la façade atlantique – ARESE (2009 étude en cours).
- Conditions de réussite du développement des énergies marines renouvelables dans l'Arc Atlantique – RTA (2009 étude en cours).

Tables

Glossaire

- AC3A** Association des Chambres d'Agriculture et d'Arc Atlantique
- AGLIA** Association du Grand Littoral Atlantique
- ARESE** Association de Recherche et d'Etudes Socio-Economiques
- ATR** Administration Territoriale de la République
- BBA** Bretagne Biotechnologie Alimentaire
- CAA** Commission de l'Arc Atlantique
- CEFEDM** Centre de formation à l'enseignement de la danse et de la musique
- CNRS** Centre National de la Recherche Scientifique
- CRITT** Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie
- CRPM** Conférence des Régions Périphériques Maritimes
- CRT** Comité Régional du Tourisme
- DATAR** Délégation à l'Aménagement des Territoires et à l'Action Régionale
- DIACT** Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires
- EMDI** Espace Manche Développement Initiative
- GECT** Groupement Européen de Coopération Territoriale
- GIS** Groupement d'Intérêt Scientifique
- IAAT** Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires
- IAV** Institut d'Aménagement de la Vilaine
- INSERM** Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
- ISTV** Institut des Sciences et Techniques du Vivant
- LGV** Ligne à Grande Vitesse
- LOADT** Loi d'Orientation et d'Aménagement du Territoire
- MEDCIE** Mission d'Etudes et de Développement des Coopérations Interrégionales et Européennes
- MEITO** Mission pour l'Electronique, l'Informatique, les Télécommunications de l'Ouest
- MIIAT** Missions Interministérielles et Interrégionales d'Aménagement du Territoire
- NEA2** Nautisme Espace Atlantique 2
- PAO** Pôle Agronomique de l'Ouest
- PSDR** Pour et Sur le Développement Régional du Grand Ouest
- RUOA** Réseau d'Universités de l'Ouest Atlantique
- SAGE** Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau
- SDEA** Schéma de Développement de L'Espace Atlantique
- SDEC** Schéma de Développement de L'Espace Communautaire
- SPL** Système Productif Local

Liste des cartes, figures et tableau

Cartes

Carte 1. Systèmes d'études interrégionaux - Les 6 MIIAT n'ont pas de frontière fixe	13
Carte 2. Espace Atlantique	16
Carte 3. Programme Nord-Ouest	17
Carte 4. Zones éligibles et adjacentes au programme INTERREG IVA Manche 2007-2013	18
Carte 5. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité	28
Carte 6. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans le domaine des pôles de compétitivité et de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation.	29
Carte 7. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture.	31
Carte 8. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans les domaines de transports.	33
Carte 9. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans les domaines de l'environnement.	34
Carte 10. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans les domaines du tourisme.	36
Carte 11. Le découpage de la France en grandes zones est d'ailleurs très variable en fonction des entreprises ou des services.	52
Carte 12. Le rayonnement économique	88

Figures

Figure 1. Répartition et type des coopérations recensées.	27
Figure 2. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans le domaine des pôles de compétitivité et de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation	30
Figure 3. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture	32
Figure 4. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans le domaine de transports	33
Figure 5. Les partenaires de la Région Bretagne pour la coopération interrégionale de proximité dans le domaine de l'environnement	35

Tableau

Tableau 1. Recensement des coopérations	23
---	----

Table des matières

Les coopérations interrégionales de « proximité »

Synthèse

Introduction	3
Première partie : Objet et méthodologie de cette étude	5
1. La nécessité d'étudier les coopérations	7
1.1. De nombreuses coopérations	7
1.2. Mieux connaître l'implication de la Région	10
2. La démarche suivie	10
3. Le contexte institutionnel	12
3.1. Le cadre national	13
3.2. Le cadre européen	15
3.2.1. L'Espace Atlantique	16
3.2.2. Le programme « NORD OUEST »	17
3.2.3. Programme transmanche « France Angleterre »	18
3.2.4. Les outils européens pour promouvoir ces espaces	18
4. La méthodologie de cette étude	19
4.1. Une enquête auprès des services de la Région Bretagne	19
4.2. La sélection de dix coopérations interrégionales	20
4.2.1. Par secteur d'activité ou domaine politique	20
4.2.2. Selon le caractère plus ou moins volontariste de l'action des institutions régionales	20
Deuxième partie : Présentation des 44 coopérations recensées	21
1. Quelles coopérations ?	23
2. Trois Régions sont principalement impliquées dans les coopérations avec la Bretagne	27
3. Cinq domaines de coopérations	29
3.1. Pôles de compétitivité et recherche, innovation et enseignement supérieur	29
3.2. Agriculture, pêche et aquaculture	30
3.3. Transports	32
3.4. Environnement	34
3.5. Tourisme	35
3.6. Culture	36
3.7. D'autres coopérations dans des domaines divers	36
4. Les budgets consacrés par la Région Bretagne à ces coopérations	38
5. L'origine des coopérations : comment naissent les coopérations ?	38
5.1. Le poids et le rôle des hommes	39
5.2. Le rôle des incitations financières. Peuvent-elles être déterminantes ?	40

Troisième partie : Les objectifs des coopérations	43
1. La réalisation de grands investissements communs à plusieurs régions et correspondant à des enjeux importants pour le développement des territoires.	45
2. La nécessité d'assurer une certaine continuité territoriale	46
2.1. Cap Atlantique	46
2.2. Réserve naturelle interrégionale du Pont de Fer	46
2.3. Sage-Bassin versant de la Vilaine	47
2.4. Rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel	47
2.5. Comité de ligne Rennes – Redon – Nantes	48
2.6. Desserte ferroviaire « Notre Dame des Landes » - Réseau Transbaie	48
3. La constitution d'un territoire qui représente un poids décisif et lisible sur une thématique bien précisée (effet de masse)	48
3.1. Ouest Gépôle	48
3.2. Cancéropôle Grand Ouest	49
3.3. La Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM)	50
4. La recherche d'un territoire d'action publique pertinent (qui peut traverser les limites territoriales administratives)	50
4.1. Peut-on parler d'un territoire pertinent ?	50
4.2. Le problème du choix du territoire pertinent se pose essentiellement autour des dossiers économiques	51
4.3. Quelques exemples de projets de coopération répondant à des territoires pertinents différents	52
4.3.1. Le Pôle Agronomique de l'Ouest	52
4.3.2. Le pôle « automobile haut de gamme »	53
4.3.3. Ouest Venture	54
4.3.4. L'AGLIA	54
4.3.5. Start West	55
4.3.6. Campagne de promotion de la volaille	55
5. La mutualisation des moyens et la réduction des coûts	56
5.1. Formation des animateurs « Europe »	56
5.2. Veille « Britta »	56
5.3. Mégalis	57
5.4. CEFEDM	57
5.5. Espace Interrégional Européen Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes	57
Quatrième partie : Les modes de fonctionnement des coopérations	59
1. La mise en œuvre d'actions de concertations continues entre régions en vue d'entreprendre en commun des actions de lobbying et de réaliser des grands investissements lourds correspondant à des enjeux régionaux majeurs	61
2. La participation à des réseaux plus ou moins formels en vue de concertations ou d'actions de lobbying assez larges autour d'intérêts partagés sur des politiques spécifiques	62
3. La création de réseaux structurés et structurants pour les politiques régionales	63

3.1.	Le Pôle Agronomique de l'Ouest (PAO)	64
3.2.	Ouest Génopole	65
3.3.	Les pôles de compétitivité	65
3.4.	Ouest Venture	66
4.	L'utilisation de structures existantes pour répondre aux demandes conjointes des professionnels sur plusieurs régions	66
4.1.	L'exemple des actions menées par la Fédération régionale des CUMA	66
4.2.	Les actions menées par l'AGLIA	67
4.3.	Le RUOA (Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique)	68
4.4.	Autres exemples illustrant ce mode de fonctionnement consistant à utiliser des structures existantes pour répondre aux demandes professionnelles	68
5.	Des coopérations ponctuelles devant répondre à un contexte particulier	68
5.1.	Campagne de promotion de la volaille	69
5.2.	Érika	69
5.3.	Coproduction d'un spectacle lyrique commun	69
Cinquième partie : Principaux résultats de l'analyse des coopérations		71
1.	Des coopérations qui se renouvellent mais en nombre assez limité	73
1.1.	L'impression que les coopérations avec les Régions voisines (et notamment avec les Pays de la Loire, partenaire), n'apparaîtraient plus comme une priorité	73
1.2.	Pourtant de nombreux projets se poursuivent et il s'en crée régulièrement de nouveaux	74
2.	Le rôle des partenaires	76
2.1.	L'Europe	76
2.2.	L'État	77
2.2.1.	L'État, dans le cadre de ses politiques sectorielles	77
2.2.2.	Les établissements publics de l'État	78
2.2.3.	L'État déconcentré	79
2.3.	Les collectivités territoriales infra régionales	80
2.3.1.	Certaines coopérations sont issues d'initiatives des collectivités infrarégionales	80
2.3.2.	Les collectivités territoriales peuvent remplir une mission essentielle dans la gouvernance des coopérations interrégionales	80
2.3.3.	Enfin, dans d'autres exemples de coopérations, les collectivités territoriales participent essentiellement par leur financement	81
2.4.	Les autres partenaires	81
3.	Les freins ou les obstacles à la coopération	81
3.1.	Freins liés au principe même de l'interrégionalité et plus généralement de toutes coopérations	81
3.2.	Freins liés à la diversité des stratégies et des objectifs	82
3.3.	Freins liés à la mise en œuvre, au management, à la gestion des projets	83
4.	Les moteurs ou les accélérateurs de coopérations	85
4.1.	La géographie et l'histoire	85
4.2.	La culture « partagée »	86
4.3.	L'organisation des territoires	86
4.4.	Des économies régionales très liées	87
4.5.	La structuration des organisations professionnelles	88
4.6.	Effets cumulatifs d'expériences passées	89

5.	L'évaluation des projets et l'intérêt des coopérations	89
5.1.	Les projets de coopération ne sont pas évalués.	89
5.2.	Même si on ne sait pas évaluer séparément chaque projet, l'intérêt des coopérations demeure	90
	Conclusion et préconisations	93
	Auditions	103
	Annexes	107
	Tables	179

Les rapports du CESR peuvent faire l'objet d'une présentation orale publique
par les rapporteurs.
Les demandes doivent être adressées au Président du Conseil économique et social de Bretagne.
Pour mieux connaître le fonctionnement et les activités du CESR, venez visiter le site Internet de la
Région Bretagne : <http://www.cesr-bretagne.fr>